

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». Article L.2312-1 du CGCT

Rapport d'orientations budgétaires 2022

16 décembre 2021



Table des matières

Partie I – Environnement, social, démocratie : des alarmes plus en plus fortes.....	6
I) L’alarme climatique.....	6
A) Au niveau mondial, un constat d’inaction	6
B) Au niveau national, les conséquences quotidiennes de l’inaction.....	8
C) Les collectivités en lutte pour le climat	10
II) L’alarme sociale.....	12
A) Au niveau mondial, pandémie, inflation, césures	12
B) Au niveau national, une intensification de la pauvreté et un accroissement des inégalités.....	14
C) Un budget de l’Etat entre restriction et intervention.....	18
III) L’alarme démocratique, entre défiance et recul de l’Etat.....	19
A) Une défiance face à l’Etat	19
B) La décentralisation au milieu du gué.....	22
C) A Sevran, un combat pour des marges de manœuvre pour le service public.....	24
Partie II : un budget pour faire	29
I) Penser et préserver l’avenir	29
A) Faire avec les habitantes et les habitants	29
B) Faire et refaire la Ville	31
C) Faire pour l’avenir.....	34
D) Faire des économies pour la planète et pour le porte-monnaie.....	36
E) Faire une Ville réactive face aux risques.....	38
II) Développer la vie économique.....	40
A) Faire des filières d’avenir	40
B) Faire de l’agriculture urbaine.....	41
C) Faire des formations pour l’emploi.....	44
D) Faire de l’économie autrement	45
E) Faire une ville commerçante	48
III) Rendre la vie quotidienne plus agréable	51
A) Faire une ville sûre	51
B) Faire une ville de l’habitat digne.....	52
C) Faire une ville d’égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les discriminations	53
D) Faire une ville propre	54
E) Faire une ville apaisée	55
F) Faire une Ville active pour nos séniors.....	58
IV) La solidarité, l’accès aux soins	60
A) Faire une « résidence autonomie ».....	60
B) Faire une ville qui aide aux démarches, au plus près des habitants.....	61
C) Faire une ville d’accès aux soins	62

D) Faire une ville d'inclusions	64
E) Faire des quartiers solidaires	66
V) L'épanouissement des Sevranaises et des Sevranaïses	68
A) Faire la ville dès le plus jeune âge	68
B) Faire une ville d'éducation	69
C) Faire une ville pour la jeunesse	72
D) Faire une ville de sports.....	74
E) Faire une ville pour les associations	76
F) Faire une ville de culture	77
Annexe 1 : La dette	80
Annexe 2 : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	86
Annexe 3 : Engagements budgétaires pluriannuels.....	89
Annexe 4 : Le programme pluriannuel d'investissements	91
Annexe 5 : Evolution de la masse salariale et ses composantes	93
Annexe 6 : l'égalité femmes/hommes	99
I – Volet ressources humaines	99
II – Volet actions	105

La présentation annuelle des orientations budgétaires ainsi que leur mise en débat au sein du Conseil municipal sont une obligation issue de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Elément moteur de la construction du budget communal, le rapport d'orientations budgétaires est un document qui va fixer pour l'année à venir les priorités de travail des élus et de l'administration.

Le respect des principes de l'annualité et de sincérité budgétaire gouverne le travail de préparation du budget.

Par ailleurs, le délai de deux mois entre la présentation des orientations et le vote du budget constitue un gage d'une prise en compte des débats dans la construction de la maquette budgétaire et des priorités que le Conseil municipal entend donner

	Présenté au CM le	Budget présenté au CM
ROB 2017	28-févr-17	28-mars-17
ROB 2018	06-mars-18	27-mars-18
ROB 2019	20-déc-18	19-févr-19
ROB 2020	19-déc-19	06-févr-20
ROB 2021	17-déc-20	11-févr-21
ROB 2022	16-déc-21	15-févr-22

au travail de l'administration. Les orientations budgétaires soumises aux arbitrages politiques recevront une traduction concrète dans le budget.

La sincérité budgétaire est la réponse nécessaire pour éviter un « effet ciseaux » qui en 2018 semblait inéluctable : les recettes fiscales et de redistribution ne compensaient pas les hausses des dépenses de fonctionnement et d'investissement ainsi que les remboursements des encours de dettes, dues notamment aux avances des travaux de rénovation urbaine.

Elle est aussi un gage de démocratie : le rapport budgétaire est élaboré par chacun des élus de la majorité qui rédigent les parties concernant leurs secteurs, par la commission finances qui se réunit depuis 2018 près de huit fois par an, par un travail toujours plus étroit entre l'administration et, avec cette année une visite des chantiers entrepris. Le respect de l'annualité budgétaire évite les reports des restes à réaliser qui, trop importants, auraient pu passer pour de la cavalerie budgétaire.

Pour Sevrans, dessiner une trajectoire budgétaire vertueuse marque la volonté d'améliorer et de développer le quotidien des habitantes et des habitants par le biais de davantage de service public pour préparer l'avenir, en investissant dans des projets innovants, ancrés dans la ville et utiles à toutes et à tous.

Le rapport d'orientations budgétaires 2022 obéit à cette volonté. Deuxième ROB de la mandature, il est une réponse à l'année 2021, faite d'arrêts, de reprises et de poursuites ; une année de transitions et d'actions après une année charnière. Il propose des orientations fortes,

assumées, engagées dans la lutte pour l'urgence climatique, pour la justice sociale et pour l'égalité territoriale.

Il s'inscrit dans une urgence sociale et écologique plus que jamais prégnante (Partie I). Il propose un budget d'actions et de mobilisations (Partie II).

Partie I – Environnement, social, démocratie : des alarmes plus en plus fortes.

« Incertain », « contraint », « en crise »... les qualificatifs du contexte dans lequel s'inscrivent les rapports d'orientations budgétaires traduisent toujours une crainte au regard des situations internationales et nationales.

2022 n'échappe pas à la règle. La poursuite de la pandémie, l'émergence régulière de nouveaux variants, les tensions internationales, les tensions nationales, leurs conséquences sur la vie économique, l'aggravation des inégalités et de la paupérisation d'une partie de la population et les manifestations du dérèglement climatique sont des facteurs d'inquiétudes. Pourtant, l'action municipale garde le cap.

I) L'alarme climatique

En 2020, le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres notait que le dérèglement climatique approchait « *un point de non-retour* » et une « *urgence profonde* » qui précède de loin la pandémie. « *Les gaz à effet de serre, tout comme les virus, ne respectent pas les frontières nationales* ». En 2021, ce même Antonio Guterres lance « *nous sommes en train de creuser notre propre tombe* » lors de l'ouverture de la COP 26 à Glasgow. Malgré cet avertissement, malgré une pandémie dont les causes environnementales ne sont plus à démontrer, la COP 26 s'est achevée sur des ambitions moindres que la COP 21 de Paris, cinq ans plus tôt.

A) Au niveau mondial, un constat d'inaction

Le rapport du GIEC¹ présenté en septembre 2021 montre que les concentrations de gaz à effet de serre ont continué d'augmenter dans l'atmosphère. Ce réchauffement est sans précédent depuis deux mille ans. En cause, notamment, la consommation exponentielle d'énergie et la part toujours plus

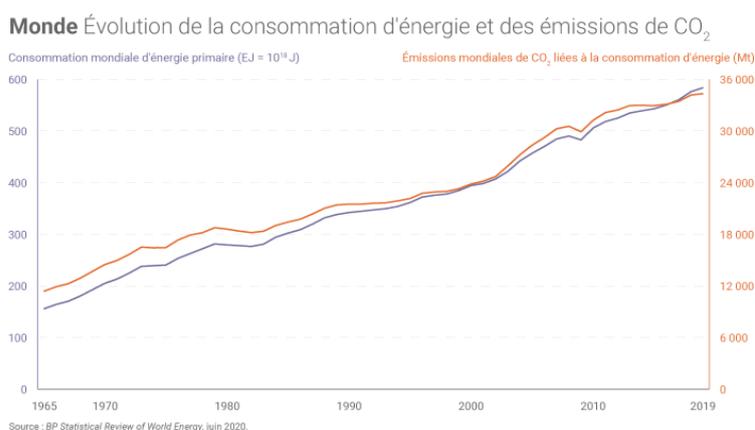


Figure 1 - Evolution de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ - BP Statistical Review 2020

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

élevée des énergies fossiles polluantes dans le mix énergétique mondial : pétrole, gaz, charbon, nucléaire.

Outre le fait que ces énergies sont très souvent produites par des Etats peu regardant sur les droits humains (pétromonarchies du Golfe, Russie, Chine...), elles produisent, tant par leur extraction que par leur utilisation (la combustion) toujours plus de gaz à effet de serre que la Terre n'arrive à absorber. Pour 2021, ce constat est encore plus alarmant : par rapport à 2020, la Terre a perdu 0.5% de sa biocapacité forestière, c'est-à-dire la capacité des forêts à produire des ressources naturelles - produits forestiers comme le bois, le papier - et à stocker le carbone. Dans le même temps, les émissions carbone ont augmenté de 6.6% par rapport à 2020

Comme le démontrent plusieurs auteurs², la déforestation, croissante depuis l'an 2000 pousse les animaux à se rapprocher des populations humaines, accroissant ainsi les risques d'éclosion de maladies zoonotiques, comme l'Ebola, le Zika, la grippe aviaire, le MERS, le SARS et, bien sûr la COVID-19.

Au premier semestre 2021, la déforestation en Amazonie a augmenté de 17%, ce qui représente 10 000 km² de forêt perdue.

En 2021, le « jour du dépassement », ce jour de l'année à partir duquel l'humanité est supposée avoir consommé l'ensemble des ressources que la

planète est capable de régénérer en un an a été estimé au 29 juillet 2021, soit le jour le plus tôt dans l'année depuis la création de cet indicateur. Ce qui signifie qu'en 2021, c'est en près

Des émissions de CO2 trop importantes pour limiter le réchauffement climatique

Prévisions d'émissions annuelles de gaz à effet de serre, en gigatonnes d'équivalent carbone

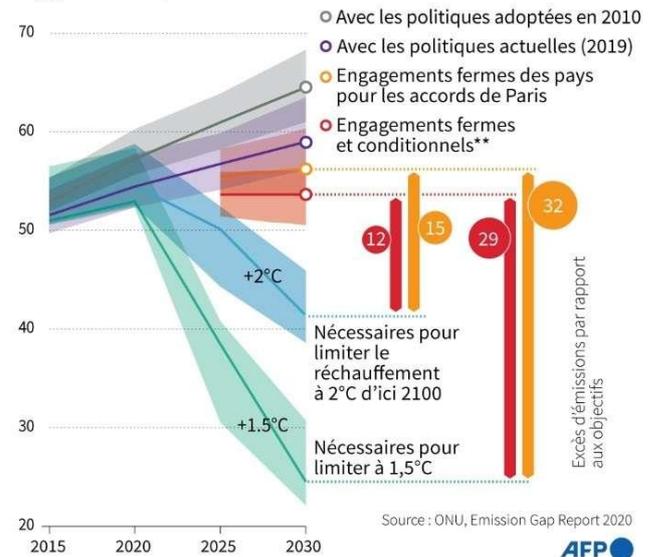


Figure 2 - Emissions de CO2 2015 - 2030 - ONU - AFP - 2020

Jour du Dépassement Mondial 1970 - 2021

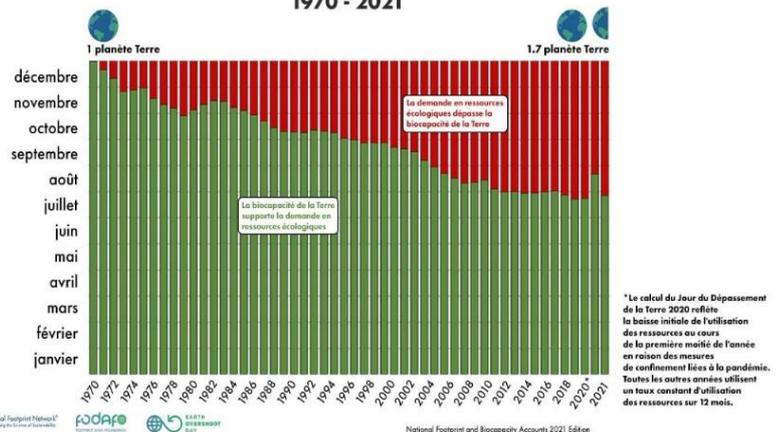


Figure 3 - Jour du dépassement mondial - WWF - 2021

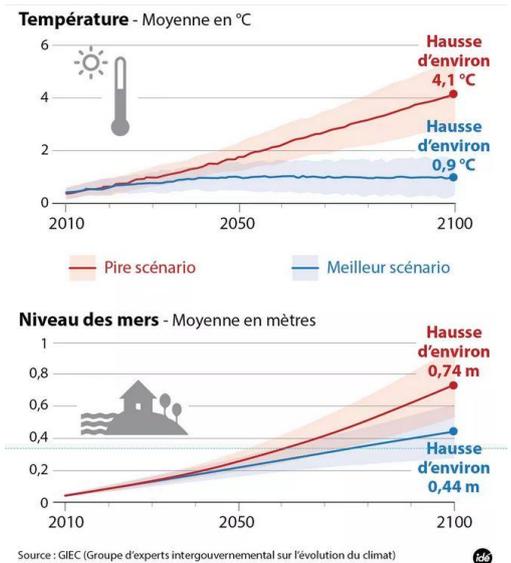
² Notamment John Scott lors du forum économique mondial de 2020 ou encore Louise Taylor dans la revue *Biological Science* déjà en 2001

de sept mois que l'humanité a dépensé l'ensemble des ressources que notre planète peut régénérer en une année.

B) Au niveau national, les conséquences quotidiennes de l'inaction

MétéoFrance indique que « D'ici la fin du siècle (2071-2100), les tendances observées en début de siècle s'accroîtraient, avec notamment :

- une forte hausse des températures moyennes pour certains scénarios : de 0,9°C à 1,3°C pour le scénario de plus faibles émissions de gaz à effet de serre (RCP 2.6), mais pouvant atteindre de 2,6 °C à 5,3 °C en été pour le scénario de croissance continue des émissions (RCP 8.5) ;
- un nombre de jours de vagues de chaleur qui pourrait dépasser les 20 jours au sud-est du territoire métropolitain pour le scénario RCP 8.5 ;
- la poursuite de la diminution des extrêmes froids ;
- des épisodes de sécheresse plus nombreux dans une large partie sud du pays, pouvant s'étendre à l'ensemble du pays ;
- un renforcement des précipitations extrêmes sur une large partie du territoire, mais avec une forte variabilité des zones concernées »



Source : GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)
 Réchauffement : l'évolution des températures et du niveau de la mer selon les experts. Les hausses prévues par le GIEC.

Figure 4 - Scénarios d'évolution des températures - GIEC 2021

Outre une érosion accélérée des côtes et la hausse du niveau des mers et océans cette hausse des températures et la multiplication des anomalies climatiques qu'elle entraîne va perturber grandement notre quotidien. Transports, consommation, horaires de travail, culture, loisirs... l'impact du changement du climat va bouleverser les habitudes. Les terroirs, les vignobles seront eux aussi les témoins et victimes de ce changement.

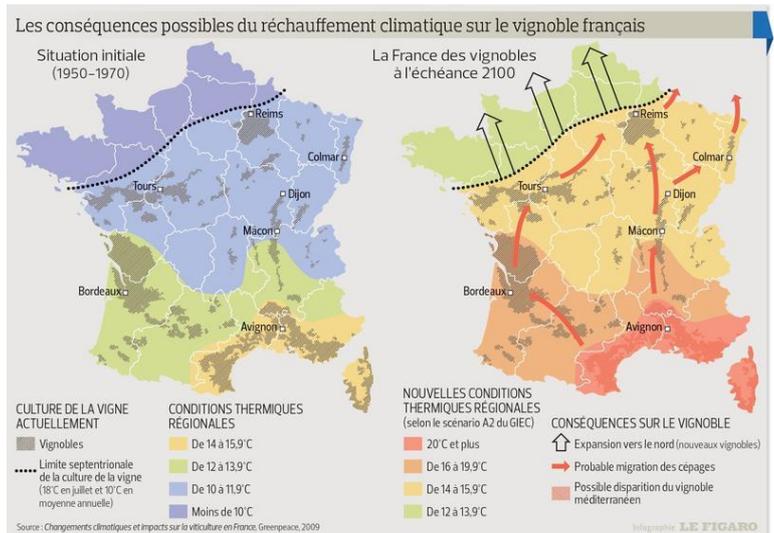


Figure 5 - Conséquences du réchauffement sur les vignobles français - Figaro 2021

Ces anomalies climatiques auront aussi pour conséquence une

augmentation du nombre de catastrophes naturelles en France qui pèseront sur l'économie nationale.

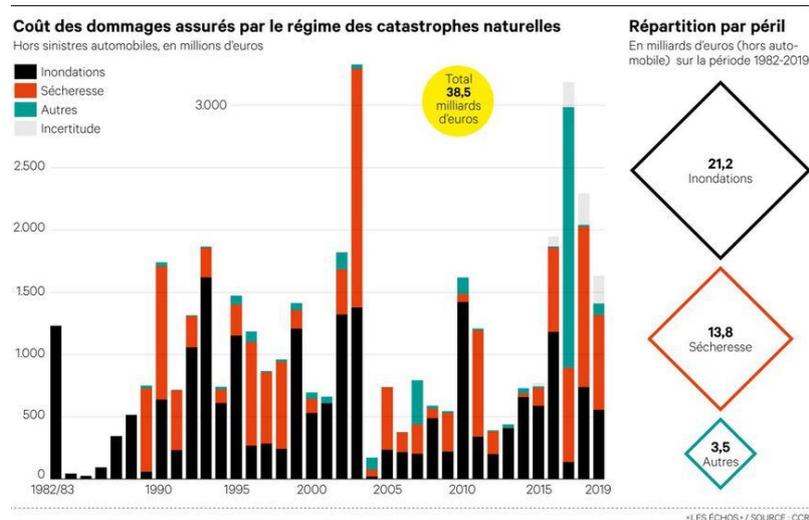


Figure 6 - Coûts des dommages assurés par le régime des catastrophes naturelles en France - Les Echos 2021

Le coût des dommages assurés par le régime des catastrophes naturelles ne cesse d'augmenter.

La sortie de la crise sanitaire aurait pu être l'occasion de faire « *les premiers pas dans le monde d'après* », en respectant le vivant et en prenant en compte l'impératif climatique et écologique.

Force est de constater qu'il

n'en est rien, ou très peu. Le Plan de relance, financé en partie par l'Union Européenne consacre moins d'un tiers de son montant total à la « transition écologique » (30 milliards sur un total de 100 milliards d'euros) et s'accompagne de la réémergence du nucléaire dans le débat sur les énergies propres, amenée par le biais de la préservation des emplois et de l'indépendance énergétique de la France. L'intensification du financement de la recherche dans ce domaine paraît en contradiction avec la nécessité de trouver des énergies propres, tant en matière d'extraction que d'utilisation, sans risques d'explosion ou de contamination définitive de parties immenses de territoire.

Graphique 1 : dépenses publiques nationales de R&D en énergie par domaine de 2002 à 2020

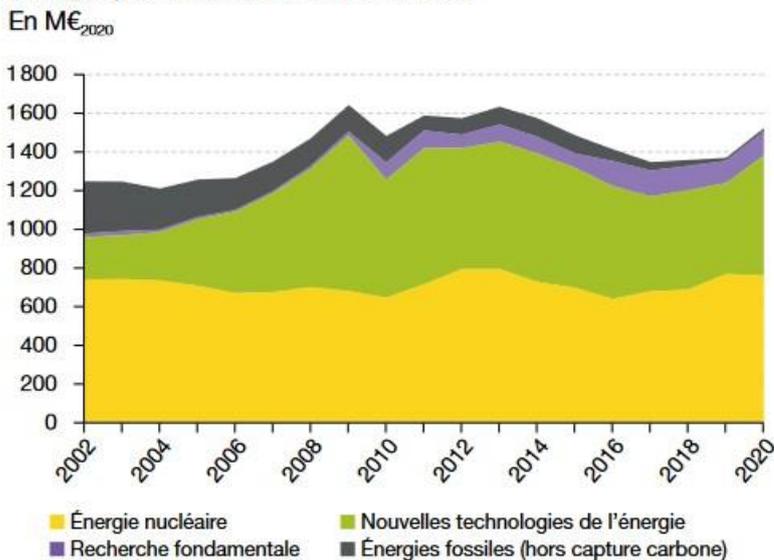


Figure 7 - Dépenses publiques en recherche et développement sur l'énergie - Ministère de l'écologie - 2021

Les reculs dans la préservation de la biodiversité ne se comptent

plus : on promeut l'agriculture biologique *et en même temps*, la France ré-autorise l'utilisation des néonicotinoïdes qui tuent les abeilles pour les betteraves, on veut sauver les petits commerçants *et en même temps* on se félicite de la venue d'Amazon, on veut préserver la

qualité de l'air et lutter contre les perturbateurs endocriniens *et en même temps* on poursuit les maires quand ils prennent des arrêtés anti-glyphosate. On crée une convention citoyenne pour le climat à qui l'on dit que toutes les mesures qu'elle préconisera seront dans la loi *et finalement* rien ne se passe.

Pourtant, le 3 février 2021, le tribunal administratif de Paris reconnaît une faute de l'Etat jugeant que celui-ci n'a pas respecté ses engagements sur la réduction des gaz à effet de serre. Le juge administratif précise alors : « *À hauteur des engagements qu'il avait pris et qu'il n'a pas respectés dans le cadre du premier budget carbone, l'État doit être regardé comme responsable [...] d'une partie du préjudice écologique constaté* ».

Le 14 octobre 2021, le Tribunal administratif de Paris rend une deuxième décision et ordonne au gouvernement de prendre « *toutes les mesures utiles* » pour « *réparer le préjudice écologique* » au 31 décembre 2022 et considère que la diminution d'émissions de gaz à effet de serre observée en 2020 est principalement due à la pandémie de COVID-19 et non à une action de l'État, ce qui fait qu'elle doit être prise en compte pour l'évaluation du préjudice, qui se fait à la date de la décision.

Sevran a souffert, sans doute plus que d'autres d'agissements en matière de non application du principe « pollueur-payeur ». C'est donc au nom de ce combat que la Ville est aussi impliquée dans la question de la justice climatique, en étant une des collectivités à poursuivre en justice le groupe Total. Le 11 février 2021, le juge a estimé que le devoir de vigilance «relève de la responsabilité sociale de Total» et que «la lettre» des dispositions du code de commerce relatives au devoir de vigilance «commande un contrôle judiciaire», ce qui signifie que Total devra bien être jugé en France pour manquements à ses obligations en ce qui concerne la protection de l'environnement.

Au titre juridique, la Ville est vigilante sur la question des terres polluées. Elle est partie prenante du procès contre les terres polluées de Westinghouse et garde une attention particulière sur les trafics de terre au niveau départemental, liés parfois à la question du grand banditisme.

La question de l'adaptation et de la « résilience » se pose alors avec une plus grande acuité d'année en année. C'est ici que les collectivités locales doivent prendre toute leur part.

C) Les collectivités en lutte pour le climat

Au niveau local, les avancées peuvent être plus décisives. Il s'agit désormais de minimiser les conséquences négatives du changement climatique et d'adapter ainsi les politiques publiques locales, ce qui oblige alors à changer profondément de paradigme et de passer d'un

développement synonyme d'expansion à un développement entendu comme une aptitude à s'adapter à divers futurs possibles. C'est au plus près du terrain et en fonction de la connaissance précise des vulnérabilités et des risques climatiques locaux que les mesures sont les plus efficaces, ce qui place les collectivités locales en première ligne dans la mise en œuvre d'actions de résilience.

En effet, parce qu'elles sont au plus près du terrain, les collectivités territoriales prennent en compte toutes les dimensions de leurs territoires et sont les plus à même d'identifier des solutions. Elles peuvent utiliser les leviers qui sont à leur disposition pour engager la transition énergétique : choix des bâtiments, aides à la rénovation, politique d'achat local... et ouvrir ainsi de nouvelles opportunités de développement territorial.

A travers la réalisation de plans climat-énergie territoriaux pour les collectivités de grande taille ou des schémas régionaux climat-air-énergie, la loi entend traduire l'importance de ces questions. Pourtant, devant les injonctions de plus en plus impérieuses à se saisir du problème climatique, force est de constater que les collectivités locales ont parfois du mal à concrétiser la question de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle de leur territoire : s'adapter, oui, mais comment ? Et surtout avec quels moyens ?

Plus concrètement, des actions d'envergure sont mises en œuvre par les collectivités locales. Constatant que l'alimentation représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Métropole du Grand Paris et que la consommation de produits carnés représente le plus grand impact en matière de gaz à effet de serre, que le gaspillage alimentaire, le mode de production (serre chauffée par exemple) ou la distance ont aussi un impact négatif en matière environnementale, le Département de Seine-Saint-Denis a présenté en novembre 2021 un Plan alimentaire territorial tandis que l'Etat a mis en place une enveloppe de 540 000€ pour aider les projets d'agriculture locale dans le département.

Le Territoire Paris Terres d'Envol a lancé un plan mobilité et se prononce pour la mise en place d'aides à la conversion des automobiles polluantes dans le cadre de l'extension de la Zone de faibles émissions. Il lance aussi un schéma directeur des réseaux de chaleur, donnant une plus grande place aux énergies renouvelables. Il collabore au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) porté par la Métropole et qui veut faire des pôles gares du Grand Paris Express des lieux urbanisés et intenses.

Sevrans de son côté redéfinit son projet de ville selon un modèle plus durable et solidaire, en privilégiant les projets de restructuration et de rénovation urbaines aux projets d'extension. L'objectif, notamment avec pour leviers le Grand Paris Express et l'ANRU 2, est de développer la Ville de manière maîtrisée et soutenable pour les populations et surtout pour les ressources naturelles du territoire. La Ville souhaite également développer la végétalisation de la Ville avec les plans de déploiement de pistes vertes et la création de mini forêts dans le cadre du plan « Canopée » avec le Département. L'agriculture urbaine est aussi appelée à se

développer, notamment dans le projet Terre d'Eaux et de Culture (cf. *infra*). Sevrans va étendre aussi son réseau de pistes cyclables, en lien avec les objectifs de la Métropole du Grand Paris. Une étude sera aussi faite pour étendre ses réseaux de chaleur, qui diminuent l'usage des énergies fossiles et la facture pour les usagers.

II) L'alarme sociale

La crise sanitaire a vu ses effets atténués par une profusion sans précédent d'aides sectorielles pour compenser les pertes dues à l'arrêt de l'économie. En mars 2021, on comptait près de 206 milliards d'euros mobilisés pour le soutien financier aux entreprises. Outre ces aides, la pandémie coutera 424 milliards à l'Etat entre les dépenses exceptionnelles et les pertes de recettes.

Pour autant, au-delà de ces chiffres, la crise sanitaire a révélé et accentué des fractures d'égalité entre différentes catégories de population.

A) Au niveau mondial, pandémie, inflation, césures

L'Afrique en décalage avec le reste du monde

Part de la population complètement vaccinée contre le Covid-19 (au 29 novembre)

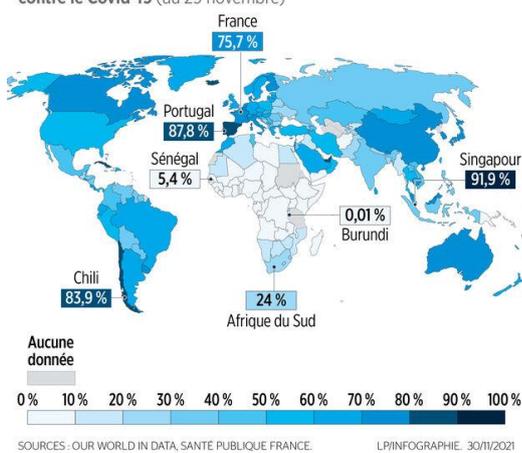


Figure 9 - Taux de vaccination dans le monde - Le Parisien 29 novembre 2021

IMF DataMapper

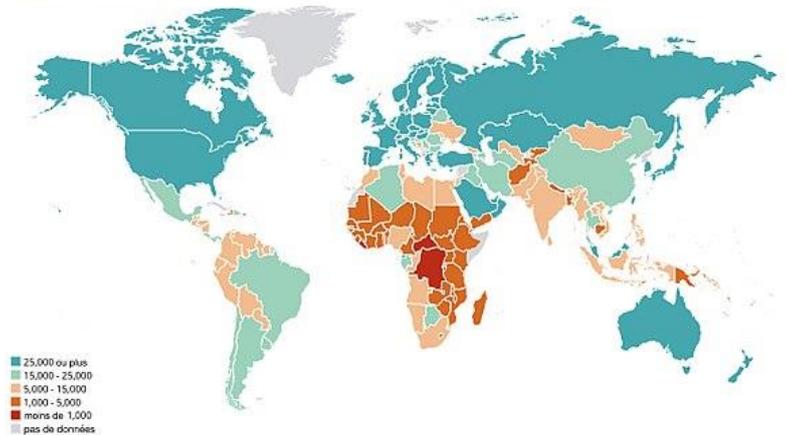


Figure 8 - PIB par habitant dans le monde (2017) DataMapper 2018

2021 montre une reprise économique après la mise en sommeil des échanges en 2020. Mais cette reprise se produit dans un contexte de résurgence de la pandémie, et les écarts se creusent entre les pays les plus riches, vaccinés, et les pays les plus pauvres, non vaccinés.

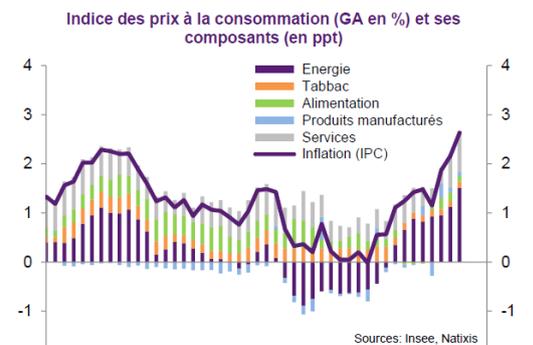


Figure 10 - Evolution de l'indice des prix à la consommation - INSEE 2021

Parallèlement, le taux d'inflation a nettement augmenté aux États-Unis, en Europe et dans certains pays émergents. Cette inflation est due, pour le FMI, à un décalage entre l'accélération de la demande et un retard de réaction de l'offre. Mais cela peut aussi s'expliquer par une hausse importante du prix des matières premières, après une chute historique en avril 2020 où le pétrole était descendu à seize dollars le baril et le gaz à un dollar et demi, contre soixante-douze dollars pour le pétrole et six dollars pour le gaz en novembre 2021.

Pour autant, les perspectives de poursuite de la reprise sont toujours positives, selon le Fonds monétaire international avec toujours une grande disparité selon les régions : l'Afrique subsaharienne semble bénéficier moins que les autres de ses prévisions positives. La Chine, comme en 2020, poursuit sa dynamique de croissance.

Ces éléments sont toutefois à regarder avec la plus grande prudence compte tenu d'un contexte sanitaire toujours incertain et de l'apparition de variants par définition imprévisible.

La faiblesse du taux de vaccination dans les pays émergents, et notamment en Afrique fait craindre que l'épidémie ne perdure, grevant

ainsi pour ces pays une sortie rapide de la crise. Depuis le début de la pandémie, 560 millions de doses ont été distribuées dans le cadre du dispositif Covax (initiative ayant pour but d'assurer un accès équitable à la vaccination contre le COVID-19 dans deux cents pays) à

Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2020	2021	2022
Production mondiale	-3,1	5,9	4,9
Pays avancés	-4,5	5,2	4,5
États-Unis	-3,4	6,0	5,2
Zone euro	-6,3	5,0	4,3
Allemagne	-4,6	3,1	4,6
France	-8,0	6,3	3,9
Italie	-8,9	5,8	4,2
Espagne	-10,8	5,7	6,4
Japon	-4,6	2,4	3,2
Royaume-Uni	-9,8	6,8	5,0
Canada	-5,3	5,7	4,9
Autres pays avancés	-1,9	4,6	3,7
Pays émergents et pays en développement	-2,1	6,4	5,1
Pays émergents et pays en développement d'Asie	-0,8	7,2	6,3
Chine	2,3	8,0	5,6
Inde	-7,3	9,5	8,5
ASEAN-5	-3,4	2,9	5,8
Pays émergents et pays en développement d'Europe	-2,0	6,0	3,6
Russie	-3,0	4,7	2,9
Amérique latine et Caraïbes	-7,0	6,3	3,0
Brésil	-4,1	5,2	1,5
Mexique	-8,3	6,2	4,0
Moyen-Orient et Asie centrale	-2,8	4,1	4,1
Arabie saoudite	-4,1	2,8	4,8
Afrique subsaharienne	-1,7	3,7	3,8
Nigéria	-1,8	2,6	2,7
Afrique du Sud	-6,4	5,0	2,2
<i>Pour mémoire</i>			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	-2,3	6,7	5,1
Pays en développement à faible revenu	0,1	3,0	5,3

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2021.

Note : Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire ; l'exercice 2020/2021 débute en avril 2020. Les projections de croissance des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2021 pour l'Inde sont de 8,3 % en 2021 et de 9,6 % en 2022, sur la base de l'année civile.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

IMF.org

Figure 11 - Perspectives de l'économie mondiale - FMI 2021

cent quarante-quatre pays. C'est seulement 10% du montant total qu'espérait Covax à son lancement.

Seule 7% de la population Africaine est vaccinée contre le COVID.

B) Au niveau national, une intensification de la pauvreté et un accroissement des inégalités

Le 3 novembre 2021, l'INSEE a publié les premiers chiffres de la pauvreté intégrant les premières conséquences du COVID : le taux de la pauvreté se stabilise à 14.6% selon l'INSEE. En tout état de cause, ce sont toujours environ 9,1 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté fixé à 60% du niveau de vie médian (soit 1063 euros mensuels). Mme

	Crise financière : 2009 par rapport à 2008	Crise du Covid : 2020 par rapport à 2019
Evolution du PIB	-2,8%	-8,0 %
Evolution de l'emploi	-2,2%	-1,5 %
Variation du :		
- Revenu disponible brut	+0,1%	+1,0 %
- Pouvoir d'achat par unité de consommation	-0,3 %	0 %
- Taux de pauvreté*	+0,4 pt	0 pt
- Rapport inter-décile de niveaux de vie D9/D1*	+2 %	0 %

Figure 12 - Tableau comparatif des conséquences des crises de 2008-2009 et 2020 - MINEFI 2021

Agnès Bénassy-Quéré, cheffe économiste de la Direction générale du Trésor note : « en période de crise, il importe de protéger particulièrement les ménages les plus modestes, qui ne peuvent pas puiser dans leur épargne pour surmonter des pertes temporaires de revenus ». Elle explique la stabilité du taux de pauvreté par le versement de mesures d'aides individualisées en 2020 et courant 2021 et compare la situation entre la crise financière de 2009 et la crise du COVID de 2020.

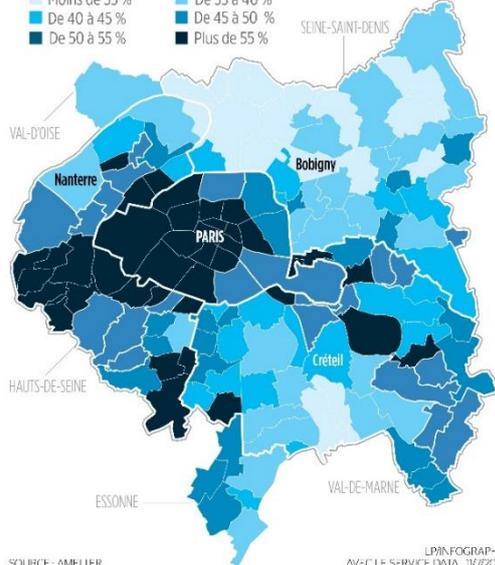
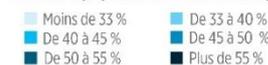
Pour autant, si cette crise ne semble pas avoir produit « plus de pauvres », elle a fragilisé davantage ceux qui l'étaient déjà, creusant ainsi l'écart avec la population plus favorisée.

Les cartes de la vaccination et des revenus médians se superposent à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, tout comme elles se superposent au niveau mondial.

Taux de vaccination par commune



Part de la population communale ayant reçu au moins une dose



SOURCE : AMELIFR.

LPIN/FOGRAP-HIE
AV-C/LE SERVICE DATA 18/23221

Figure 14 - Taux de vaccination par commune - Le Parisien Octobre 2021

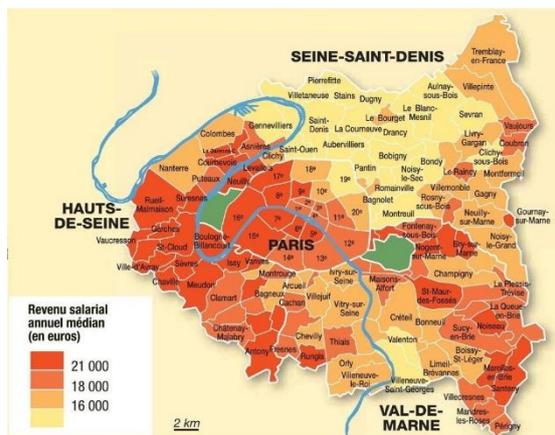


Figure 13 - Revenu salarial annuel médian - CUFR 2020

Pourtant, en France, la vaccination est gratuite ; ces écarts s'expliquent alors par la question de l'accès à l'information, l'accès à l'éducation, aux services publics, dans le contexte paradoxal où ce sont des secteurs les moins vaccinés d'où viennent « les premiers de corvées », les plus exposés au COVID et aux contaminations mais aussi aux maladies chroniques comme le diabète, le plus souvent lié à une mauvaise alimentation.

Laure Pitti, sociologue à l'Université Paris VIII note que « *les institutions comme les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) n'arrivent pas à toucher les grands précaires* ». La revue Sciences humaines, étudiant la vaccination en Seine-Saint-Denis en août 2021 remarque que « *En Seine-Saint-Denis, des opérations de porte-à-porte pour convaincre les habitants des classes populaires d'aller se faire vacciner ont par exemple été mises en place par des professionnels de santé et du social travaillant dans un centre de santé communautaire. Une politique offensive de santé publique qui s'inscrit dans une démarche qualifiée d'« aller vers » pour contrer le manque d'accès à l'information sur la vaccination* ».

Autre écueil, autre fracture : alors que la Seine-Saint-Denis compte soixante mille étudiants, pas un seul bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU) n'existe dans le département. Les urgences psychiatriques, elles aussi, sont saturées. « *En Seine-Saint-Denis, il est très difficile d'accéder aux soins de santé mentale. Tout le secteur est sous l'eau* », constate le docteur Ernouf, psychiatre au Relais de la Fondation santé des étudiants de France à la Courneuve. Il détaille : « *Le département est parmi les plus touchés par les troubles psychiques pour de nombreux facteurs : la précarité, le manque de prise en charge...* ». La question de la santé mentale se pose d'autant plus que le Covid, l'isolement et le sentiment

de peur qu'ont engendré les confinements successifs ont aussi touché les seniors, les enfants... Le déficit de structures d'accueil et de soin aggrave alors cette situation.

La crise sanitaire a aussi eu un effet révélateur des violences dont sont victimes les femmes. La Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) indique que les violences faites aux femmes ont connu une très forte hausse durant le premier confinement : le nombre d'appels au 3919 a

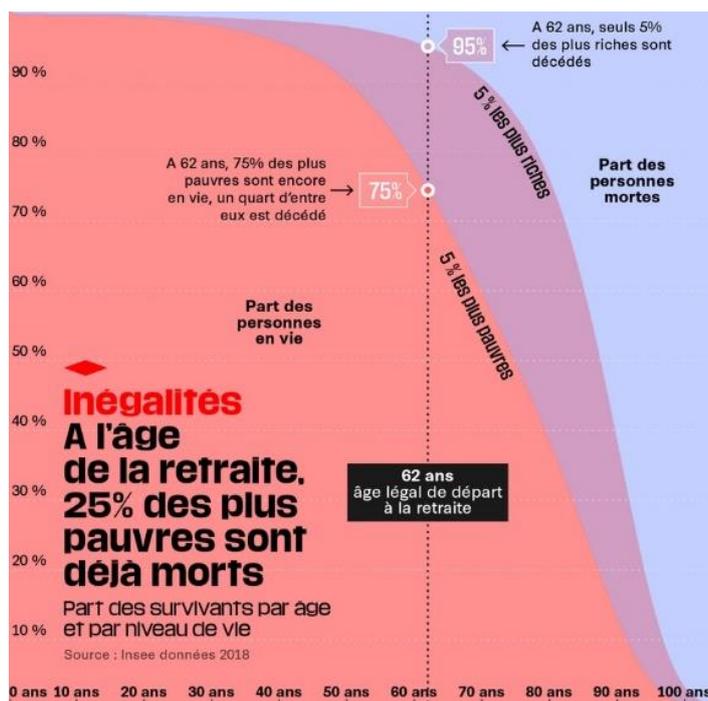


Figure 15 - Inégalités face à la retraite - Libération Novembre 2021

bondi : la plateforme a reçu 44 235 appels et déclenché une prise en charge pour 15 610 d'entre eux. Les appels pour violences conjugales ont triplé par rapport à 2019 sur la même période : ils représentaient 9% des appels en 2019, 19% au début 2020 et 25% pendant le premier confinement. Le ministère de la justice a enregistré moins de féminicides mais plus de tentatives de meurtre.

La crise a aussi intensifié la pression sur les logements. Mesurée pour la première fois par l'INSEE, la propriété immobilière est révélatrice des inégalités en matière de logement : 24 % des ménages

possèdent 68 % des logements détenus par des particuliers, 3,5 % des ménages possédant plus de 5 logements détiennent la moitié des logements en location alors que chez les 20 % des ménages les plus modestes, 67 % ne possèdent aucun logement.

La concentration sociale de la propriété immobilière se double d'une concentration géographique. C'est dans les centres des grandes villes après l'expulsion des classes populaires que se concentre le patrimoine immobilier des multipropriétaires.

La question de l'accès au logement est particulièrement prégnante dans une ville comme Sevrans. C'est plus de 8000 demandes de logements par an.

Une commission conduite par François Rebsamen a été chargée par le gouvernement de trouver des solutions pour inciter les collectivités à faciliter la construction de logements neufs. Elle recommandait de s'attaquer aux exonérations de taxe foncière pour les particuliers et préconisait :

- La compensation par l'État des exonérations dont bénéficient les bailleurs sociaux (coût estimé à 4,3 Md€ sur 15 ans, soit 289 M€ par an). Cette compensation s'appliquerait aux logements autorisés pendant le mandat municipal actuel et pour les 5 à 10 premières années de services. Ce n'est donc pas une mesure qui a un effet immédiat pour les finances locales. Une disposition en ce sens est intégrée au projet de loi de finances. On peut mesurer toutefois les limites d'un tel dispositif
- La possibilité laissée aux communes de supprimer intégralement l'exonération pendant deux ans pour les particuliers qui achètent un logement neuf (délibération n°5 du Conseil municipal du 22 septembre 2021)

Sur le domaine de la santé publique, la crise a révélé toutes les carences d'un système de santé plus que jamais atteint par des années de réduction des investissements. Les organisations syndicales (CGT, SUD, CFE-CGC) les collectifs Inter-Urgences et Inter-hôpitaux, l'association des médecins urgentistes de France et la coordination nationale des comités de défenses des hôpitaux et maternités de proximité ainsi que le Printemps de la psychiatrie ne cessent de faire valoir les besoins de lits et de bras dans un secteur à bout de souffle et de dénoncer le Ségur de la Santé.

Plus d'un an après le Ségur de la Santé, la fuite des personnels s'est en effet accélérée dans le secteur hospitalier public. Pour les postes d'infirmier nous sommes passés de 7 500 postes vacants en juin 2020 à 34 000 postes en septembre 2021. Des lits, notamment à l'occasion des restructurations comme celle des hôpitaux du Nord parisien, continuent d'être supprimés. Nous les avons applaudis au printemps 2020. Ils ont eu une petite prime mais rien n'a changé, la suppression des lits – et donc des emplois – a été maintenue par le gouvernement.

Il est donc important aujourd'hui d'affirmer notre soutien aux personnels soignants, d'exiger de l'Etat qu'il mette en place des mesures financières d'urgences, qu'il stoppe les fermetures de lits et les suppressions d'emplois. Au-delà de ces mesures, la refondation du financement de l'hôpital public assuré par la sécurité sociale est un impératif. Il faudra sortir de la gestion comptable de la santé publique pour répondre correctement aux besoins de santé de la population. Un vœu avait été présenté en ce sens au Conseil municipal du 16 mai 2019 et voté à l'unanimité.

C) Un budget de l'Etat entre restriction et intervention

La France connaît une croissance soutenue, le projet de loi de finances (PLF) 2022 se fondant sur un taux de 6% d'évolution du PIB, là où la Commission européenne parie plutôt sur 3.8% et le FMI sur 3.9%, alors que la dépense publique devrait ralentir et le taux des prélèvements obligatoires passer de 43.7% à 43.5% du PIB. Le PLF indique aussi qu'en 2022, les recettes de l'État devraient poursuivre leur croissance grâce à « *la normalisation de la situation économique* ». Les recettes fiscales nettes s'établiraient à 292 milliards d'euros, avec une nouvelle hausse de 13,4 milliards d'euros par rapport à 2021, principalement portées par l'impôt sur le revenu (+5,3 milliards d'euros), la TVA (+5,1 milliards d'euros) et l'impôt sur les sociétés (+3,1 milliards d'euros).

Concernant les collectivités locales, le PLF table sur une amélioration de leur situation financière, et remarque que « *Les collectivités territoriales sont entrées dans la crise sanitaire dans une situation financière plus favorable que lors de la crise de 2009, affichant une épargne brute de 35 Md€ à la fin de l'année 2019 ainsi qu'un excédent budgétaire. La situation des finances locales avait notamment été confortée par le dynamisme des recettes fiscales au cours des années ayant précédé la crise, mais aussi par la maîtrise des dépenses de fonctionnement observée, en particulier, parmi les collectivités engagées dans le cadre de la contractualisation financière avec l'État prévue par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022* ». Pourtant, la baisse des dotations de fonctionnement, la non-compensation de la suppression de la taxe d'habitation alliée à une volonté affichée de ne pas lancer une réforme de la fiscalité locale la réforme de la carte de l'intercommunalité, le maintien de la rigidité des dépenses de fonctionnement par la contractualisation ont obligé nombre de collectivités territoriales à réduire ou à réorienter le service public et leurs missions, aggravant ainsi les inégalités territoriales déjà exacerbées par la crise sanitaire.

La réforme fiscale, qui se traduit par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences



Figure 16 - Croissance de la dette publique - PLF 2022

principales, modifie considérablement l'autonomie budgétaire des communes. Cette réforme fait suite à ce qui a été perçu par un certain nombre de maires comme une mise sous tutelle au travers de la contractualisation avec l'État dans la suite du Pacte de Cahors et plus récemment à la non compensation

des dépenses supplémentaires supportées par les communes dans la prise en charge de la pandémie (trois millions d'euros pour Sevrans).

Le gouvernement a annoncé une évaluation de la réforme de la TH au cours du premier semestre 2023 avec la remise d'un rapport au Parlement avant le 1er mars de 2023 qui présentera les effets de cette réforme :

- Sur les ressources financières des communes et sur leurs capacités d'investissements
- Sur les ressources financières consacrées par les communes à la construction de logements sociaux
- Sur l'évolution de la fiscalité directe locale et les conséquences éventuelles de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation
- Sur le budget de l'État.

III) L'alarme démocratique, entre défiance et recul de l'Etat

Evolution de l'abstention par election

Au premier tour

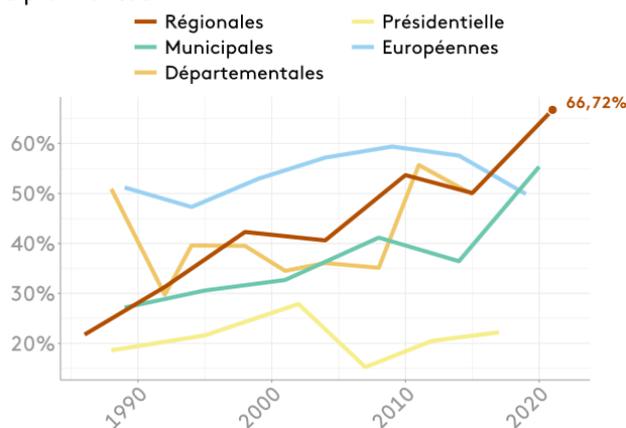


Figure 17 - Evolution de l'abstention par election - France Info 2021

La crise sanitaire a exacerbé la méfiance voire la défiance face à l'Etat, phénomène entraînant dans son sillage des discours complotistes ou populistes mais aussi des comportements de violence politique.

Les collectivités locales sont alors en première ligne pour répondre à ces inquiétudes et pour retisser ce lien de confiance nécessaire à l'expression de la démocratie. Pour autant, leurs marges de manœuvre, de plus en plus limitées par un processus de décentralisation au point mort, ne leur permettent pas de jouer pleinement

leur rôle.

A Sevrans, il s'agit d'agir en responsabilité pour se donner les moyens de remplir les missions de service public et d'agir, en transparence, pour l'ensemble de la population.

A) Une défiance face à l'Etat

Faible participation aux élections, sondages qui montrent un effritement de la confiance dans le gouvernement et la politique, les signes de défiance envers l'Etat se multiplient. Les réseaux sociaux, les discours politiques relayent des idées violentes, appelant à la révolte face à « la

dictature sanitaire », promeuvent les frontières comme des murs faces aux crises, face aux virus, face à l'inconnu vécu comme un ennemi.

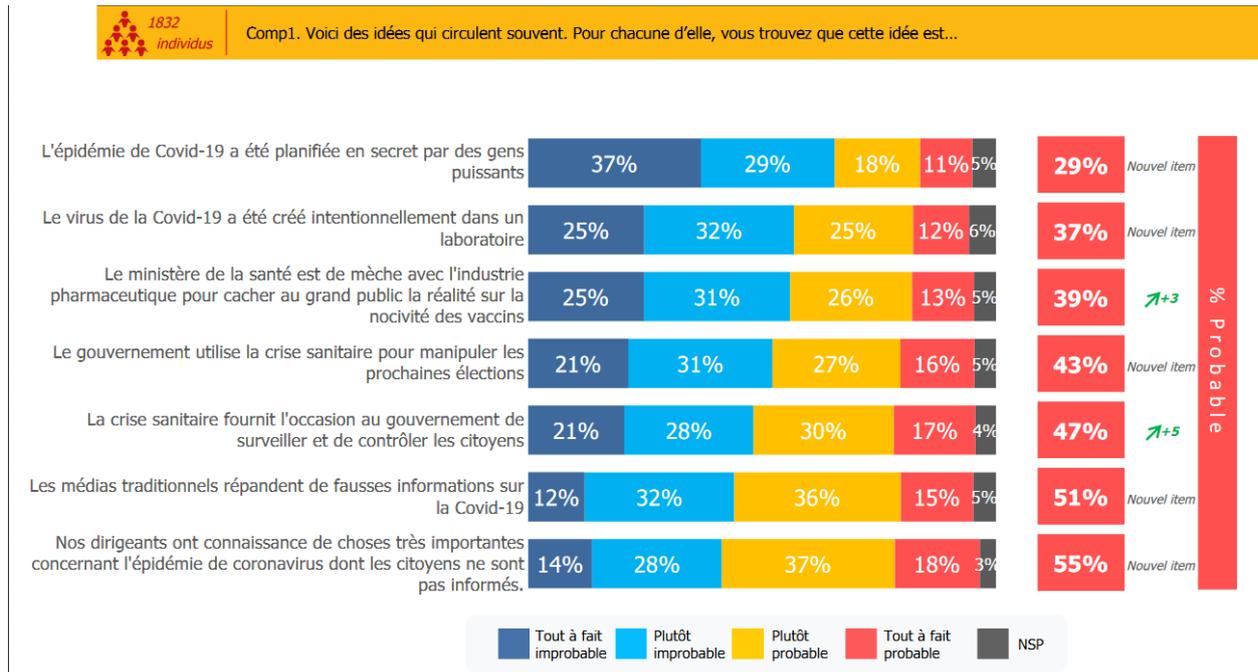


Figure 19 - Perméabilité aux théories du complot - Sondage SciencesPo CEVIPOF 2021

Ces discours opposent les « ils », les « décideurs » au peuple, seul dépositaire d'un « bon sens » qui est la solution et la réponse aux questions que pose un monde en changement et n'hésitent pas à entretenir la suspicion, le doute, appellent au séparatisme, créent des complots là où il n'y a que la complexité d'une situation sanitaire grave. L'intérêt général est battu en brèche par des idéologies posant l'individualisme et l'intérêt particulier comme postulat d'une action publique. Les valeurs d'universalité, l'égalité et de fraternité de la République sont visées, c'est la démocratie qui est atteinte. Comme le montre le sondage CEVIPOF de mai 2021 ci-contre, une majorité des français est prête à sacrifier une part de sa liberté et la démocratie pour « plus de justice sociale ».

« Bien loin de s'orienter vers une « société ouverte » (Popper) fondée sur l'activité de la raison critique, la démocratie d'aujourd'hui continue de mettre en valeur des « sociétés secrètes » (Simmel) jalonnées de scénarios complotistes et de forces obscures. La démocratie ne se structure pas par un idéal de « discours argumentatif » (Habermas), elle est de plus en plus « fantasmée à travers le prisme du complot » (Taguieff, 2006, p. 14). Qu'on le veuille ou non, l'omniprésence de la pensée conspirationniste dans la vie sociale atteste la

Il vaut mieux un système politique moins démocratique mais qui assure plus d'égalité et de justice sociale

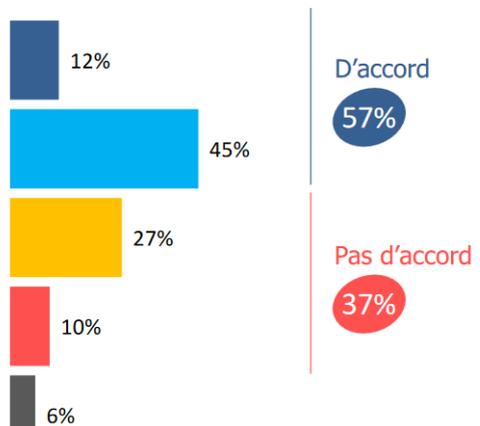


Figure 18 - Démocratie ou justice sociale - Sondage SciencesPo CEVIPOF 2021

supériorité de l'imaginaire sur toute forme de rationalité »³, surtout lorsque cette rationalité est difficilement appréhendable, vu la complexité d'une situation sanitaire par définition imprévisible et instable.

Le complotisme est alimenté par la porosité des *fake-news* dans le débat public qui devient plus forte au fur et à mesure que les sujets se complexifient. A l'heure des réseaux sociaux et de la communication instantanée, la lutte contre la désinformation devient un enjeu de démocratie de premier plan. Or, une véritable industrie de la désinformation est en train de se construire : Sylvain Louvet, journaliste et co-fondateur de l'association *Fake Off* qui intervient

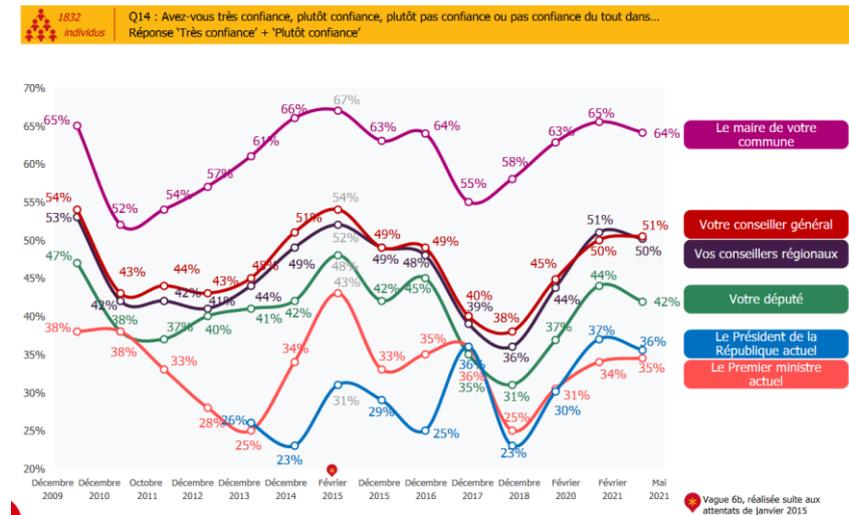


Figure 20 - Indice de confiance des élus - Sondage SciencesPo CEVIPOF 2021

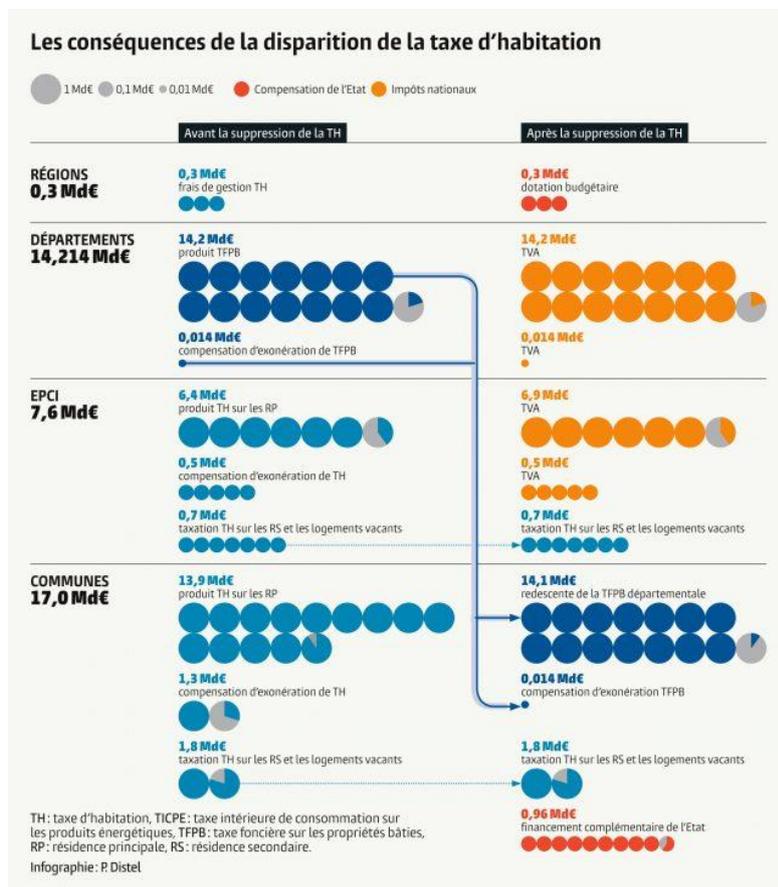
régulièrement à Sevrans constate que « le secteur de la publicité est l'élément clé pour comprendre la source numéro un de financement des désinformateurs. Selon les estimations faites par l'ONG américaine Global Disinformation Index, les sites de désinformation

reçoivent chaque année au moins 235 millions de dollars de recettes publicitaires. La publicité est aujourd'hui le moteur de la désinformation ». C'est la raison pour laquelle nous souhaitons renforcer la compréhension de ces phénomènes dans une démarche intergénérationnelle et d'un travail d'éducation populaire à Sevrans, notamment dans le cadre de l'UPI.

La question de la complexité, de l'inconnu, de la diffusion de la source de la décision peut aussi expliquer le fait que, comme le montre le sondage reproduit ci-dessus, 55% des français pensent que « les dirigeants » savent des choses qu'ils cachent aux citoyens.

Le système d'organisation territoriale, mille-feuilles institutionnel, rend encore plus nébuleuse la façon dont les décisions sont prises, alors qu'une situation complexe nécessite un processus décisionnel transparent et plus clair. Entre le gouvernement et le Président de la République, les comités *ad hoc*, les administrations centrales et déconcentrées, les collectivités décentralisées, les établissements publics nationaux, intercommunaux et territoriaux, les lieux de prise de décision deviennent eux aussi complexes à comprendre et à définir. Il n'est pas

³ La théorie du complot comme un simulacre de sciences Sociales ? Park Jung Ho, Chun Sang Jin De Boeck Supérieur « Sociétés », 2011/2 n°112 | pages 147 à 161



étonnant alors que la confiance dans les dirigeants politiques s'étiole au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie de l'Etat et que le Maire soit l'élu qui inspire le plus confiance.

Les collectivités territoriales sont alors au cœur d'un nécessaire renouvellement démocratique.

B) La décentralisation au milieu du gué

Cette expression, utilisée pour la première fois pour les dix ans des lois Defferre illustre les

hésitations de l'Etat. Bloquée entre deux rives, la décentralisation stagne alors que l'on assiste à un mouvement de balancier qui immobilise les collectivités, d'un côté l'Etat leur transférant plus en plus de compétences, d'un autre l'Etat leur retirant à la fois des recettes et de l'autonomie financière, pourtant à la base du principe d'autonomie des collectivités territoriales, tel qu'issu de l'article 72 de la Constitution.

Cet immobilisme traduit en creux une recentralisation. Comme le note Philippe Laurent, Maire de Sceaux : « *L'autonomie financière permise par la globalisation de la dotation globale de fonctionnement, une ressource libre d'emploi, est remise en cause par le fléchage de plus en plus systématique des dotations, comme la DSIL. C'est la liberté de gestion qui est ainsi remise en cause : les maires deviennent des sous-traitants de l'Etat, et leurs budgets des budgets annexes de celui de l'Etat.* ».

Il en va de même avec l'autonomie fiscale : la suppression de la taxe d'habitation et sa non-compensation limitent définitivement les marges de manœuvres des collectivités locales et interdisent l'utilisation du levier fiscal comme source de recettes pour l'investissement rendu nécessaire par l'arrivée de nouvelles populations. Cela limite alors la responsabilité politique des élus : sans le pouvoir de lever l'impôt, ils deviennent de simples administrateurs.

La perte de ce levier fiscal a d'ores et déjà plusieurs conséquences. Perdre la taxe d'habitation, c'est perdre la réponse fiscale à l'augmentation de la population de la commune. Comment dès lors proposer davantage de services publics, créer les écoles, les crèches nécessaires à l'arrivée d'une population nouvelle si les communes n'ont pas les moyens de les construire ? De la même façon, comment accompagner le plan de relance, la transition énergétique, si les communes ne disposent pas des ressources suffisantes ?

Contrairement à la crise de 2008-2009, il y a en 2021-2022 une importante capacité de prêter, mais une capacité à emprunter très amoindrie par l'extrême incertitude devant laquelle sont placées les communes sur leurs ressources futures.

Le récent discours du Président de la République à l'Association des Maires de France ne répond pas aux interrogations des communes.

Figure 21 - Conséquences de la fin de la Taxe d'Habitation - CE 2021

A périmètre courant		en Mds €		PLF 2022 (LFI 2021)
Transferts financiers aux collectivités locales			2022 : 105,5 2021 : 104,2	
Fiscalité transférée	40,1 (37,3)	Financement de la formation professionnelle		0,7 (0,9)
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage			2022 : 64,7 2021 : 66	
Subventions autres ministères	4,7 (4,4)	Dégrèvements législatifs	6,7 (9)	Amendes de police 0,6 (0,6)
Concours financiers de l'État aux collectivités locales			2022 : 52,7 2021 : 52,1	
Prélèvements sur recettes dont	43,2 (43,4)	Mission RCT dont	4,6 (4,2)	TVA des régions 4,7 (4,3)
DGF	26,786	DGD	1,550	TVA fonds de sauvegarde départements 0,2 (0,2)
FCTVA	6,500	DETR	1,046	
DCRTP	2,880	DSIL (communes et groupements)	0,907	
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	3,642	DSI Départements	0,212	
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,661	Comp. régions frais de gestion TH	0,293	
Comp. exonérations fiscales	0,581			

Source : jaunes budgétaires 2022

Figure 22 - Evolution des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales - CE 2021

En effet, il est notable que désormais, c'est la déconcentration qui soit vue comme un objectif d'organisation du territoire, ce qui tend à confirmer la tendance à la présence de l'Etat au niveau local. Le Président évoque plus d'agents dans les Trésoreries, la simplification administrative et des « fonctionnaires qui aident, qui apportent des solutions sur le terrain » alors que, en même temps, les services publics nationaux, les trésoreries, les centres d'assurance maladie, les postes ferment les uns après les autres. La Trésorerie de Sevrans, pourtant une des dernières trésoreries de

proximité à recevoir le public est qualifiée de « résiduelle » dans le vocabulaire administratif... A Sevrans, nos élus continuent à se battre pour la préservation de cette Trésorerie, tout comme ils se sont mobilisés pour la réouverture du centre de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), inaugurée le 8 décembre 2021 ou encore la labellisation Maison France Service du PIMMS.

Face à cela, Sevrans prend donc toutes ses responsabilités.

C) A Sevrans, un combat pour des marges de manœuvre pour le service public.

	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Est. fin 2021
<i>Délai global de paiement</i>	86 jours	67 jours	61 jours	55 jours	41 jours
<i>Paieement à échéance</i>	NC	NC	31%	71%	72%

Figure 24 - Evolution des délais globaux de paiement pour Sevrans - DRF 2021

La fin de la contractualisation, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale, l'ajustement du budget d'investissement à ce qui est réalisable (et donc sans recours à l'emprunt) et la recherche systématique de recettes pour financer les investissements a permis de faire passer les charges structurelles en deçà des recettes. Ce taux de rigidité repassé au vert signifie que la Ville dispose des marges de manœuvre pour agir au quotidien, mais aussi pour faire face à des imprévus, sans se retrouver dans un effet ciseau où les dépenses récurrentes seraient supérieures aux recettes.

Ces marges de manœuvre gagnées et confirmées en 2021 sont la garantie du fonctionnement du service public.

Ce dynamisme a permis en 2021 d'obtenir un prêt de la Banque Postale de 4.8 millions d'euros à un taux de 0.69% sur vingt ans. Ce taux, très bas, est en dessous de l'inflation. Il n'obère

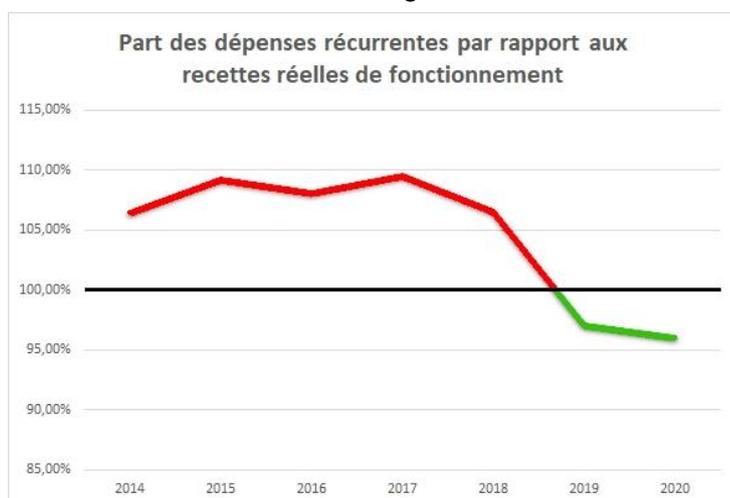


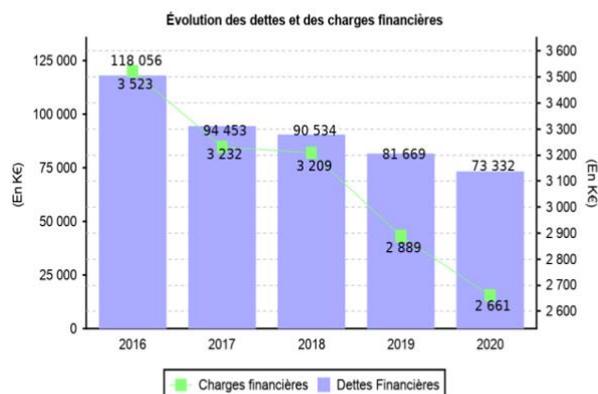
Figure 23 - Part des dépenses récurrentes/recettes réelles de fonctionnement à Sevrans - DRF 2021

pas les finances pour le futur et permet d'une part de détendre la trésorerie (11 millions en octobre 2021), donc d'accélérer les délais de paiement et d'autre part de soutenir les investissements pour l'avenir et de réaliser les premières lignes du programme pluriannuel d'investissements (PPI).

Le PPI, présenté en annexe, propose une trajectoire d'investissements jusqu'en 2032. Il est encore à préciser

pour les années 2028-2032 mais représente déjà 350 millions d'euros d'investissements, avec une part de financement pour la Ville limitée à ce stade à 150 millions car la majorité municipale, avec l'appui technique de l'administration, engagera toutes les démarches utiles pour obtenir des financements complémentaires. Il a été l'occasion pour les élus et les services

Endettement



La dette en capital de la commune a diminué de manière très significative entre 2016 et 2020 : - 37,9 %.
Corrélativement, les charges annuelles d'intérêts ont chuté, passant de 3,5 à 2,7 M€.

Ce désendettement marqué et continu a été favorisé par le choix fait par l'ordonnateur de ne pas contracter de nouveaux emprunts en 2019 et en 2020, ce qui a mécaniquement réduit le stock de la dette.

L'encours représentait au 31/12/2020 un montant de 1 432 €/hab., en-deça des moyennes de la strate départementale (1 566 €/hab.) et régionale (1 478 €/hab.).

Le ratio de désendettement Dette/ CAF de la collectivité est de 5,97 en 2020, ce qui signifie qu'il lui faudrait 6 années de CAF pour rembourser sa dette, ce qui la situe dans la norme, le seuil d'alerte étant entre 10 et 12 ans.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Figure 25 - Evolution de l'endettement de la Ville de Sevran - DRF 2021

de réfléchir à la soutenabilité de leurs projets et à la façon de penser la Ville de demain. En effet, ce plan pluriannuel d'investissement a été construit sur la base des enjeux du développement de la ville et des besoins de la population mais avec le sens des responsabilités qui caractérise la majorité municipale. La préoccupation qui traverse ce plan pluriannuel est de ne pas obérer l'avenir et de préserver les marges de manœuvres financières des mandatures suivantes en particulier en termes d'endettement.

La structure de l'endettement confirme la santé financière retrouvée et stabilisée. Fin 2020, le stock de dette était de 73.3 millions d'euros. Il est de 69.5 millions fin 2021, alors même qu'un emprunt de 4.8 millions a été réalisé. En 2022, 8.4 millions d'euros de capital et 2.1 millions d'intérêts seront remboursés.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses nouvelles d'équipement (épargne

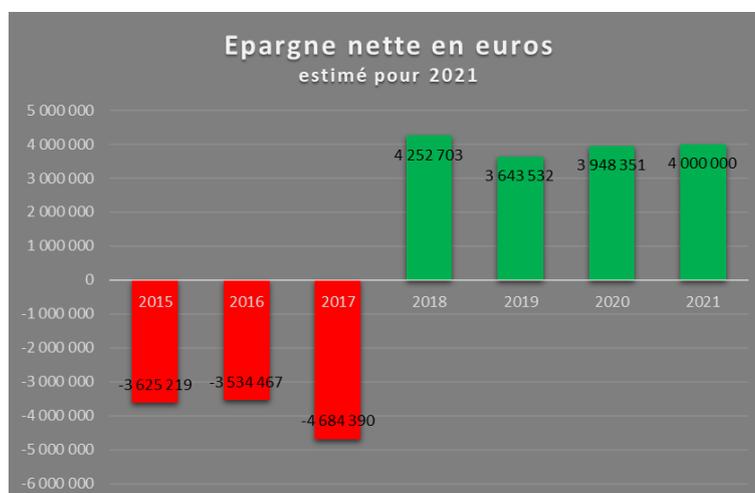


Figure 26 - Evolution de l'épargne nette de la Ville de Sevran - Estimation pour 2021 - DRF 2021

brute) après financement des remboursements de dette. Elle continue sa trajectoire positive et se stabilise en 2020 autour de quatre millions d'euros.

La Ville de Sevrans entend aussi mener une politique de recherche de recettes. Comme l'année

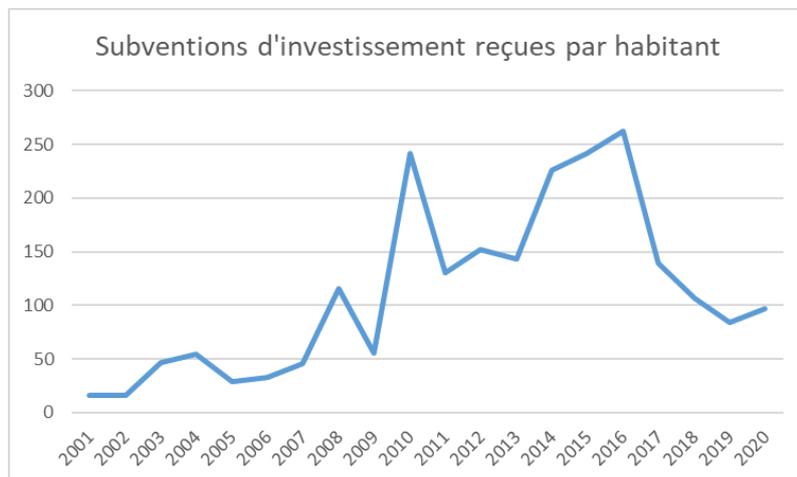


Figure 27 - Evolution des subventions d'investissement pour la Ville de Sevrans - DRF 2021

dernière, les subventions d'investissements reçues sont en augmentation, ce qui souligne la confiance des services de l'Etat dans les projets que la Ville présente. Toutefois, les dotations, tant en investissement qu'en fonctionnement reposent pour une majeure partie sur des versements et des dotations, ce qui souligne la dépendance

des finances de la Ville au soutien de l'Etat, et qui illustre aussi la perte d'autonomie financière des collectivités locales. C'est la raison pour laquelle Sevrans diversifie les sources de financement de ses investissements. En 2021, la Région Île-de-France, le Département, la Métropole, divers dispositifs publics ont été mis à contribution. Cela a permis d'obtenir plus d'un million d'euros au titre du bouclier sécurité de la région Île-de-France, 517 150€ pour les promenades vertes de la Métropole du Grand Paris ou 100 000€ pour l'achat de véhicules électriques de l'Etat dans le cadre du plan France Relance.

Cette année, la Ville compte renforcer sa collaboration avec la Métropole du Grand Paris, notamment en adhérant à l'opération « Centres-Villes Vivants » qui permet de recruter un manager de centre-ville ou encore de financer des projets de réhabilitation et de redynamisation des commerces de centre-ville ou avec la Région pour le développement de la formation professionnelle et de l'activité économique.

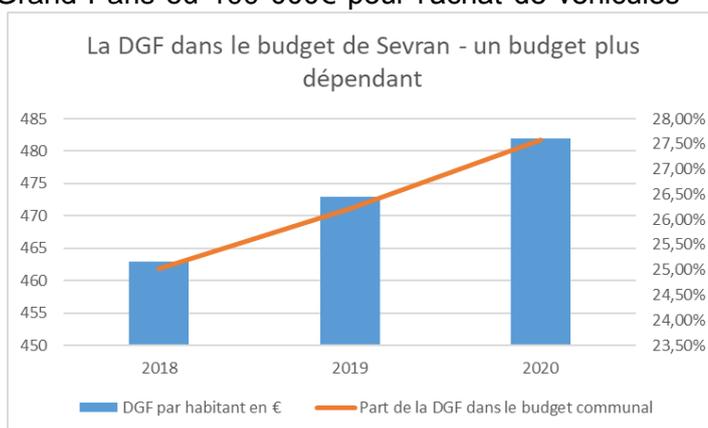


Figure 28 - Part de la DFR dans le budget communal de la Ville de Sevrans - DRF 2021

En K€	2019	2020	2021	2022	Var. 2021/2022 en K€	Var. 2021/2022 en %
Dotation forfaitaire	7 901	7 938	7 961	7 984	23	0,3%
+ DSU	14 671	15 249	15 748	16 311	563	3,6%
+ DNP	1 489	1 482	1 449	1 444	-5	-0,4%
+ FSRIF	6 485	6 828	6 829	6 774	-54	-0,8%
= DGF	30 546	31 497	31 987	32 513	526	1,6%

Figure 29 - Evolution et estimation de la DGF et de sa composition - DRF 2021

Dotations commune 2021 : 93071 - SEVRAN	
D.G.F. montant total	25 158 494
Dotation élu local (DPEL)	0
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	7 960 661
D.G.F. des communes : dotation d'amorçage	-
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	15 748 496
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	0
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	1 449 337
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	0
FPIC : Prélèvement de la commune isolée	-
FPIC : Versement au profit de la commune isolée	-
FPIC : Solde de la commune isolée	-
FSRIF : Prélèvement de la commune	0
FSRIF : Versement au profit de la commune	6 828 645
FSRIF : Solde de la commune	6 828 645

Figure 30 - Répartition de la DGF reçue par la Ville de Sevrans en 2021 - DGFIP 2021

Côté Paris Territoire Terres d'Envol, le ROB 2021 relevait que « si, en effet, la complexité des mécanismes financiers et la fin annoncée et repoussée de la perception de la fiscalité économique (CFE) par le Territoire et son transfert à la

Métropole expliquent en partie cette faiblesse, il n'en reste pas moins que le Territoire oublie les mécanismes redistributifs nécessaires à l'égalité territoriale et à l'émergence de projets d'intérêt territorial ». Force est de constater que Terres d'Envol ne joue que peu son rôle d'acteur de l'égalité territoriale : les disparités d'aides entre les différentes villes, notamment sur des enjeux aussi importants que l'aide aux propriétés dégradées, la répartition des charges transférées en matière d'eaux pluviales, ou encore l'absence de mise à disposition d'outils quant à la concertation, pourtant obligation issue de la loi NOTRe en matière de rénovation urbaine sont autant d'écueils à une volonté de travail en commun sur l'intérêt général. La mise en œuvre opérationnelle des projets de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU II peut être l'occasion de poser de nouvelles bases de coopération, notamment financière, entre l'EPT et la ville

Concernant les charges transférées en matière de traitement des eaux pluviales et d'assainissement, les élus de Sevrans se sont mobilisés pour une approche plus juste, plus équitable et plus dynamique de ce transfert de charges. Ainsi, des baisses de la facture sont attendues dès 2022.

	Sevrans	Aulnay-sous-Bois	Le Bourget	Drancy	Dugny	Villepinte	Tremblay-en-France	Le Blanc-Mesnil
	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020
Population	51 201	86 180	16 643	71 605	10 772	36 934	36 345	57 029
Produits de fonctionnement total par habitant	1 826	1 920	1 473	1 579	2 199	1 874	3 397	1 788
Impôts locaux par habitant	624	744	714	608	809	760	1 247	657
Part des impôts locaux dans les produits de fonctionnement (% produits CAF)	35,72%	41,32%	48,61%	40,71%	36,78%	40,75%	37,47%	38,65%
DGF par habitant	482	146	102	288	409	132	13	289
Part de la DGF dans les produits de fonctionnement (% produits CAF)	27,58%	8,08%	6,93%	19,25%	18,59%	7,09%	0,40%	17,03%
Charges de fonctionnement par habitant	1 614	1 843	1 332	1 477	1 855	1 784	3 079	1 765
Charges de personnel par habitant	896	1 098	760	796	1 188	1 001	1 564	853
Charges de personnel en % des charges (en % des charges CAF)	59,45	65,88%	59,56%	62,78%	65,82%	58,61%	53,00%	60,91%
Ressources d'investissement par habitant	532	743	581	453	840	539	741	946
Subventions d'investissement reçues par habitant	97	60	125	39	85	69	67	83
Excédent brut de fonctionnement par habitant	296	165	207	260	411	180	381	323
Capacité d'autofinancement par habitant	240	135	193	227	394	156	378	298
Encours de la dette par habitant	1 432	1 886	912	1 779	356	772	219	1 526
Annuité de la dette par habitant	214	177	151	176	127	86	16	169
Base TH par habitant	1 082	1 115	1 425	1 391	1 216	961	1 092	1 200
Base TFB par habitant	936	1 568	1 849	1 210	1 452	1 603	4 355	1 408
Produit TH par habitant	382	279	360	303	329	251	272	323
Produit TFB par habitant	236	228	347	302	461	504	986	322

Figure 31 - Sevrans par rapport aux autres Villes du territoire - DFR / DGFIP 2021

Ainsi, par un travail accru de recherche de recettes et de maîtrise des dépenses, en ajustant au réel et au réalisable les propositions budgétaires pour 2021 et 2022, Sevrans dispose d'un budget pour penser et préserver l'avenir, un budget pour développer la vie économique, pour rendre le quotidien plus agréable, pour plus de solidarité, pour l'épanouissement de tous. Le budget 2022 est un budget pour faire.

Partie II : un budget pour faire

Le budget 2022 sera un budget qui permettra de préserver l'avenir (I), de développer la vie économique (II), de rendre la vie quotidienne plus agréable (III), de créer plus de solidarité (IV) et de promouvoir l'épanouissement des Sevranaïses et des Sevranaïses (V). Pour Sevrans, il se fonde sur la sécurité, la responsabilité budgétaire et la concertation. C'est un budget réaliste et réalisable, qui prend appui sur le travail réalisé par l'équipe municipale en 2021 et, en particulier sur les avancées concrètes et très significatives en matière d'équipements publics et d'urbanisme. Ce budget met en valeur le travail quotidien des agents municipaux, mobilisés autour du service public.

C'est un budget qui répond à l'intérêt général, qui fait fi de la satisfaction des intérêts particuliers. Tourné vers tous les Sevranaïses et les Sevranaïses, c'est un budget d'actions.

I) Penser et préserver l'avenir

A) Faire avec les habitantes et les habitants

La concertation est au cœur de l'action de la municipalité. Malgré les confinements successifs, les restrictions de réunion liées aux contraintes sanitaires et les élections régionales et départementales, les concertations sont devenues un levier de la gouvernance de la Ville.

En effet, la consultation des habitantes et des habitants doit être un préalable à toute action municipale, pour que les projets urbains, de Sevrans Terre d'Eaux et de Culture au changement de sens de circulation d'une rue soient interrogés par le débat public.

Le ROB 2021 annonçait : « *La crise sanitaire, qui est aussi économique et sociale, a mis encore davantage en évidence la nécessité d'un développement urbain durable et solidaire. Elle renforce la conviction commune de ré-ancrer notre développement sur un modèle plus local et toujours plus vertueux sur le plan écologique, environnemental, sanitaire, alimentaire et climatique, mais aussi plus citoyen, en replaçant l'habitant au cœur des projets. C'est en ce sens que la Ville lance une consultation sincère et approfondie, qu'elle souhaite voir démarrer au printemps 2021* ». Conformément à cet engagement, la mise en place d'un Conseil participatif, regroupant quatre collègues (élus, usagers, habitants, associations environnementales) a permis de « faire atterrir » le projet Sevrans Terre d'Eaux et de Culture et de le faire évoluer pour qu'il s'intègre dans la ville et réponde aux besoins des habitantes et des habitants. Le conseil participatif a rejeté la vague de surf ; le projet se tourne désormais vers la protection de l'environnement, l'agriculture urbaine et l'emploi. Il vise à aménager un nouveau quartier de manière compacte autour d'un vaste parc ouvert à tous plutôt qu'à développer une base de loisirs privée. Le recours de France Nature environnement contre ce

projet a été retiré par cette association au vu des progrès fait dans la soutenabilité environnementale.

D'autres concertations ont été lancées, notamment celle sur le quartier des Sablons depuis octobre 2021 : à l'occasion de l'arrivée du lycée agricole et sur demande des habitants, un cycle de réunions s'est tenu, avec une balade urbaine, des ateliers, une rencontre entre la police et la population et un questionnaire. Ces rencontres doivent faire émerger un plan de travaux pour les Sablons, conduit par les services techniques.

En 2022, cinquante consultations sont programmées, notamment sur :

- Westinghouse et l'implantation d'un lieu de service public et d'une nouvelle école ;
- Le lancement de la ZAC Beaudottes, dans le cadre de l'ANRU II dont le budget est fixé à 183 millions d'euros, avec un objectif par rapport à l'EPT : renforcer la coopération dans la mise en œuvre opérationnelle des projets, la concertation réelle des habitants, le soutien financier pour diminuer le reste à charge pour la ville.
- La piscine Héritage des Jeux Olympiques Paris 2024 ;
- La réflexion sur la circulation dans la Ville avec l'arrivée d'un nouveau transport lourd, le Grand Paris Express et l'intégration des gares dans la quotidienneté des habitants ;
- La poursuite de la consultation des riverains de la friche Kodak.

La question de la forme de ces concertations est aussi importante : il s'agit de développer l'idée « d'aller vers » l'habitant, voire « aller chez l'habitant ». En effet, constatant les limites des formes traditionnelles de concertation (réunions publiques descendantes), il est privilégié une plus grande proximité, permettant une plus grande écoute et une connaissance plus accrue du terrain. Il s'agit aujourd'hui de se donner les moyens des ambitions de la Ville. Parmi les cinquante concertations, certaines sont d'une importance stratégique pour la Ville, ce qui suppose alors un budget en conséquence, permettant d'être accompagné, le cas échéant, par des professionnels extérieurs.

Concernant le Conseil citoyen, la réforme, entamée en octobre 2020 (création d'un Conseil citoyen unique sur toute la ville) a été retardée suite aux différents confinements.

Les nouveaux conseillers citoyens ont été tirés au sort en mars 2021. Depuis septembre 2021, un cycle de formation, animé par le cabinet « Empreintes citoyennes » a permis de faire émerger trois commissions (cadre de vie, emploi, jeunesse...) et une charte de fonctionnement. Ce cycle de formation va s'achever en janvier/février 2022 et il est envisagé de poursuivre cet accompagnement sous la forme qui paraîtra la plus adaptée aux besoins des Conseillers citoyens.

Le Conseil citoyen sera aussi appelé à intervenir sur les projets de rénovation urbaine conformément à la loi et travaillera sur cette question avec les services de l'EPT Paris Terre d'Envol.

Enfin, et dans le but de faire participer pleinement les habitantes et les habitants aux choix d'investissement et donc à l'amélioration de leur ville, un budget participatif sera mis en place. Alliant pédagogie et démocratie, le budget participatif est un moyen concret de donner aux habitantes et aux habitants un pouvoir d'agir.

B) Faire et refaire la Ville

En 2022, la transformation qualitative de la Ville se poursuivra par le renforcement de son attractivité et de la qualité de vie urbaine. Le nouveau projet de Ville prend appui sur l'arrivée du Grand Paris Express et le lancement de l'ANRU 2 pour refaire la ville sur la ville et limiter au maximum l'extension urbaine et l'artificialisation de nouveaux sols. Il se traduit par la mise en place d'opérations d'aménagement publiques (notamment 3 ZAC) permettant de planifier les développements sur plusieurs années en maîtrisant les dépenses et limitant les impacts sur le cadre de vie et sur l'environnement. En parallèle, dans le tissu pavillonnaire, les constructions immobilières privées sont freinées et très encadrées. Ainsi, la Ville n'a délivré aucun permis de construire pour des programmes de logements collectifs depuis le début de la nouvelle mandature en 2020. L'objectif est d'envoyer un signal fort aux promoteurs immobiliers.

L'ANRU 2 offre la possibilité à Sevrans de poursuivre la rénovation et de transformer durablement l'image, le cadre de vie et la qualité de vie des Sevranaises et Sevrans. Suite au 2^{ème} Comité d'Engagement de l'ANRU, la Ville de Sevrans et l'EPT Paris Terres d'Envol se sont vu notifier 183 millions d'euros de subventions et prêts bonifiés pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain Sevrans. Cela fait de l'ANRU 2 à Sevrans l'un des plus importants de France et certainement l'un des plus financés, rapporté à la population. Le tableau ci-après récapitule les financements obtenus.

	NERE logt /m2	COUT logt /m2	Montant HT	Assiette subventionnable	Subventions ANRU	Taux de subvention ANRU	Prêts bonifiés AL	Dont Majoration
INGENIERIE			2 675 000 €	2 675 000 €	1 337 500 €			
Tout quartier (études, postes)			2 010 000 €	2 010 000 €	1 005 000 €	50%		
poste Mandela			665 000 €	665 000 €	332 500 €	50%		
MINORATION DE LOYERS			2 132 000 €	2 132 000 €	2 132 000 €			
Beaudottes	351	6 074 €	2 132 000 €	2 132 000 €	2 132 000 €	100%		
DEMOLITION DE LLS	1 123		57 546 745 €	53 564 855 €	42 851 884 €			- €
Beaudottes protocole	187	50 853 €	9 509 567 €	9 370 517 €	7 496 414 €	80%		
Beaudottes convention	838	50 161 €	32 002 617 €	28 990 727 €	23 192 582 €	80%		
Montceuleux-Pont Blanc	210	52 469 €	11 018 414 €	10 937 164 €	8 749 731 €	80%		
Mandela	88	57 002 €	5 016 147 €	4 266 447 €	3 413 158 €	80%		
AMENAGEMENT D'ENSEMBLE			80 849 000 €	58 172 705 €	24 680 447 €			4 320 000 €
Beaudottes			35 000 000 €	22 000 000 €	7 700 000 €	35%		
Mandela/Messouda			36 800 000 €	28 800 000 €	14 400 000 €	50%		4 320 000 €
Montceuleux-Pont Blanc			9 849 000 €	7 372 705 €	2 580 447 €	35%		
RECONSTITUTION LLS	1189		223 927 976 €	223 927 976 €	11 746 800 €		24 180 600 €	- €
Beaudottes	825	194 578 €	160 526 665 €	160 526 665 €	8 181 000 €	5%	17 087 000 €	
Montceuleux-Pont Blanc	210	174 752 €	36 697 854 €	36 697 854 €	2 121 600 €	6%	4 389 200 €	
Mandela/Messouda	154	173 399 €	26 703 466 €	26 703 466 €	1 444 200 €	5%	2 704 400 €	
REQUALIFICATION DE LLS	1 878		65 346 182 €	46 942 096 €	10 054 479 €		28 426 724 €	233 331 €
Beaudottes	687	38 439 €	26 407 587 €	19 100 781 €	3 819 556 €	20%	12 023 156 €	
Montceuleux-Pont Blanc	866	31 748 €	27 493 632 €	19 646 352 €	4 595 930 €	23%	11 628 869 €	233 331 €
Perrin	325	35 215 €	11 444 963 €	8 194 963 €	1 638 982 €	20%	4 774 699 €	
RESIDENTIALISATION	1172		11 859 482 €	9 482 436 €	3 792 974 €			- €
Beaudottes	804	10 470 €	8 417 982 €	6 385 936 €	2 554 374 €	40%		
Montceuleux-Pont Blanc	368	9 352 €	3 441 500 €	3 096 500 €	1 238 600 €	40%		
ACCESSION	75		750 000 €	750 000 €	750 000 €			- €
Beaudottes	75	10 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	100%		
EQUIPEMENT	0		56 880 443 €	48 771 429 €	33 000 000 €			- €
Equipements Beaudottes			30 200 000 €	30 200 000 €	20 000 000 €	66%		
Ecoles Montaigne et Perrin			26 680 443 €	18 571 429 €	13 000 000 €	70%		
IMMOBILIER ECONOMIQUE	0		2 144 000 €	1 210 000 €	850 000 €			- €
Montceuleux-Pont Blanc			2 144 000 €	1 210 000 €	850 000 €	70%		
			Montant HT	Assiette subventionnable	Subventions ANRU		Prêts bonifiés AL	Dont Majoration
			TOTAL					
			504 110 828 €	447 628 497 €	131 196 084 €		52 607 324 €	4 553 331 €

Plusieurs axes seront développés au cours de cette année. L'engagement, dès 2022, de la procédure de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Anciennes Beaudottes. L'approfondissement du projet de renouvellement urbain en concertation avec les habitants permettra à terme la restructuration substantielle du quartier des Anciennes Beaudottes afin de le reconfigurer autour d'une grande coulée verte et d'un pôle d'équipements publics dédié à la petite enfance et à la jeunesse, au sport, à la culture.

Sur la Halle Mandela, la création d'une nouvelle ZAC permettra de déverrouiller le pôle gare Beaudottes et de préparer la mutation des plaques commerciales et économiques en un quartier de gare attractif et durable.

Concernant le quartier Montceuleux Pont-Blanc, au nord, le programme de rénovation urbaine prévoit la démolition des deux tours restantes de Belle Aurore, la construction de nouveaux logements diversifiés avec des rez-de-chaussées actifs, la rénovation du foyer des Glycines et la reconstruction-démolition du groupe scolaire Montaigne.

2022 sera aussi le temps de la continuation de la réflexion sur le projet Terre d'eaux et de culture suite aux orientations proposées par le Conseil participatif en affinant notamment la question du futur parc central d'une dizaine d'hectares et en l'articulant avec la rénovation des Cités Basses.

La municipalité reste mobilisée sur le projet de réaménagement d'entrée de ville sur le secteur Perrin / Villa des Près. Une étude de définition dont le cofinancement par l'EPT Terres d'Envol doit être négocié va être lancée, tandis que, pour le moment, l'ANRU refuse de prendre en charge la réhabilitation des équipements publics pourtant nécessaire.

Toujours dans le but d'améliorer la qualité du tissu urbain et dans la continuité de ce qui a été fait en 2021 en particulier avec la définition de périmètres d'étude, plusieurs outils vont être mis en place en 2022 pour définir et préciser le cadre urbain, programmatique, réglementaire et financier des projets immobiliers dans le diffus dont la rédaction d'une charte de bonnes pratiques et d'engagement pour les promoteurs et la mise en place d'une taxe d'aménagement afin d'encadrer et de maîtriser les développements urbains et notamment dans le tissu pavillonnaire. Ceci sera la base de la préparation de la modification des règles d'urbanisme dans le cadre du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en cohérence avec l'objectif d'un développement urbain maîtrisé, durable et solidaire à Sevrans.

Il s'agira aussi de préciser et approfondir le projet de quartier de gare de Sevrans-Livry afin de pérenniser et d'adapter les aménagements temporaires réalisés devant la gare. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'accompagner l'arrivée du Grand Paris Express par une politique de développement et de restructuration urbains respectueux de l'environnement et de l'identité sevranaise.

Faire la Ville, c'est aussi faire avec les habitants au quotidien. C'est pourquoi l'amélioration de la Gestion urbaine de proximité est une priorité. En 2022, il s'agit :

- D'amplifier et développer la gestion urbaine de proximité en lien avec les bailleurs sociaux et les conseils syndicaux de copropriété.
- De poursuivre les réunions ville syndicats de copropriétaires
- De mettre en place une conférence annuelle des bailleurs contribuant à améliorer la gestion au quotidien des parcs locatifs en réponse aux besoins des locataires habitants
- De continuer à mobiliser tous les outils juridiques (mises en demeure) permettant de responsabiliser les bailleurs.
- De lancer l'activité de la brigade verte dans le cadre de la nouvelle organisation de la police municipale pour lutter contre les tas sauvages ou pour opérer les signalements par exemple des chantiers sans les affichages obligatoires (déclarations de travaux ou des permis de construire).

C) Faire pour l'avenir

Pour 2022, la Ville va engager des travaux qui vont préparer l'avenir :

- pour la jeunesse, une création et une extension d'école, la création d'un centre de loisirs, l'implantation du lycée agricole dans le quartier des Sablons et son implantation dans l'espace urbain ;
- pour la sécurité, avec les débuts de la construction du commissariat de police municipale place Crétier ;
- pour l'emploi, la création d'un centre de formation en lien avec Cycle Terre ;
- pour le commerce, la fin des travaux au centre commercial Charcot et l'arrivée de Franprix ;
- pour le sport, avec la rénovation des vestiaires du stade Guimier, la reconstruction du gymnase Victor Hugo pour accueillir notamment l'AccroTramp et les premiers travaux de la piscine olympique ;
- pour tous, la poursuite des travaux des gares du Grand Paris Express et la « véloroute » des avenues De Lattre de Tassigny et Toutain.

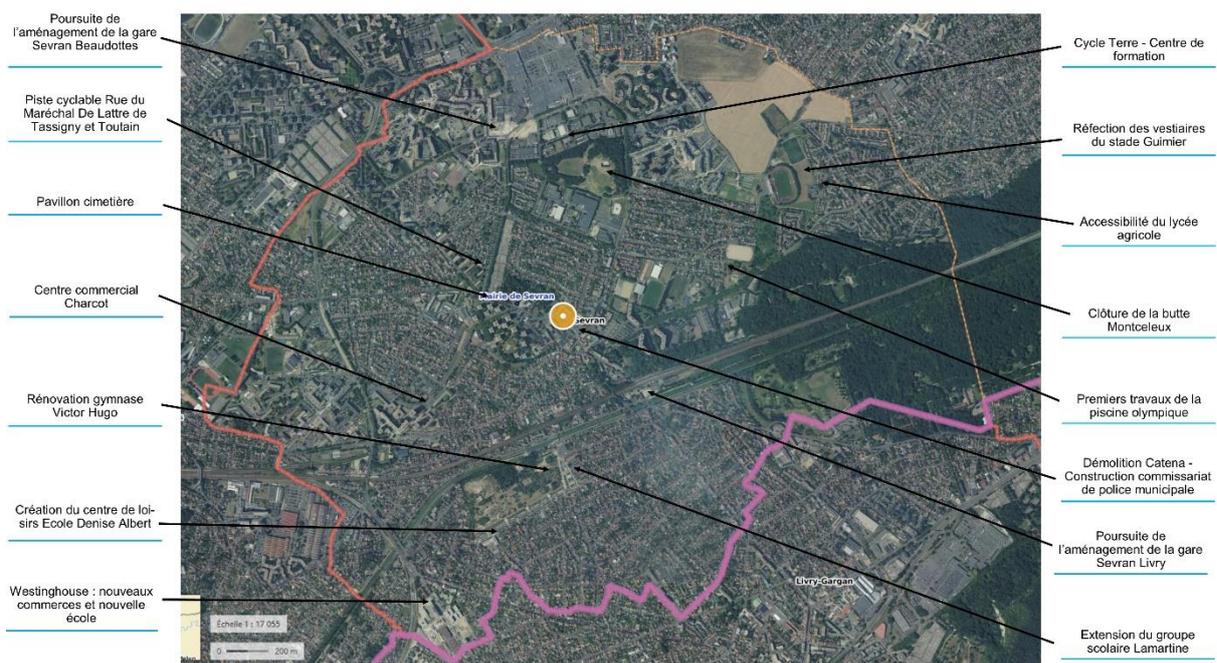


Figure 32 - Situation de plusieurs opérations de travaux pour 2022 - DGST 2021

Afin de répondre au besoin d'accueil scolaire du Quartier sud, un nouveau groupe scolaire de est programmé dans l'ancien immeuble industriel du boulevard Westinghouse. Il permettra l'accueil d'un centre de loisirs inclusif par un accueil mixte d'enfants dont certains porteurs de handicap tout en préservant le patrimoine industriel de Sevrain. Ce programme est déjà

entamé. Ainsi le Conseil municipal du 25 novembre 2021 a adopté une mesure de précaution en votant la délibération permettant le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique.

Pour 2022, faire pour l'avenir rimera aussi avec la préservation et la valorisation des espaces naturels, avec :

- La réouverture de la rivière et de la cascade au Parc Louis Armand ;
- L'engagement des études sur la végétalisation et l'aménagement de l'espace public Crétier ;
- Une réflexion sur le verdissement du cimetière dans le cadre de la réhabilitation des voies ;
- La poursuite de la mise en œuvre des projets d'agriculture urbaine (relance de Kodak, Butte Montceleux, etc.) ;
- La poursuite des diagnostics thermiques des bâtiments communaux afin de prioriser les travaux d'isolation aux fins de diminuer les coûts de chauffage ;
- L'étude de la possibilité d'équiper les bâtiments de la mairie et la halle du marché d'équipements photovoltaïques.

Enfin, du côté de l'administration, plusieurs investissements de long terme sont prévus. La modernisation du parc automobile va permettre de faire diminuer l'empreinte carbone des déplacements de l'administration, avec l'acquisition de véhicules moins polluants et moins énergivores. Alliées au travail sur la question des cartes essences, ces orientations font baisser la facture et la température.

La poursuite de la dématérialisation ainsi que la réforme de la gestion du Conseil municipal vont participer à cette modernisation recherchée. Il s'agit de moins consommer de papier d'une part, et d'entamer une démarche d'*open data* et de travail en transversalité et de rationalisation des processus de validation.

La loi pour une République numérique de 2016 a mis en place l'*open data* par défaut des données des communes. Les articles L.212-2 et 2 du Code du patrimoine, L.300-2 et 3, L.312-1-1 et L. 312-1-3 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) listent les documents que les communes doivent mettre à disposition du public. Ces documents doivent être publiés dans le respect des dispositions du RGPD (Règlement général de protection des données) *via* un procédé d'occultation ou d'anonymisation.

La philosophie première de l'*open data* est de favoriser la transparence de l'action publique. C'est un outil de lutte contre le complotisme et les fausses nouvelles. L'utilisation massive, pendant la crise sanitaire de l'application *CovidTracker* (qui repose sur l'ouverture et la publicité des données de santé) témoigne de l'efficacité de ces outils.

D) Faire des économies pour la planète et pour le porte-monnaie

- L'achat groupé d'énergie

La Ville a souhaité mettre en place un achat groupé d'électricité et de gaz naturel pour les habitants de son territoire. Pour ce faire, elle a chargé un prestataire de mener techniquement et opérationnellement l'organisation de l'action, à savoir :

- Mise en place d'outils d'inscription et d'informations pour les habitants du territoire,
- Présence lors de permanences afin de communiquer sur le dispositif,
- Sollicitation des fournisseurs et mise en concurrence de ceux-ci,
- Communication des offres sélectionnées aux participants,

Le nombre de participants est de 506 et est équivalent à 2,97% des foyers de la collectivité.

Les marchés de l'énergie, en électricité et en gaz, sont fortement haussiers depuis plusieurs mois. Les cours de l'électricité et du gaz sur les marchés de gros sont à des niveaux inédits (supérieurs à ceux de la crise de 2008) et leur augmentation extrêmement rapide.

La conséquence directe de cette évolution des cours de l'énergie est une hausse des tarifs pratiqués par les fournisseurs d'énergie. A titre d'exemple, le tarif réglementé du gaz a presque doublé entre le 1er janvier 2021 et le 1er octobre 2021 (notamment avec les hausses suivantes depuis l'été : +4,4 % en juin ; + 10,0 % en juillet ; + 5,3 % en août ; + 8,7 % en septembre ; +12,6 % en octobre).

Ces offres d'achat groupé sont intéressantes pour les habitants disposant actuellement d'un tarif indexé (72% des participants en électricité et 56% en gaz), ainsi que pour quelques participants disposant d'une offre en tarif fixe ou dont le tarif n'est plus commercialisé. L'économie moyenne de ces foyers serait de 43 €/an TTC en électricité et de 78 €/an TTC en gaz.

En conclusion, il a été considéré que les économies réalisables sont insuffisantes et le report du processus de mise en concurrence en 2022 (mois de mars 2022), tout en restant prudent au regard du contexte actuel qui est inédit. L'information des habitants sur le contexte actuel et l'impossibilité d'obtenir des offres tarifaires suffisamment avantageuses sera mise en œuvre.

- Le chauffage urbain

Un réseau de chaleur est un chauffage central à l'échelle d'une ou plusieurs villes. Appelé également chauffage urbain, il permet de chauffer des bâtiments et de fournir de l'eau chaude sanitaire. Très souvent, les usagers bénéficient du réseau de chaleur sans le savoir. Il joue pourtant un rôle essentiel dans le confort et le budget de chacun tout en respectant l'environnement.

Un réseau de chaleur est plus productif tout en rejetant moins de gaz à effet de serre. La priorité est donnée aux énergies vertueuses sur la commune.

Le choix des énergies locales et renouvelables permet de garantir une facture énergétique stable sur le long terme puisqu'elle n'est pas liée aux fluctuations du prix des énergies fossiles et du pétrole. Le réseau permet également de bénéficier d'une TVA réduite sur la facture d'abonnement comme sur celle des consommations.

Pour l'année 2020 : 74 GWh de chaleur ont été vendus soit environ 7400 équivalents logements.

Concernant la performance environnementale :

- 58% d'énergies renouvelables sur 2020 soit +5% vs 2019 avec TVA à 5,5%
- Contenu CO₂ du réseau réduit de moitié grâce à la biomasse avec 85 gCO₂/kWh vendu moyenne nationale = 116gCO₂/kWh Rendement réseau : 89,5% Stable sur les 3 dernières années 18%
- Prix de la chaleur moyen : 84.19 €TTC/MWh

Les réflexions qui seront menées pour préparer les prochaines échéances :

- Etude en cours sur la potentielle interconnexion du réseau de chaleur SEVEO et du réseau de chaleur GEOPICTA de Villepinte (géothermie)
- 2022 : Classement automatique du réseau de chaleur
- 2023 : Échéance du contrat de cogénération (reventes électricité produite)
- 2024 – 2028 : Livraison progressive de Terre d'Avenir avec raccordement au réseau de chaleur
- 2026 (juin) : Fin du contrat de DSP

- L'eau et l'assainissement

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement sur l'assainissement des communes du Territoire, le tarif moyen de redevance d'assainissement pour toutes les communes du territoire sera ramené à 0,60 € à partir de 2022. Pour la commune cela entraîne une baisse de la redevance actuelle (0,896 €) qui est très supérieure à la moyenne des autres communes.

Les simulations d'harmonisation des tarifs de redevance d'assainissement ont été réalisées à partir du « tarif cible » défini dans le scénario retenu, soit une baisse à partir de 2022 vers 0,60€/M³. Les tarifs actuellement appliqués dans chaque commune convergeraient de manière plus ou moins rapide vers ce « tarif cible » sur une échéance de 10 ans :

- Pour les communes dont le tarif actuel est supérieur à la moyenne, baisse dès 2022, (cas de Sevrans)

- Pour les communes dont tarif actuel est inférieur à la moyenne, hausse à partir de 2023.

Cette orientation devra être validée en Conseil de territoire.

Le service public de l'eau francilien fonctionne actuellement en délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2023. Pour préparer le passage à un futur contrat, le SEDIF a constitué une équipe dédiée interne : la Mission 2023.

Sur l'ensemble du territoire du SEDIF, le prix total s'élève, en moyenne, pour une consommation de 120 m³/an, à 4,2410 € TTC par mètre cube au 1er avril 2021 dont :

- 1,3032 € au titre de la fourniture de l'eau proprement dite, et gérée par le SEDIF, stable (+ 0,12%) par rapport au prix moyen appliqué au 1er janvier 2021,
- 2,0104 € au titre de la collecte et du traitement des eaux usées, en hausse de 0,27% par rapport au prix moyen appliqué au 1er janvier 2021,
- 0,9274€ au titre des autres taxes et redevances (redevances Agence de l'Eau, taxe VNF, redevance soutien d'étiage, TVA), stable (+ 0,09%) par rapport aux montants appliqués au 1er janvier 2021.

L'écart entre ce prix moyen et le prix appliqué sur les communes de l'établissement public de coopération intercommunale est dû aux prix pratiqués pour l'assainissement, variables d'une commune à l'autre (baisse progressive sous 10 ans), et dans une moindre mesure à la TVA. Pour mémoire, la part eau potable représente moins d'un tiers (31 %) de la facture totale. L'assainissement constitue le premier poste facturé (plus de 47%) et dépasse les 2 € par m³ en moyenne sur le territoire desservi par le SEDIF.

E) Faire une Ville réactive face aux risques

Nous savons que dans les années ou les décennies à venir, les événements climatiques pourront être plus violents encore que la tempête de 1999 ou que la canicule de 2003. Des risques de pollution ou de gypse notamment, pèsent sur notre ville. D'autres risques, sociaux, terroristes, sont encore inimaginables, du point de vue de leur ampleur, de la même façon que nous n'avions aucune capacité, en janvier 2020, à mesurer l'ampleur de la pandémie de Covid-19 et dont les conséquences sont incalculables.

Il n'est donc plus besoin de démontrer ou de justifier la nécessité de mettre en place des dispositifs de prévention des risques, d'alerte aux populations, et de sauvegarde des populations sinistrées ou vulnérables.

C'est le plan communal de sauvegarde. Celui-ci se compose de plusieurs dispositifs :

- Un plan de communication du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et aide à la prévention
- Un dispositif d'alerte rapide (SMS)
- Un dispositif d'alerte silencieuse dans les écoles (notamment)
- Un outil informatique de gestion du risque, des alertes et astreintes (fiches action/mission), avec prise en charge d'un inventaire
- Des moyens matériels : révision de la fiche de stock : iode, batteries, talkie-walkie, lits de secours, couvertures, vêtements, etc. (il faut en connaître l'inventaire et la disponibilité, la localisation, à tout moment).

La continuité d'activité des services communaux, engagée de manière spontanée et coordonnée lors du confinement de mars-avril 2020, doit faire l'objet de procédures qu'il soit possible d'activer simplement, et plus rapidement encore.

Le plan de continuité de l'activité comporte :

- La consolidation de l'outil de gestion des alertes et astreintes en lien avec la continuité d'activité ;
- La mise en place progressive d'un parc de vélos à disposition des agents de la ville (mobilité d'urgence en cas de paralysie routière généralisée en plus d'un intérêt écologique évident) ;
- L'accentuation de l'effort d'équipement informatique mobile et des mécanismes permettant le développement du télétravail des agents ;
- Le renforcement du stock de PC portables.

Enfin, il est nécessaire de s'appuyer sur le tissu social, associatif, humain de la commune, afin de coordonner les mécanismes d'entraide. La mise en place de la Réserve Citoyenne est à ce titre un maillon indispensable pour la mise en place de cette chaîne de solidarité.

II) Développer la vie économique

A) Faire des filières d'avenir

2022 est la dernière année du projet Cycle Terre. Lancé par la candidature à l'initiative européenne « *Urban Innovative Action* » en 2017, ce projet s'est achevé le 31 octobre dernier. Le 29 novembre, le Maire et le Conseil Municipal ont inauguré la fabrique avec les partenaires du projet. Conformément au règlement UIA, le solde de la subvention européenne doit être perçu en 2022. C'est pourquoi, le Budget Annexe sera maintenu une année encore et sera soldé en fin d'année 2022.

Le coût total du projet Cycle Terre aura été de 6,5 millions d'euros, pour un montant de subvention de 5,3 M€. Les 1,2M€ restants ont été apportés par l'ensemble des partenaires, en tant qu'autofinancement. Pour ce qui est de la Ville de Sevrans, le coût des dépenses réelles est estimé à 498.000€. Ce montant est constitué à 60% de salaires des agents municipaux et à 40% de prestations extérieures (études, travaux, achats).

En fin de projet, la Ville aura touché près de 360.000€ de subventions européennes pour rembourser ces dépenses. L'apport financier de la Ville au projet Cycle Terre aura donc été d'environ 140.000€, dont 84.000€ en salaires.

La Ville est sociétaire de la Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) Cycle Terre, ayant investi 20.000€ dans son capital (7% du capital initial). Quand la société aura un compte de résultat positif, il est prévu que la Ville touche les bénéfices au même titre que les autres sociétaires, même si le statut SCIC limite le versement de dividendes en imposant que 57.5% du résultat positif chaque année soit affecté à une réserve impartageable. Cette réserve permettra de développer ultérieurement l'activité en réalisant des investissements ou en contribuant à des projets d'intérêt local (statut SCIC).

La Ville est propriétaire du terrain où a été bâtie la fabrique Cycle Terre, et perçoit au titre du bail emphytéotique 19.200€ par an de loyer, versé par Quartus.

La Ville entend poursuivre son engagement pour la structuration de la filière terre crue en portant un projet de centre de formation et de pôle artisanal. Des partenariats sont en cours de définition avec, potentiellement, Paris Terres d'Envol, la Banque des Territoires, la SEM de la Région, la Fédération Eco-Construire et les CFA BTP.

Le démarrage de la production de Cycle Terre et le projet sur la formation constituent deux axes stratégiques pour ancrer le développement économique de Sevrans autour de la transition écologique et de la construction bas carbone.

Cycle Terre est l'exemple de l'ambition de Sevrans : proposer un projet qui rassemble, qui soit utile à la population, créateur de richesse et de développement et bénéfique écologiquement.

Il n'intervient pas hors sol : il s'accompagne de la création d'une filière de formation en lien avec Compétence Emploi et recherche, comme une entreprise privée, des débouchés à sa production. Plusieurs projets immobiliers du Territoire et du Département ont déjà montré leur intérêt à construire avec les briques en terre crue issues de la fabrique de Sevrans.

C'est aussi le symbole du refus d'une certaine fatalité. Après la désindustrialisation, Cycle Terre marque le retour à Sevrans d'une activité économique d'avenir, avec le projet d'implanter un pôle d'artisans et de formation autour de l'écoconstruction et notamment la construction en terre crue. L'étude de programmation est en cours. L'investissement est estimé à environ 3 M€ (acquisition + travaux) avec une part ville de 1,2 M€ au PPI à ce stade. Un groupe de travail est à constituer avec les investisseurs potentiels notamment la CDC et la SEM de la Région IDF.

Alors que les premières briques en terre crue sont aujourd'hui produites, la Ville a un rôle important d'incitation à jouer pour l'utilisation du matériau terre crue afin de conforter la demande et pour que soit menée à bien la mise en place du pôle d'artisans et de formation. Ce projet contribue de façon très positive à la notoriété de la Ville.

La mise en service de la fabrique Cycle Terre, au sein de la zone d'activités Bernard Vergnaud et à quelques centaines de mètres de la future gare du métro du Grand Paris, constitue une réelle opportunité économique d'avenir pour la Ville de Sevrans.

Le projet de nouveau quartier de gare, actionné par les leviers conjoints du Grand Paris Express et de l'ANRU 2, doit permettre de désenclaver le secteur et de créer une centralité métropolitaine attractive. La filière terre crue, et l'écosystème qui peut se structurer autour d'elle, offrent un potentiel inédit au territoire pour générer une économie locale, circulaire et durable, et permettre à Sevrans de tourner la page d'un passé (dés)-industriel peu résilient.

B) Faire de l'agriculture urbaine

- Un lycée agricole d'agroforesterie

Le recensement agricole 2020, rendu public le 10 décembre 2021 fait apparaître trois tendances depuis 2010 : la baisse de 20% du nombre d'exploitations agricoles, le triplement des surfaces de l'agriculture biologique et l'augmentation significative du nombre des inscriptions dans les lycées agricoles.

Sevrans s'est engagée dans une politique environnementale volontariste valorisant, en particulier l'agriculture urbaine afin de soutenir une agriculture raisonnée, durable et de

proximité dans un contexte d'urgence écologique. Elle s'engage par ailleurs dans le soutien à la formation à tous les âges de la vie, en promouvant, entre autres, les formations diplômantes et professionnalisantes à destination de la jeunesse.

Suite à la sollicitation de l'association Saltus Campus pour l'implantation d'un lycée agricole sur la commune, la municipalité s'est saisie de cette nouvelle possibilité pour son territoire et sa jeunesse.

Au-delà des missions d'enseignement agricole, à savoir :

- Assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- Participer à l'animation et au développement des territoires ;
- Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- Contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- Participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants ;

l'association Saltus Campus propose de développer son enseignement autour de formations agro-écologiques selon une complémentarité monde urbain – monde rural. A cette fin, le site de Sevrans sera adossé au Domaine de Courances (Essonnes) qui servira de plateau technique une semaine par mois pour les élèves du lycée, qui y seront alors hébergés.

Le lycée accueillera une première promotion à la rentrée de septembre 2022, avec une classe d'une trentaine d'élèves et à termes 120 à 150 étudiants de la 4^{ème} agricole au bac professionnel.

A cette fin, une convention d'occupation précaire et révocable a été signée en novembre 2021 avec l'association sur le site de l'ancienne école maternelle Ravel 1, après autorisation donnée à M. le Maire lors du Conseil Municipal de signer une telle convention lors de sa séance du 27 mai 2021. Pour mémoire, cette école avait été fermée suite à des fermetures de classes par l'Education Nationale. L'ensemble des enfants de maternelle est désormais accueilli à l'école maternelle Ravel 2, où des travaux sont envisagés pour régler des problèmes de dortoirs entre autres. Par ailleurs, la médecine scolaire qui était également hébergée sur ce site déménagera le 1^{er} janvier 2022 pour s'installer dans le cabinet médical situé dans la maternelle Emile Zola.

La convention signée avec Saltus Campus fixe le cadre de la mise à disposition, pour une durée de 30 ans, avec néanmoins une capacité de récupérer l'usage des locaux pour des raisons d'intérêt général.

L'affiliation de l'association Saltus Campus à l'UNREP (Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion), fédération privée laïque qui regroupe une centaine d'établissements répartis

dans toute la France est un gage de qualité dans les formations qui seront dispensées ainsi que d'ouverture à tous les publics, y compris les plus défavorisés.

Par ailleurs, si le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation n'a pu s'engager sur l'ouverture d'un nouvel établissement public, il s'est engagé au conventionnement de cette structure, avec le financement des postes d'enseignants qui conviennent à son fonctionnement. Est à rappeler à cet endroit la spécificité de l'enseignement agricole qui connaît une forte part d'établissements privés (60%).

Afin d'accompagner au mieux l'arrivée progressive de cet établissement, une démarche de concertation avec la population du quartier a été engagée. Une première réunion publique s'est tenue en juin 2021, puis différents rendez-vous successifs à l'automne. La restitution de ces différents temps de travail est prévue en janvier 2022.

Au-delà de l'enjeu de la cohabitation harmonieuse entre les riverains et les étudiants, en particulier sur la question des flux de personnes et de véhicules, l'arrivée du lycée agricole ouvre une réflexion plus générale sur les enjeux du quartier des Sablons, qu'ils soient sécuritaires, économiques, ou de présence des services publics. Le budget 2022 de la ville permettra d'impulser une série d'actions et de projets pour y répondre.

Au-delà du quartier des Sablons, cette implantation constitue pour la ville une opportunité pour affirmer son soutien à des filières économiques proposant des modèles de développement innovants, conscients du contexte environnemental dans lequel ils s'inscrivent. Elle pourra être un élément de la réponse à la question particulièrement sensible dans les toutes prochaines années à la reprise, par une nouvelle génération, des exploitations agricoles franciliennes.

L'agriculture urbaine est au cœur des réflexions de la politique municipale : l'implantation à venir d'une pépinière sur la friche Kodak, labellisée espace naturel à haute valeur écologique, le soutien aux jardins biologiques de l'association Aurore et la perspective de leur développement sur les sites des 32 hectares sont autant d'initiatives qui concourent à faire de Sevran un territoire précurseur en Ile-de-France. Le lycée agricole permet de confirmer cette orientation.

La conduite d'une étude par une assistance à maîtrise d'ouvrage doit être inscrite au budget pour déboucher sur des propositions participant d'une démarche globale afin de soutenir et permettre la concrétisation des meilleurs projets, notamment sur la Butte Montceuleux et bien évidemment sur le terrain des Trente-deux hectares.

Il s'agit aussi pour 2022 de relancer le développement d'une pépinière sur le site Kodak grâce aux financements de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

C) Faire des formations pour l'emploi

Au regard des problématiques liées à l'insertion socio-professionnelle des habitants de Sevrans, la municipalité mène, depuis plusieurs années, une politique volontariste visant à soutenir l'action territoriale en matière d'emploi, de formation et d'insertion, particulièrement à destination des personnes les plus vulnérables.

Quelques éléments statistiques et d'analyse viennent étayer la volonté politique d'agir de l'ensemble des élus en faveur de la formation, de l'emploi et de l'insertion :

- Une population jeune (45,6 % de la population à moins de 30 ans).
- Un niveau de qualification de la population faible : 34,6% de la population n'a aucun diplôme ou atteste d'un niveau « études primaires ».
- Un taux de chômage au sens du recensement de 20.4% ; un taux qui dépasse les 37% dans la catégorie des 15/24 ans.
- Plus de 4 600 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A ; les populations les plus impactées étant les bas niveaux de qualification (dont les jeunes), les demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes de plus de 50 ans.
- Plus de 2 600 personnes allocataires du RSA.
- Un taux de pauvreté de 31.6 %, 2 fois et demi plus élevé comparé à la moyenne nationale.
- Un taux de 20.5 % de familles monoparentales.
- Des freins dans l'accès à l'emploi et à la formation qualifiante, liés à un niveau linguistique faible, des difficultés dans les savoirs de base, des problématiques de mobilité et des difficultés sociales de différentes natures.
- Bien que située entre deux bassins d'emploi moteurs sur l'Île-de-France (Roissy CDG et Paris) et disposant d'un accès aisé par les transports en commun, la population sevranaise rencontre des difficultés d'insertion professionnelle.

Pour 2022, il s'agit donc de :

- S'appuyer sur les capacités de l'ensemble des acteurs du retour à l'emploi de Sevrans : le service municipal RSA, l'association Compétences Emploi, la mission locale intercommunale en premier lieu, réunies au sein d'un bâtiment commun et servant de guichet commun pour les formations et les recherches d'emploi ;
- S'inscrire dans la dynamique d'insertion professionnelle portée par le département ;
- Renouveler le protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'emploi afin de poursuivre la dynamique de projets en direction des populations les plus vulnérables ;

- Possibilité d'engager la mise en place d'une mission locale à l'échelle territoriale en veillant à obtenir toutes les garanties aussi bien financières que de proximité pour nos jeunes de la mission intercommunale Sevrans Tremblay Villepinte ;
- Développer un plan de formation ambitieux dans les secteurs porteurs d'emploi afin de favoriser la qualification des Sevransais et leur accès aux premiers niveaux de certification ;
- Développer des formations dans le domaine de l'écoconstruction et participer au développement de la filière Terre Crue en prenant appui sur la Fabrique Cycle Terre et la perspective d'un futur centre de formation dédié à Sevrans ;
- Lutter contre la fracture numérique ;
- Maintenir les coopérations avec les entreprises qui recrutent et poursuivre la dynamique des chartes partenariales ;
- Impulser un plan ambitieux des emplois dans l'économie sociale et solidaire et soutenir les acteurs de l'insertion par l'activité économique ;
- Poursuivre et développer une stratégie de la commande publique vertueuse avec les clauses environnementales et sociales ;
- S'appuyer sur le développement économique et urbain du territoire et veiller aux retombées en termes d'emploi pour les Sevransais (NPNRU 2, Grand Paris Express, JOP...) ;
- Poursuivre le dialogue avec l'université Paris XIII pour l'installation d'une antenne de formation autour du projet Terre d'Eaux ;
- Soutenir et encourager le développement de filières d'avenir dans l'agriculture urbaine et l'économie circulaire.

D) Faire de l'économie autrement

L'économie sociale et solidaire est un outil qui s'est développé pour répondre à la nécessité d'orienter des activités économiques autour des besoins de la population, d'une part parce que la plupart des activités utiles à celle-ci n'ont pas vocation à être dédiées à la rentabilité, et d'autre part parce que la solidarité est le moteur de la stabilité d'une société.

À ce titre, le chantier de l'économie sociale et solidaire sur notre commune est vaste. Plusieurs projets sont en train d'émerger et devront être développés sur l'année 2022 en fonction des priorités et des arbitrages politiques :

- La pérennisation de l'épicerie sociale et solidaire ;

- La régulation et dans la mesure du possibles la régularisation des activités de vente à la sauvette notamment autour de la gare de Sevrans-Beaudottes (projet dit « biffins » à l'étude) ;
 - La question de l'opportunité de créer des régies de quartier ;
 - Une ressourcerie / recyclerie ;
 - Un garage solidaire ;
 - Un cycle de conférences ;
- Une épicerie sociale et solidaire

Le dossier de l'épicerie sociale et solidaire en grande partie est finalisé. Nous en sommes actuellement à la dernière étape d'accompagnement avec l'ANDES, pour lancer dans un premier temps l'épicerie, dans un lieu transitoire, en début d'année 2022.

La tâche la plus importante qu'il nous reste à présent est de déterminer le lieu de fonctionnement définitif, en tenant compte des activités satellites à mettre en place, et des besoins spécifiques liés à l'épicerie : proximité pour le déplacement des bénéficiaires, discrétion pour assurer la préservation de la dignité, surface suffisante, attrait du lieu, etc.

Parallèlement, nous devons nous attacher à la mise en place d'un réseau de partenariats pour renforcer l'accompagnement des bénéficiaires, et la pluralité des activités satellites.

- Les Biffins

Aux alentours de la gare de Sevrans-Beaudottes, un nombre important de vendeurs à la sauvette s'est installé, de manière quasi-permanente, formant de facto une sorte de marché de la misère. Les aspects problématiques que cela soulève sont multiples : sécurité, misère, hygiène, pour ne citer que ceux-là. Le pire étant que cela n'apporte aucun espoir d'avenir à ceux qui ne font que survivre grâce à ce type de commerce.

Recourir à une solution uniquement axée autour de la répression ne ferait que déplacer les problèmes, soit géographiquement, soit en ayant une action temporaire, sans rien résoudre, voire en amplifiant les problématiques de nos concitoyens concernés La Ville souhaite étudier les possibilités de réguler voire régulariser ces activités, en favorisant l'insertion des personnes concernées.

Plusieurs autres villes ont mis en place des marchés des biffins, sous une forme ou une autre. Dans chaque cas, ces marchés présentent des caractéristiques différentes, liées au profil de la population et des quartiers concernés.

Notre première étape consistera donc à analyser les profils auxquels la ville est confrontée, et à trouver parmi les solutions qui existent celles qui apportent les réponses les plus adéquates, voir en inventer d'autres, ce qui implique d'analyser les aspects pratiques, mais aussi sociaux, sociétaux et juridiques.

Dans un deuxième temps, si l'opportunité est confirmée, il faudra envisager la mise en place de ces solutions en lien avec les personnes concernées et en concertation avec les riverains, les associations locales et les autorités.

- Régies de quartier

Les régies de quartier sont des associations de loi 1901 dont l'objet social est le développement économique, social et culturel du quartier pour lequel elles agissent.

Les régies de quartier sont des associations d'un secteur mixte intégrant une production et une vente de biens et de services et des activités d'utilité sociale. Chaque régie de quartier passe des contrats aux conditions du marché avec les bailleurs sociaux et les collectivités locales. Les activités supports qu'elles développent le sont dans le but de rendre un service aux habitants et de développer des actions d'insertion dans l'emploi. La production de services la plus fréquente est liée à la gestion urbaine de proximité : réhabilitation de logement, entretien de l'habitat, des espaces verts ou des parties communes d'immeubles, maintenance ou réparations diverses.

Les effets positifs des régies de quartier ont été mis en évidence par le passé dans notre ville, et à présent dans d'autres villes, et leur présence pourrait apporter un soutien conséquent aux différentes structures dédiées à l'emploi sur la ville. Elles pourraient ainsi fournir un tremplin supplémentaire vers l'emploi pour les jeunes Sevransais en insertion ou pour un public plus âgé nécessitant un retour vers l'emploi.

L'opportunité de la mise en place d'une ou plusieurs régies de quartier doit être étudiée au cours de l'année 2022, en tenant compte des contextes spécifiques et des structures déjà existantes.

- La Recyclerie

La transition écologique implique un pragmatisme de terrain et la recherche de solution s'écartant des voies consuméristes. Le développement d'une recyclerie entre dans ce cadre, à plus d'un endroit :

- Limiter l'empreinte carbone (ce qui n'est pas détruit ne pollue pas)
- Développer l'économie circulaire
- Offrir des solutions à moindre coût à des populations qui en ont besoin
- Responsabiliser les habitants sur leur mode de consommation

Le défi pour Sevrans réside dans la détermination du lieu adéquat sur son territoire et dans la recherche des moyens de financer le projet, tout en l'inscrivant dans un partenariat avec les acteurs locaux : déchetterie, associations, etc...

- Un garage solidaire

L'ouverture d'un garage solidaire sur Sevrans correspond à une nécessité autant qu'un besoin. Après la fermeture de nombreux garages locaux, les offres légales de réparation mécanique sont très limitées à Sevrans et laissent place à des lieux de réparations sauvages, qui constituent une nuisance souvent remontée par nos administrés.

Mettre en place un lieu dans lequel on pourrait faire réparer sa voiture en étant formé par un mécanicien pour effectuer soi-même ses réparations apporterait une solution efficace, parce qu'elle répondrait à un besoin constaté, et apporterait une alternative crédible au recours à la mécanique sauvage.

Ce projet doit être étudié courant 2022 en tenant compte des multiples contraintes économiques, réglementaires et d'insertion urbaine et paysagère qu'il peut poser.

- Un cycle de conférences autour de l'économie solidaire

Nous disposons à Sevrans d'un outil de vulgarisation des connaissances : l'université participative inter-âges. Parallèlement, la commune a pour objectif d'insuffler un souffle dynamique pour tout ce qui concerne l'attractivité et l'entrepreneuriat. Dans cet objectif, mettre en place une série de conférences sur l'économie alternative et plus spécifiquement l'économie solidaire, permettrait d'apporter la connaissance nécessaire sur ces sujets et de favoriser l'émergence de projets de ce type dans la population.

- Projets sur lesquels approfondir notre réflexion

L'année 2022 doit aussi être axée sur le prolongement de notre réflexion autour du développement de l'économie solidaire à Sevrans. Il est en effet important de se projeter vers l'avenir et de déterminer quels sont les projets qui pourraient le mieux servir les intérêts de nos concitoyens. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- bricothèque ou repair café
- friperie / vestiaires solidaires
- Zéro déchets – anti-gaspillage – collecte invendus + distribution vélo
- Eco jardinage – Eco plantation
- Culture numérique inclusive
- Atelier vélo
- Science et société éducation populaire et expérimentation

E) Faire une ville commerçante

La question des commerces occupe une place majeure dans le développement de Sevrans. La ville doit se doter d'un tissu économique fort, avec une animation dynamique afin de diversifier

l'offre de commerce et de faire vivre l'ensemble de ses quartiers. C'est un facteur d'attractivité pour la ville dans son ensemble, un facteur fort de création d'emplois qui demande alors une attention toute particulière. Dès lors, il s'agit de renforcer la Direction des affaires économiques en y adjoignant un manager de centre-ville et un chargé de mission Economie sociale et solidaire. La Ville sollicite sur ces points les subventions auxquelles elle peut prétendre pour ces postes.

En 2022, les enjeux sont importants : il s'agira de lancer une réflexion sur le devenir du marché alimentaire, dans toutes ses dimensions spatiale, temporaire et même juridique. Il s'agit aussi d'intégrer les nouveaux quartiers au tissu commercial, mais aussi de développer les commerces de proximité dans tous les quartiers de la Ville et de prendre en compte les nouveaux modes de consommations issus notamment du e-commerce.

Plusieurs temps forts auront lieu en 2022 : la fin des opérations de rénovation urbaine permettra l'ouverture des centres commerciaux de proximité à Charcot et au secteur Brossolette dans le quartier Rougemont. Il faudra ici accompagner cette commercialisation et prévoir une inauguration afin que les habitantes et les habitants s'approprient les lieux dès leur ouverture. Il en est de même à Westinghouse.

Sur le marché alimentaire, la poursuite de l'amélioration de sa gestion passe par une réflexion approfondie à l'occasion de la fin prochaine du contrat de délégation de service public.

Cette réflexion passe par une démarche de consultation ambitieuse incluant une étude clientèle et des échanges avec la population bien évidemment, avec les commerçants, mais aussi par la recherche de la forme de gestion la plus optimale, sans rien s'interdire, de la reprise de la gestion en interne à la poursuite de la délégation.

Cette réflexion est à mener en relation avec la problématique de la revitalisation économique de la ville et de ses commerces et de l'évolution du centre-ville (périmètre, circulation.).

Concernant la revitalisation du centre-ville, il s'agit d'accompagner la commercialisation du programme Crétier et préparer l'aménagement du futur parvis qui devrait être livré à échéance d'un an et demi, d'attribuer et de mettre en service des locaux de l'ancienne Otarie gourmande et de l'ancienne agence immobilière.

La ville entend aussi travailler avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'opération « centres-villes vivants » qui propose notamment :

- L'intégration au réseau métropolitain des managers de centre-ville (quatre-vingt-dix membres et une plateforme numérique) ;
- La construction d'un programme d'accompagnement stratégique technique et financier des projets des communes ;

- La création d'une « foncière métropolitaine des rez-de-chaussée » actifs.

Concernant la halle Mandela, 2022 verra la poursuite de la reprise en main de la halle en optimisant la gestion et en accompagnant les commerçants dans leur quotidien comme dans leur avenir, avec la démolition escomptée. Il s'agit alors de coordonner la sécurité de la halle avec celle du centre commercial voisin dans un souci d'économie de gestion et d'efficacité et de mobiliser sans attendre les différents services concernés par le devenir de cet espace et plus largement par les transformations à venir du quartier.

La récente consultation du quartier des Sablons a aussi mis en exergue la nécessité d'y établir des commerces, notamment autour de la place Elsa Triolet ; le rapport de la Cour des Comptes de décembre 2020 insistait sur la nécessité de reconquérir les pieds d'immeubles pour y implanter des commerces. Il est alors proposé d'inscrire une ligne dans le PPI pour les acquisitions foncières, ce qui permettrait d'être réactif en optimisant les conditions d'acquisition de terrains par la ville, aux fins notamment de constitution de réserves foncières et de maîtriser le développement commercial par la préemption en mobilisant pour se faire les subventions notamment accordées par la région pour assurer la pérennisation des petits commerces ou des cabinets médicaux.

Enfin, il s'agit aussi de développer des projets en matière d'économie sociale et solidaire avec pour priorités la refonte du régime « Food Trucks » et des actions de régulation de l'économie parallèle (barbecues sauvages, biffins etc.).

III) Rendre la vie quotidienne plus agréable

A) Faire une ville sûre

La police municipale exerce ses fonctions au plus près de la population. Les agents territoriaux qui exercent en tant que policiers municipaux ont pour principale mission la prévention et le maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique (article L511-1 du code de la sécurité intérieure). Dans ce but, les missions de la police municipale sont très nombreuses et se divisent en trois catégories.

- Les missions de police judiciaire
- Les missions de police administrative
- Les missions de l'A.P.J.A. (Agent de Police Judiciaire Adjoint)

La police municipale continue sa politique de recrutement malgré un contexte tendu en termes de sollicitation accrues sur cette filière avec la mise en place d'incitations diverses (semaine de 40h et astreintes). Ainsi, sur 9 postes de policiers municipaux ouverts, 2 postes d'agents PM ont été pourvus ainsi que le poste d'adjoint au chef de police municipale.

L'activité en 2021, pour les contraventions comprend 4 626 procès-verbaux au 20 octobre 2021, contre 2737 en 2020, soit 1 889 procès-verbaux de plus (40,83 % d'augmentation). Le nombre de contraventions est de nouveau en hausse pour plusieurs raisons :

- Augmentation du nombre d'agents équipés de terminal PVE,
- Mise en place de la vidéo verbalisation,
- Restructuration des missions (retour des ASVP dans leurs missions de contrôle du stationnement, sectorisation du contrôle stationnement).

De plus, le stationnement représente plus de la moitié des contraventions dressées par les agents soit 53,44 % de l'ensemble des contraventions dressées. Cela est essentiellement dû à l'action des ASVP sur le contrôle de la zone bleue.

Les mises en fourrière (489) sont depuis 3 ans relativement stables malgré la baisse significative des effectifs de la police municipale ainsi que les réticences de la police nationale à gérer les fourrières du service. Ces résultats ont pour cause l'abandon des autres missions pour se concentrer sur la mission de mise en fourrière.

Depuis la mise en service de l'application « SEVRAN L'APPLI », on constate que les usagers sont de plus en plus nombreux à l'utiliser, ce qui témoigne de son succès, certainement dû à la situation épidémique.

Le centre de supervision urbaine de Sevrans exerce les missions suivantes :

- Le visionnage continu des images de la voie publique,
- L'alerte des secours et forces de sécurité de la ville,
- Le constat des infractions au stationnement via le système de vidéo verbalisation,
- La réponse sans délai aux réquisitions des forces de sécurité étatiques.

Le CSU a été à l'initiative de 4 interventions au cours de l'année 2021. Depuis le début d'année, le centre de supervision urbaine a traité 69 réquisitions judiciaires (au 20 octobre 2021) dont 24 se sont révélées déterminantes dans l'élucidation d'affaires pénales. La première phase du programme d'installation des caméras se terminera au premier 2022, une seconde phase est en cours de programmation. Le nombre de caméra de vidéoprotection est de 80.

L'année 2022 verra la mise en place de la brigade verte et de la brigade de soirée qui, en fonction de la montée en charge des effectifs, pourront être mises en place lorsque les personnels seront suffisants pour assurer une permanence d'effectif du lundi matin au samedi midi.

B) Faire une ville de l'habitat digne

Le ROB 2020 avait fixé pour grande priorité de la nouvelle mandature la lutte contre l'habitat indigne et l'amélioration du cadre bâti et du cadre de vie des Sevranaises et Sevranaise.

Conformément à cet engagement, le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) a été créé par délibération à l'automne 2021 et sera mis en place début 2022 avec la signature de la convention avec la Préfecture. 2 enquêteurs supplémentaires seront recrutés afin d'accompagner la montée en puissance du SCHS et le renforcement de la lutte contre les marchands de sommeil.

Le SCHS étendra aussi ses activités au traitement des pollutions des sols et au Fond Barnier (indemnisation des victimes de catastrophes naturelles). Les agents seront assermentés sur le code de la construction et de l'habitat mais aussi sur le code de l'environnement.

La lutte contre l'habitat indigne passe aussi par une action renforcée et coordonnée avec l'urbanisme réglementaire pour repérer les constructions sauvages et illégales. Le concours d'une police municipale mieux dotée renforcera bien évidemment l'efficacité de ces actions.

Le SCHS aura aussi pour priorité d'activer la convention avec la CAF pour repérer et sanctionner financièrement les propriétaires indécents, par l'échange de données.

En parallèle du renforcement de la politique contre l'habitat indigne, l'année 2022 sera aussi celle de la préparation de l'ANRU 2 qui prévoit la reconstruction-démolition, la réhabilitation et la résidentialisation de plusieurs milliers de logements sociaux et privés au sein des grands ensembles en quartiers politique de la ville. Citons notamment : Cités Hautes et Cités Basses, Anciennes Beaudottes, Masaryk et le Foyer des Glycines, le secteur Mandela, Rougemont Brossolette et Rougemont Charcot. Sur Perrin, l'Opération d'Amélioration de l'Habitant (OPAH) se poursuit sur 596 logements.

Le principal enjeu pour 2022 en ce qui concerne l'ANRU 2, sera de préparer et d'accompagner le relogement de centaines de familles. L'objectif est que le relogement soit vécu comme une opportunité et non un accident de parcours de vie. La Ville entend ainsi renforcer son action de médiation entre les locataires à reloger et les bailleurs sociaux.

La gestion urbaine et sociale de proximité est incontournable pour accompagner la rénovation et la mutation urbaines des quartiers prioritaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des résidences. C'est dans cet esprit qu'elle a été intégrée à la direction Habitat Logement afin de favoriser une bonne coopération avec les organismes HLM et les conseils syndicaux et syndicats. Son objectif est de résoudre les dysfonctionnements dans les secteurs particulièrement sensibles et problématiques, de contribuer au développement social des quartiers et proposer et développer des actions d'urbanisme transitoire dans des sites qui vont être en chantier pendant de longues années.

Elle est déployée et sera renforcée notamment sur Rougemont Brossolette, sur les Anciennes Beaudottes et sur Montceuleux Pont Blanc.

C) Faire une ville d'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les discriminations

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes et contre toutes les discriminations relève du combat d'affirmation des valeurs de la République de liberté, d'égalité et de fraternité.

A ce titre, la Ville de Sevrans est pleinement engagée dans ce combat quotidien.

En 2019, elle a signé le contrat de lutte contre les violences sexuelles et sexistes avec l'Etat, adopté la charte contre l'homophobie dans le sport et signé la convention « Un toit pour elle » pour aider au relogement des femmes victimes de violences.

En 2020, elle a ouvert la permanence Premier accueil Première écoute au sein du centre commercial BeauSevrans. Cette permanence accueille les femmes victimes et des témoins qui

sont accompagnés par trois associations de la Ville, par une association départementale et par le CCAS de Sevrans. En lien avec l'intervenante sociale au commissariat, cette permanence est un atout important dans la lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel.

En 2021, après avoir relancé le « collectif violences faites aux femmes », la Ville a signé une convention avec l'association « La main tendue » pour mettre à disposition cinq logements d'urgence.

Toujours en 2021, elle a accueilli les permanences « Ado Sexo » pour lutter contre le michetonnage et la prostitution des mineurs.

Parallèlement, la Ville organise deux semaines de sensibilisations sur les droits des femmes : la première, autour du 25 novembre, est orientée sur la lutte contre les violences, la deuxième, autour du 8 mars, est consacrée aux droits des femmes plus particulièrement.

Pour 2022, outre la reconduction et la poursuite de ces actions l'accent devra être mis sur :

- Le suivi et le développement des partenariats avec les associations et les bailleurs sociaux pour renforcer l'offre de logements de reconstruction et d'urgence ;
- L'étude de la constitution d'un réseau d'alerte auprès des professionnels de santé ;
- La confection d'un guide simple à usage des femmes victimes de violences, avec les explications des démarches et les numéros les plus urgents ;
- La diffusion d'un document de sensibilisation et/ou questionnaire à destination des agents de la Ville ;
- L'organisation d'un séminaire d'une journée sur le sexisme et le harcèlement, à destination des managers.

Un travail devra aussi être entrepris auprès des associations sportives et des clubs de sport pour rendre concrète la charte contre l'homophobie.

Des actions sont à entreprendre aussi pour lutter contre les actes racistes et antisémites, avec bien évidemment des propositions de formation du personnel.

D) Faire une ville propre

La mise en place de la brigade verte en 2022 a pour objectif de résoudre progressivement les problématiques récurrentes de tas sauvages. Au-delà de ce sujet, la propreté sur les quartiers pavillonnaires est assurée par le CTM. L'acquisition d'une balayeuse en Septembre 2021 a permis de mieux appréhender le « plan feuille ». La future balayeuse électrique qui pourrait être livrée dans 6 mois permettra de renouveler le parc à 40 %, le subventionnement sur ce type de matériels étant important.

L'EPT Paris Terres d'Envol via son service prévention des déchets porte des actions dans le but de réduire la production de déchets sur l'ensemble du territoire. En février 2019, le conseil de territoire de Paris Terres d'Envol a voté le lancement de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

- Pour la réalisation cette première phase (diagnostic du territoire et ateliers de concertation) ;
- La définition et la création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi du plan (CCES) ;
- Fixation et composition des membres ;
- Nomination du Président et désignation du service chargé du secrétariat.

Cette instance a pour vocation de définir les objectifs, valider le plan d'actions et garantir l'évaluation annuelle du programme.

En janvier 2021, une réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), instance délibérante du programme, composée de différents partenaires (institutionnels, privés, associatifs etc.) a validé les résultats issus du diagnostic et des ateliers de concertation.

La deuxième phase du programme consiste à élaborer le plan d'actions et les différentes fiches actions, d'animer une consultation publique et rédiger le rapport final. Aussi, pour mener à bien le PLPDMA, Paris Terres d'Envol sera assisté à nouveau d'un bureau d'études dont la consultation est également en cours.

E) Faire une ville apaisée

La volonté de décarboner la Ville ainsi que l'arrivée des deux gares du Grand Paris Express remettent en question l'usage de la voiture. Il s'agit dès lors d'accompagner la sortie du « tout voiture » pour proposer un ensemble de solutions de mobilités alliant circulations douces, respect de l'environnement et diminution des gaz à effet de serre.

A Sevran, les déplacements doux et décarbonés sont un mode d'organisation de l'espace et de la Ville, une façon d'organiser la ville vivante et résiliente.

Ainsi, il s'agit d'anticiper et d'adapter les modes de déplacement et de circulation en lien avec les transformations urbaines en cours et attendues à Sevran et favoriser les mobilités alternatives et douces.

2022 sera l'année de la préparation aux mises en service des gares Grand Paris Express / RER avec la mise en place de pôles intermodaux intégrés à la Ville et à son fonctionnement

Leur but est de créer des liaisons douces entre les différents quartiers de la ville. Ainsi les cyclistes peuvent circuler en sécurité à l'écart du trafic automobile. En plus des cyclistes, les voies vertes bénéficient également aux piétons, personnes à mobilité réduite, joggeurs ainsi qu'aux utilisateurs de poussettes, caddies, cabas, trottinettes, skate, rollers...etc. En outre, ce projet met en valeur et relie les différentes allées et voies vertes existantes, réalisées notamment dans le cadre de travaux de l'ANRU.

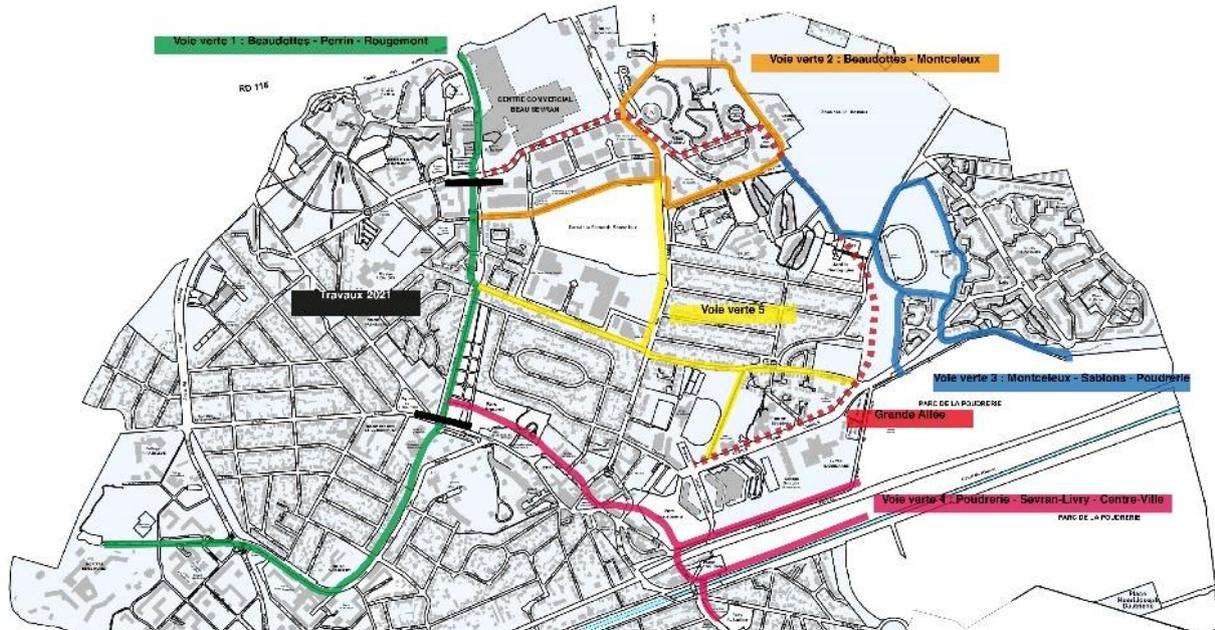


Figure 35 - Voies vertes pour Sevran - ST 2021

Entrant plus dans le détail, sont prévus :

- La réalisation des deux voies vertes programmées pour 2021 et 2022 demeurant à aménager : Beaudottes Montcelleux et Montcelleux Sablons Poudrerie.
- La revitalisation, la piétonisation et la végétalisation du centre-ville avec le marché de maîtrise d'œuvre et le nouveau plan de circulation,
- L'engagement des études de flux permettant d'opérer des choix fondés dans la définition de ce nouveau plan de circulation,
- La seconde phase de travaux visant à faciliter la traversée piétonne du parc des sœurs (désartificialisation par la reprise des allées et la démolition de jardinière en minéral).
- De faciliter les déplacements piétonniers par l'établissement d'une programmation d'entretien et de rénovation des trottoirs, en améliorant le traitement préventif et curatif des trottoirs et voiries (amélioration des diagnostics sur l'état des voiries) et en définissant des priorités s'agissant des réfections complètes, Sevran comptant en effet 160 km de trottoirs. Pour l'année 2022, six rues sont programmées soit deux kilomètres.

- D'agir contre l'occupation abusive et gênante des trottoirs par des véhicules automobiles pénalisant les déplacements piétonniers (information, prévention, puis sanction).

La Ville souhaite aussi approfondir le travail conduit avec les opérateurs de transports urbain pour améliorer les dessertes, les fréquences, l'équipement des lignes en abris bus. La Ville s'intéressera de près au projet de modernisation de la ligne 147.

Du côté de la voiture, les bornes de recharge électriques Métropolis sont en place depuis 2021. La mobilisation reste la plus forte concernant les financements permettant la rénovation des parkings actuellement à l'abandon (clause de revoyure de l'ANRU), du fait de leur dégradation technique et en agissant avec les bailleurs pour créer les conditions de leur réinvestissement. Devront tout particulièrement être traités leur sécurisation, qui suppose de régler la question du gardiennage, et les tarifs qui doivent être attractifs.

F) Faire une Ville active pour nos séniors

Le service Sevrans Seniors a connu une année particulière et a réussi à s'adapter aux circonstances sanitaires avec succès. Il a su proposer un programme annuel d'activités loisirs et sportives, d'activités de la vie quotidienne et maintenir la restauration collective dans trois foyers. Il a poursuivi son programme annuel de conférences universitaire et ses activités liées à la perte d'autonomie.

Ainsi, quarante et une conférences ont été données en visioconférence dans le cadre de l'Université Participative Inter-âges (UPI) et quatorze mixte (présentiel ou visio). Des ateliers « Pilâtes » ont été aussi donnés en visio.

Plus précisément, en 2021 :

- 41 visioconférences UPI – Livestorm + zoom – environ 2000 participants
- 14 conférences UPI en présentiel + vidéo en direct + replay – environ 1400 participants
- 3 séjours ANCV Séniors en vacances – 113 participants
- 26 sorties été Inter-âges – 1384 participants – 951 femmes et 433 hommes
- 10 actions village estival + inter-âges avec centres de loisirs – 951 personnes
- 10 ateliers sport et loisirs hebdomadaires
- 72 activités vie quotidienne dans les espaces séniors (atelier cuisine, atelier créatifs, paus'cinéma, mosaïque, billard etc.)
- La fête de la sardine – environ 800 personnes
- 10 concours de pétanque et 4 concours de belote – environ 336 personnes
- 14 sorties séniors – 560 participants

- La Fête de la châtaigne – estimation 800 personnes
- Le Banquet bleu ; de Noël et Beaujolais – 390 personnes
- Une Distribution colis de Noël – 600 personnes
- Loto de Noël – 200 personnes

Pour 2022, il s'agira :

- De proposer des activités physiques et ludiques adaptées pour les seniors afin d'améliorer leur santé physique et mentale et ainsi rester actif au quotidien ;
- De mettre en place d'un programme d'activités sportives, loisirs et culturelles ;
- De mettre en place un Service Civique Solidarité Seniors (les jeunes au service des aînés) pour accompagner les personnes âgées isolées et développer les liens intergénérationnels (en partenariat avec le département de Seine-Saint-Denis) ;
- De créer de nouvelles rencontres « café des seniors » pour les seniors en situation d'isolement ou bien atteints de maladie dues au vieillissement en présence de professionnelles de santé ;
- De proposer des conférences de l'UPI sur des thèmes autour du développement durable ;
- De proposer des conférences de l'UPI sur des thèmes autour de l'économie et l'emploi ;
- De poursuivre les activités extérieures.

IV) La solidarité, l'accès aux soins

A) Faire une « résidence autonomie »

En 2018, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la communauté d'agglomération Paris Terres d'Envol (EPT), la ville de Sevrans et le bailleur social Batigère ont souhaité porter une réflexion sur la mise aux normes et la modernisation de la résidence autonomie des Glycines.

Aussi, le bailleur social Batigère a confié à l'agence Wigwam une étude de programmation quant au devenir de la résidence.

L'étude de programmation, menée avec une équipe projet constituée pour l'occasion et s'appuyant sur des ateliers participatifs et des entretiens sociologiques avec les résidents et une analyse des ressources du quartier (associations, commerçants, etc.) a abouti à un projet de réhabilitation.

Les débuts de travaux de réhabilitation de la résidence sont prévus pour début 2023. Ils s'accompagneront d'une résiliation anticipée du bail emphytéotique au profit de Batigère et d'une reprise de gestion par l'association AMLI (l'association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés) qui assurera la mise en œuvre du projet d'établissement, la ville gardant une partie de l'animation et la restauration.

L'AMLI est spécialisée dans la gestion de résidences autonomie et dans l'accompagnement des projets de réhabilitation. Elle met à disposition de la résidence 1,6 ETP (Equivalent Temps Plein) réparti en 1 ETP de responsable de proximité sur site, de 0,6 ETP de poste de direction qui se rend sur site ponctuellement et de travailleurs sociaux qui interviennent à la demande pour des signalements de résidents en situation de fragilité.

L'équipe du personnel de l'AMLI sera complétée par des interventions des agents du service Sevrans Seniors pour renforcer le programme d'animations et pour assurer la restauration. L'objectif pour la ville est de favoriser une ouverture de la résidence à l'ensemble des seniors sevransais et aux acteurs du quartier (associations, etc.) et permettre ainsi de développer les échanges et le lien social (habitat inclusif). Dans cette opération, Batigère s'est engagé à maintenir les tarifs des loyers, sans augmentation donc pour les résidents.

B) Faire une ville qui aide aux démarches, au plus près des habitants

Le Point Information Médiation Multi Service (PIMMS) est implanté sur la ville de Sevrans depuis septembre 2013 dans le quartier des Beaudottes. Il répond à des attentes et nécessités pour des usagers du quartier, de la ville et même des villes environnantes. Conscient des services rendus à la population et de l'intérêt d'un tel service, il y a eu lors de la mandature précédente une réflexion menée avec les différents partenaires de l'association pour développer une offre itinérante qui puisse se rendre sur d'autres quartiers de la ville afin de répondre notamment à la problématique que peuvent avoir des habitants à se déplacer. La crise pandémique est venue perturber le projet mais ne l'a pas stoppé puisqu'il s'est enfin concrétisé à travers l'inauguration d'un bus itinérant en septembre 2021.

Le PIMMS Mobile est une réponse humaine de proximité aux besoins des habitantes et des habitants dans leur vie quotidienne.

C'est une offre de services mutualisée de partenaires privés et publics (à titre d'exemple EDF, ENGIE, ENEDIS, I3F, VEOLIA, SNCF, KEOLIS, LA POSTE, l'État), agissant en complémentarité et qui permet à des médiateurs d'aller à la rencontre des habitants au volant d'un véhicule utilitaire équipé pour permettre un accès facilité. Il bénéficie de la labellisation Maison France Service.

De l'information de premier niveau à l'accompagnement dans des démarches spécifiques, les médiateurs du PIMMS apportent aide et conseils personnalisés en rapport avec l'utilisation des services publics dans les domaines tels que la mobilité, l'accès aux droits, les prestations sociales, la demande d'emploi.

C'est ainsi qu'en 2022 le PIMMS Mobile de Sevrans a vocation à couvrir la majeure partie du territoire communal en proposant des rencontres régulières dans les différents quartiers de la Ville.

De plus, la ville obtient le financement par l'Etat de deux postes de conseillers numériques sur deux ans. Après une période de formation fin 2021, les agents recrutés seront opérationnels à compter de janvier 2022. Déployés dans différentes structures municipales, ils accompagneront les usagers les plus éloignés vers le numérique, qu'il s'agisse d'utilisation des outils ou d'accès aux diverses démarches dématérialisées de l'Etat, des partenaires sociaux ou de la commune.

C) Faire une ville d'accès aux soins

Le travail effectué en 2021 aura permis :

- La mise en place d'un projet de santé en rez-de-chaussée du centre départemental de l'enfance et de la famille qui ouvrira au 80 avenue Victor à Sevrans en 2022. Le CDEF accueillera une dizaine de jeunes filles de quatorze à dix-sept ans, orientées par l'aide sociale à l'enfance (ASE). Une maison des adolescents et des jeunes adultes (AMICA) avec éducateurs et psychologues sera également accueillie dans cette structure. Enfin, pour compléter le dispositif, un espace sera réservé à un médecin généraliste recruté par le CMS.
- L'ouverture d'un cabinet médical de consultations non programmées, avenue Curie dans la ZAC Vergnaud, près de la nouvelle station de métro.
- De prévoir un cabinet de kinésithérapeutes dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Beaudottes.
- D'élaborer un questionnaire en direction des habitants dans l'objectif de permettre à moyen terme d'ouvrir certains droits de complémentaires de santé aux sevransais sans mutuelle.

Avec les différents acteurs de terrain, 2022 sera l'année qui nous permettra d'élaborer un véritable projet de politiques de santé. Une des priorités de ce dernier sera bien sûr de réorganiser le centre municipal de santé afin que celui-ci puisse devenir un véritable plateau technique pour lutter contre la désertification médicale.

Concernant les politiques de prévention, actuellement l'animatrice « santé Ville » coordonne et anime les actions de prévention qui suivent le calendrier des actions publiques nationales. Nous y trouvons le dépistage des cancers, l'équilibre alimentaire, la prévention bucco dentaire... Nous bénéficions également d'un chargé de mission « prévention jeunesse » qui intervient sur les conduites à risque, le harcèlement scolaire, la planification et les addictions...

En 2022 nous mettrons l'ensemble des ressources prévention sur le site de la ville dans un espace bien défini afin que les habitants puissent avoir accès aux informations dont ils ont besoin à tout moment de l'année.

La réécriture du contrat local de santé, nous permettra de relancer les dynamiques partenariales sur notre territoire au niveau de toutes les préventions.

L'intégration des PMI au pôle santé et l'inclusion de certaines actions du CCAS dans le projet santé de la ville de Sevrans permettront de travailler sur la coordination et la qualité des projets de prévention santé de la conception à la fin de vie.

En effet, les PMI relèvent d'une compétence départementale et sont organisées en Seine Saint-Denis avec deux types de gestion : 79 PMI sont gérées directement par le département et 35 sont en gestion déléguée, par convention, à des communes, hôpitaux ou organismes à but non lucratif.

Pour Sevran une PMI est gérée par le Département (Les Erables) et trois par la Ville (Beaudottes, Crétier, Rougemont).

- Les missions des PMI telles que définies par la loi sont organisées par le Département autour de 4 axes :
 - Le suivi des femmes enceintes
 - Consultations et visites prénatales à domicile (VAD) : examens gynécologiques, orientation vers un médecin échographiste, préparation à l'accouchement, actions de prévention de la mortalité périnatale, accompagnement à l'allaitement
 - Le suivi médical des enfants de moins de 6 ans
 - Consultations et visites à domicile postnatales : suivi de croissance, développement psychomoteur et affectif, vaccination, dépistage de difficultés relationnelles, dépistage précoce des anomalies, déficiences et pathologies éventuelles, orientation de l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique
 - La participation au dispositif de protection de l'enfance
 - Prévenir et dépister les dysfonctionnements relationnels parents/enfants, facteurs de maltraitance, aider les familles à surmonter les moments de vulnérabilité, participer au recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes
 - La planification et l'éducation familiale
 - Consultations médicales de gynécologie,
 - Actions de prévention des IST, dépistage VIH, dépistage du cancer du sein et des cancers génitaux de la femme
 - Entretiens de conseil conjugal et familial portant sur la sexualité, la vie de couple, et la fonction parentale
 - Mise à disposition de la contraception, entretiens préalables aux IVG médicamenteuses

Aujourd'hui, avec le rapprochement des PMI et du CMS doit nous permettre :

- De repositionner les PMI dans les champs de l'action sociale et de la solidarité (c'est-à-dire des inégalités de santé) plutôt que dans celui de l'action éducative

- De penser notre projet de santé publique de la petite enfance au 4ème âge en ciblant prioritairement les publics les plus précaires (économiquement et/ou socialement)
- De mieux lutter contre le non recours aux soins en travaillant sur la coordination et l'articulation des suivis dans les PMI et au CMS
- De développer une stratégie d'implantation de professionnels de santé en adéquation avec les besoins des sevransais en nous appuyant sur l'analyse des équipements existants et des patients qui les fréquentent, ceci afin de trouver un juste équilibre entre offre de santé publique et médecine libérale

D) Faire une ville d'inclusions

En novembre 2021, la Ville a accueilli un séminaire sur l'habitat inclusif à la Microfolie, regroupant plus de deux-cents personnes. C'est dire si la question de l'autonomie et de l'inclusion sont au cœur des politiques municipales.

- La commission accessibilité

La commission accessibilité se réunit *a minima* une fois par an.

En 2021, la commission a échangé autour de l'agenda d'accessibilité programmé, des travaux contribuant à l'accessibilité des bâtiments publics, du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. En 2022, la commission travaillera sur un système de recensement et d'attribution des logements accessibles aux personnes handicapées (plusieurs logements inclusifs sont programmés dans le cadre de la rénovation de la résidence Mazarik) et recevra les sociétés de transports intervenant sur la ville de Sevrans, pour faire un état des lieux de leur accessibilité et définir ensemble des priorités.

- Chargé de mission handicap

Il est prévu que la ville recrute un chargé de mission handicap. Celui-ci aura pour mission d'animer et de suivre les actions de la commission accessibilité et du collectif handicap. Il devra également se charger de développer les actions pour développer une meilleure insertion professionnelle.

Son 1er dossier sera de mettre en ligne un répertoire pour aider la population en situation de handicap et les aidants à trouver des réponses plus facilement en ce qui concerne l'accès aux droits, aux soins, aux logements, à la culture, au sport, mais aussi des lieux de bien-être et de ressourcement pour les personnes qui les accompagnent.

Il se chargera également de développer l'utilisation d'un logo « accessibilité » sur chaque support de communication de la ville

- Le collectif handicap

En novembre 2021, un premier rendez-vous du collectif a permis de répertorier ce qui existe au niveau de l'inclusion des personnes handicapées dans le sport, la culture et les loisirs à Sevrans et de définir notre action pour 2022.

- Le sport

Aujourd'hui, vingt-et-un Sevransais et Sevransaises en situation de handicap sont licenciés dans une des six associations ayant ou non un label spécifique (l'OCCS donc, point handi-kayak francilien, l'ACRO, Créatif Sevrans, le Roller CS, Yoga Intégral, Sentiers ARS).

Chaque année, l'Integrathlon permet à plusieurs associations sportives inclusives (Sentiers ARS, l'OCCS, l'ACRO, Vovinam) ou pas (Potentielles cités) de participer à l'action. Le service des sports réalise le mercredi une journée de sensibilisation auprès d'une centaine d'enfants (dans le cadre de l'EMS).

Depuis peu, il a été développé "l'EMS sport adapté" qui concerne 6 enfants atteints d'autisme. Notre souhait est de prolonger ce dispositif en y ajoutant un créneau supplémentaire et ainsi augmenter le nombre à douze enfants.

De plus, la Ville

- Met à disposition des créneaux pour l'association Les Temps modernes sur les équipements sportifs intérieurs
- Réalise un ponton flottant sur le canal de l'Ourcq pour faciliter la mise à l'eau des personnes en situation de handicap.
- Effectue des travaux de mise en accessibilité de la piscine aux personnes en situation de handicap.

- La culture

Comme pour le reste des bâtiments publics de Sevrans, la ville a engagé des travaux de mise en accessibilité des lieux culturels. En 2022, la réalisation d'une exposition photographique spécifique permettra de sensibiliser davantage les Sevransais au handicap.

- Les loisirs

La Ville travaille sur la mise en place d'un tiers lieu inclusif dans la résidence Masaryk du quartier Montceleux. Ce projet permettra de déployer le programme « Lieux communs » sous forme de coopération et de gestion entre habitants, bailleurs, agents publics, élus et associations. Des activités commerciales, sociales ou associatives seront à définir en 2022 avec l'aide de l'association « la 27^{ème} Région ».

E) Faire des quartiers solidaires

La vie des quartiers s'articule autour de trois Maisons de quartier :

- Rougemont ;
- Edmond Michelet (quartier Montceuleux Pont Blanc) ;
- Marcel Paul (quartier des Beaudottes).

Le renouvellement du projet social de ces établissements a été approuvé par la CAF à l'été 2021 pour la période 2020-2024.

Il s'articule autour de trois axes forts :

- L'accompagnement à la scolarité (CLAS) ;
- L'accompagnement à l'insertion par l'apprentissage du français (ateliers sociolinguistiques) ;
- Le soutien à la parentalité.

Cette dernière action prend plusieurs formes qui s'adressent aux familles dès la naissance d'un enfant.

Les trois maisons de quartiers sont dotées d'un lieu d'accueil enfants – parents (LAEP). Cette spécificité permet d'accompagner les parents dans les premières années de la vie de leur enfant et si nécessaire de les orienter vers le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP). Le REAAP et le LAEP ont vocation à améliorer le bien-être des familles et de mieux satisfaire les intérêts de l'enfant et du jeune en préparant et en aidant les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif, leur responsabilité parentale et en les confortant dans leur rôle et leurs compétences.

Ce soutien à la parentalité passe également par un fort développement des activités « famille » au sein des trois maisons de quartier, avec des coordinateurs et animateurs dédiés. La qualité du temps partagé en famille a des impacts bénéfiques et durables sur l'affirmation du rôle et de la place de chacun : parent et enfant. A cet endroit, les sorties croisées avec Sevrans Seniors constituent également un levier intéressant dans la construction du vivre ensemble et du collectif.

Les maisons de quartier accueillent par ailleurs de nombreuses associations dans le développement de leurs activités.

Cependant, les deux dernières années fortement marquées par le Covid 19 ont entraîné une perte d'adhérents au sein de ces structures partenaires, de même que les activités propres des maisons de quartier ont été fortement diminuées.

Dès lors, l'année 2022 doit pouvoir permettre d'amplifier le déploiement du projet social de chacune des maisons de quartier, et de soutenir les associations utilisatrices de ces équipements. Ces dernières sont des maillons essentiels de la vie des quartiers.

Le service de la vie des quartiers a, de fait, un défi majeur à relever en 2022 : re fidéliser un public qui s'est éloigné avec la crise sanitaire et qui par ailleurs est souvent le premier impacté par ses conséquences.

Pour cela, il convient que les effectifs soient au complet, les postes vacants sont en cours de recrutement.

De même se pose la question des équipements. Si Rougemont et Edmond Michelet sont des équipements récents et fonctionnels, la maison de quartier Marcel Paul nécessite quelques travaux de maintenance (entre autres la cuisine) avant sa relocalisation dans le futur équipement socio-culturel qui verra le jour dans le cadre de l'ANRU 2.

Le travail en lien étroit avec l'établissement public territorial Paris Terre d'Envol se poursuivra sur les enjeux portés par la politique de la ville. Le contrat de ville intercommunal doit être rediscuté en 2022.

L'ensemble des actions menées permettra de participer au désenclavement des quartiers prioritaires pour faciliter les mobilités, l'accès à l'emploi, à la formation, aux services et aux loisirs de leurs habitants dans une perspective de vivre-ensemble apaisé.

V) L'épanouissement des Sevranaises et des Sevranaïses

A) Faire la ville dès le plus jeune âge

L'accueil des jeunes enfants dès la naissance constitue un enjeu majeur, tant pour accompagner la socialisation des tout-petits et la construction des citoyens de demain que pour assurer une parentalité apaisée, en particulier en permettant aux femmes qui le souhaitent de continuer une activité professionnelle ou entrer dans un parcours de formation. La ville dispose à fin décembre 2021 de 294 places de crèches attribuées, 15 nouvelles places vont s'ajouter début 2022 avec l'ouverture de la crèche les Mésanges bleues, dans le quartier de Westinghouse, crèche privée pour laquelle la ville a réservé des berceaux. Le développement des modes de garde constituera encore en 2022 un enjeu majeur. Plusieurs projets sont en cours et continueront à se structurer cette année.

La création d'une crèche de 30 berceaux dans le cadre du NPNRU du quartier des Beaudottes permettra à l'horizon 2029 d'offrir un nouveau mode de garde sur ce quartier qui jusqu'à maintenant n'est doté que d'une micro-crèche (10 places). Ce nouvel équipement accueillera outre cette nouvelle crèche le relai petite enfance (incluant relai assistantes maternelles, halte jeux et lieu d'accueil parents-enfants) et la protection maternelle infantile, créant un pôle petite enfance regroupant soin, accompagnement et accueil.

De même le projet Terre d'eaux prévoit la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) de 40 berceaux pour accompagner le développement du nouveau quartier dans la ville. Des discussions sont par ailleurs en cours avec différents opérateurs privés pour l'installation de crèches sur le site Crétier, voire aux Sablons.

Sur les problématiques d'accueil, les liens sont constants avec la caisse d'allocations familiales (CAF), principal financeur des EAJE. Les contraintes de plus en plus fortes de la CAF « d'optimisation » des heures d'ouverture et d'accueil pour justifier du versement de la prestation de service unique demandent une adaptabilité constante des professionnels de la petite enfance pour garantir un accueil de qualité.

Ces professionnels continueront d'enrichir le projet pédagogique des lieux d'accueil dans leur diversité : EAJE (collectifs ou familiaux), halte-jeux, lieux d'accueil parents-enfants, relais assistantes maternelles. Au-delà du travail au quotidien, les journées pédagogiques annuelles constituent des temps importants de partage de pratique et de développement de projets au profit des tout-petits.

A ce titre, en 2022, la municipalité continuera à défendre la place de la culture dès le plus jeune âge, avec des liens forts avec le réseau de lecture publique de la ville, mais également par l'accueil de la compagnie Les Bruits de la Lanterne à l'atelier Poulbot et au Pavillon aux

histoires sur deux semaines. Ce travail permettra de sensibiliser les professionnels mais aussi les familles aux vertus du spectacle dès le plus jeune âge.

Autant que la culture, l'ouverture au sport constitue un axe important. Des ateliers de motricité en partenariat avec le comité départemental de gymnastique se dérouleront dans les crèches municipales.

La petite enfance s'est également largement impliquée dans le dispositif de la Cité Educative, en développant des projets autour de la parentalité. Sont à souligner entre autres actions amenées à se développer en 2022, un travail particulièrement fort sur la prévention aux risques liés aux écrans. Dans le cadre du même dispositif, il est prévu en 2022 le redéploiement des petits pas vers l'école, suspendus pour raison de crise sanitaire ces deux dernières années. Ce projet accompagne les parents et les enfants les plus éloignés de l'institution scolaire vers la rentrée en petite section de maternelle par différentes rencontres tant dans les structures petite enfance que dans les écoles. Dans cette perspective, l'accueil en août des enfants entrant en petite section de maternelle dans un centre de loisirs spécifique pour gérer la transition vers l'école constitue également un outil pertinent.

Comme chaque année, l'entretien et l'investissement courant des bâtiments sera assuré pour garantir un cadre d'accueil conforme au cahier des charges imposé par la protection maternelle infantile. Est à noter la fermeture pendant trois mois (dont les mois d'été) pour la deuxième phase de travaux du multi-accueil municipal La Maison des Colombes. Comme en 2021, des modes de garde alternatifs seront proposés aux familles concernées par l'accueil collectif. Les accueils familiaux sont déplacés sur d'autres crèches familiales.

Enfin, la ville continue à nouer des liens étroits avec les assistantes maternelles indépendantes du territoire sevranaise, en leur dédiant des temps d'accueil avec leurs enfants dans les relais et en lien avec les diverses structures municipales (atelier Poulbot, bibliothèques,).

Ainsi, après deux ans de crise sanitaire, 2022 devra permettre pour la petite enfance la reprise et le développement de ses projets.

B) Faire une ville d'éducation

Depuis deux ans, la municipalité s'est fortement impliquée pour permettre la continuité scolaire en contexte de crise sanitaire. D'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés (nettoyage des points de contact renforcé, recrutements complémentaires d'animateurs pour garantir le non brassage des enfants pendant la restauration scolaire, fourniture de masques, de produits désinfectants et gel hydroalcoolique,). Les organisations de travail ont évolué pour assurer une sécurité maximale aux enfants et personnels.

La ville continue à œuvrer pour la rénovation des bâtiments scolaires. Au-delà de l'entretien courant et quotidien des écoles, 2022 constituera une nouvelle étape.

Comme chaque année, une école de la ville bénéficiera d'un changement total de son mobilier scolaire. Il s'agira de l'école maternelle Jean Perrin.

En termes de travaux d'entretien, les sols dégradés de la maternelle Saint-Exupéry seront rénovés. Les huisseries du groupe scolaire Jean Perrin seront changées, ainsi que sur Crétier maternelle pour une première tranche. L'étanchéité du toit terrasse de l'école élémentaire Zola sera reprise. Les travaux seront finalisés sur l'office de l'école Sévigné.

La ville poursuivra le déploiement de nouveaux écrans numériques en remplacement des tableaux numériques interactifs. Fin 2022, tous les CE2 et l'essentiel des CE1 seront équipés. Pour mémoire toutes les classes de CM2 et CM1 le sont déjà.

La ville investit également sur d'importants travaux de restructuration.

En septembre 2022, un centre de loisirs sera ouvert sur le site de l'école Denise Albert. Il pourra accueillir jusqu'à cent enfants de maternelle et élémentaire.

Les travaux d'agrandissement de l'école élémentaire Lamartine seront menés, par la requalification des logements de fonction désaffectés. A la rentrée 2023, seront opérationnels dans ces locaux :

- un réfectoire dédié à l'école,
- six nouvelles salles scolaires et périscolaires.

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite sera désormais assurée grâce à l'installation d'un ascenseur desservant tous les étages. Actuellement en phase d'avant-projet définitif, ce dossier est travaillé en lien avec les équipes enseignantes ainsi que les représentants des parents d'élèves élus.

Une étude de faisabilité est en cours pour une extension de l'école maternelle Ravel, pour permettre la création d'un nouveau dortoir et d'une salle périscolaire, ainsi que de nouvelles toilettes adultes. Ce projet doit être finalisé en 2022 pour une mise en œuvre en 2023.

Enfin, 2022 verra l'installation définitive de la médecine scolaire dans le cabinet médical de l'école maternelle Emile Zola.

Par ailleurs, dans le cadre du NPNRU 2, la ville a obtenu le financement de la réfection du bâtiment qui abrite la restauration scolaire des écoles Jean Perrin et Claude Bernard. A terme, ce bâtiment permettra d'accueillir en plus de la restauration scolaire des salles périscolaires ainsi que des salles du conservatoire. De même, des financements ont été obtenus pour la démolition – reconstruction du groupe scolaire Montaigne à l'horizon 2026.

Dans le cadre du travail constant mené sur l'évolution des effectifs et de la carte scolaire, et suite au vote de la Déclaration d'Utilité Publique pour le bâtiment sis 2 boulevard Westinghouse lors du Conseil Municipal du 25 novembre 2021, la ville avancera sur ce projet de nouvelle école. Cette dernière se composera de 13 classes (8 élémentaires et 5 maternelles), d'un office de restauration scolaire et d'un centre de loisirs inclusif (accueil

d'enfants porteurs de handicaps). L'objectif architectural de ce projet est la conservation d'un bâtiment emblématique du patrimoine et du passé industriels de la ville.

Cette nouvelle école stabilisera les effectifs moyens dans les écoles du quartier sud en répondant à l'augmentation de population liée aux nouveaux logements du quartier Westinghouse et à l'évolution sociologique des ménages dans le quartier. *A contrario*, la population scolaire sur les autres quartiers reste stable, avec chaque année des ouvertures / fermetures de classes à la marge prononcées par l'Education Nationale.

Le nouveau marché de restauration scolaire prendra effet en janvier 2022. Il se caractérise par une nouvelle montée qualitative, qui va bien au-delà des exigences de loi Egalim : double choix systématique sur le plat principal pour tous, et sur les entrées et desserts pour les élèves d'élémentaire, 50% de produits bio (contre 20% dans la loi Egalim), pain bio d'un boulanger local, œufs de catégorie 0 ou 1, 100% de viandes labellisées et françaises (contre 50% dans la loi Egalim), 30% de produits issus de circuits courts (moins de 200km). Ce nouveau marché s'accompagne d'un renforcement des procédures de tri sélectif et de lutte contre le gaspillage alimentaire. Toutes les écoles vont être équipées de tables de tri. Par ailleurs, le projet de compostage des déchets alimentaires à destination d'une usine de méthanisation va se développer.

Actuellement, une moyenne de 3 300 repas est servie quotidiennement dans les restaurants scolaires de la ville. Il apparaît une augmentation régulière de la fréquentation de la restauration scolaire depuis septembre 2019, résultant d'une conjonction d'éléments : mise en place du quotient familial, scolarisation obligatoire dès 3 ans, montée en gamme de la restauration scolaire entre autres.

2022 permettra de mener une analyse fine des incidences de la mise en place de la facturation avec prise en compte du quotient familial. Mis en place en 2019, son impact dans la durée n'a pas pu être mesuré sur l'année scolaire 2019-2020 et partiellement sur l'année 2020-2021. Au regard des enseignements qui pourront en être tirés, un ajustement pourra être soumis au vote du Conseil Municipal, voire une extension à d'autres secteurs (entre autres culture et sports).

Pour ce qui relève des projets de fonctionnement, l'année 2022 marque la fin de la période d'expérimentation de la Cité Educative sur le quartier des Beaudottes. Un dialogue doit s'instaurer avec l'Etat pour permettre sa pérennisation mais aussi son extension aux autres quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'année 2022 verra se déployer un travail autour de 2 axes spécifiques : le temps libre et la santé, tout en renforçant les actions à destination des 16-25 ans. A ce titre, le lycée Blaise Cendrars s'inscrit désormais dans cette dynamique.

Depuis la rentrée 2018, la ville finance la mise en place d'ateliers lecture et écriture pour les élèves de CP (5 élèves pour un enseignant, dispositif gratuit pour les familles hors temps scolaire). A la rentrée 2021, la ville prend en charge 8 ateliers, contre 6 jusqu'à présent. Ce dispositif a vocation à se renforcer.

En lien avec l'Education Nationale, la ville continue d'affirmer sa volonté de soutenir le départ des enfants en classes transplantées. 21 classes partiront en 2022, sur des séjours ski, mer, histoire, sport ou équitation.

Les équipes d'animation continueront à être mobilisées pendant les vacances scolaires sur les différents accueils :

- Centres de loisirs ;
- Séjours (mini séjours et séjours estivaux financés dans le cadre des colo apprenantes depuis 2 ans, permettant une offre renforcée et des tarifs symboliques pour les familles – 30€ par semaine) ;
- Clubs loisirs.

De même, en lien avec les autres services de la ville (culture, sports, maison de quartiers,) des temps d'animation seront proposés pendant et hors vacances scolaires type Festi'jeux, Festi'land, Festi'sciences, village estival, ... Depuis 2020, la ville développe fortement ces propositions, dans un souci de lutte contre les inégalités sociales pour permettre à des enfants qui ne partent pas en vacances d'avoir des activités sportives, culturelles et de loisirs de qualité. Pour l'année 2022, l'effort portera sur la coordination et la visibilité des animations.

C) Faire une ville pour la jeunesse

La municipalité souhaite entamer une refonte en profondeur de sa politique jeunesse. Les 15-29 ans représentent près de 20% de la population sevranaise et les 0-14 ans pas loin de 25% selon les chiffres INSEE de 2018. Si l'offre est bien structurée sur la commune pour les 0-12 ans, l'accompagnement des 12-30 ans est plus diffus et suppose de fait une prise en charge différenciée au regard des réalités très diverses sur ces tranches d'âges. Si la question de l'accueil périscolaire prédomine pour les plus jeunes, sans être exclusive, des enjeux multiples se font jour pour les 16-25 ans : accompagnement de projet, formation, citoyenneté, mobilité, culture, sports, loisirs, santé, logement, ... De même, la jeunesse sevranaise, comme toute la jeunesse de France, ne peut être réduite à une catégorie homogène. Les situations d'un étudiant, d'un décrocheur, ou d'un jeune actif demandent des traitements différenciés.

Aujourd'hui, de nombreuses actions existent sur la ville portée par de différents acteurs municipaux :

- Les clubs loisirs ;

- Les antennes jeunesses ;
- Le point information jeunesse ;
- Le dispositif ACTE ;
- Le Programme de Réussite Educative ;
- Le collectif jeunesse ;
- Les maisons de quartier ;
- La Cité Educative ;

Sans parler des projets transversaux tels que la culture, le sport, l'insertion professionnelle ou la santé développés par les services municipaux et par les établissements scolaires ou les associations.

Ainsi, s'il convient de réfuter l'idée que rien n'est fait pour la jeunesse à Sevrans, il apparaît néanmoins important de mettre en cohérence la politique jeunesse autour d'un projet éducatif et pédagogique renouvelé à l'échelle de la ville.

A cette fin, la municipalité, accompagnée d'un organisme de formation spécialisé sur les questions d'éducation populaire, va œuvrer tout au long du premier semestre 2022 à la rédaction de son nouveau projet pour la jeunesse.

A partir de réflexions sur les représentations de la jeunesse et de ses aspirations, seront définis les enjeux et valeurs que la municipalité souhaite porter pour ce public. Ces orientations serviront de socle aux professionnels de la jeunesse pour la formalisation du projet pédagogique municipal à destination des publics jeunes dans une double logique de politique sectorielle mais aussi des politiques transversales. Pour ce faire, les personnels bénéficieront de temps de formation collectifs pour la rédaction du projet, mais aussi de formations individuelles pour les accompagner dans leur évolution professionnelle eu égard aux orientations qui seront arrêtées.

Au regard du projet, à la fin du premier semestre 2022 pourront être définis les moyens nécessaires, qu'ils soient humains (et autant en termes de besoin de personnel ou de besoin de formation du personnel en place), financiers ou bâtimentaires. La mise en œuvre de cette nouvelle ambition pour la jeunesse sera donc nécessairement pluriannuelle au regard des probables investissements qu'elle sous-tendra. Le plan pluriannuel d'investissement prévoit des enveloppes financières en ce sens. Néanmoins, la question des lieux ne peut être un préalable au renouvellement du projet jeunesse, et une montée en puissance progressive doit se mettre en place dès la rentrée de septembre 2022.

D) Faire une ville de sports

Les politiques sportives ont été fortement impactées depuis le début du mandat par la crise sanitaire. La municipalité a été en lien constant avec les associations sportives pour les soutenir et les accompagner lors des saisons 2019-2020 et 2020-2021.

L'amélioration de la situation, même si elle reste fragile, permet néanmoins de projeter de nouvelles ambitions pour l'année 2022, se structurant autour de différents axes :

- Le soutien à la vie associative ;
- Le développement des actions portées par la municipalité ;
- Un programme d'investissement ambitieux.

L'ensemble de ces axes s'inscrit dans une ambition de développement et de valorisation de la pratique sportive dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ces jeux doivent être une fête pour l'ensemble des habitants de France et de Seine-Saint-Denis, où des sites olympiques sont implantés. Si Sevran n'accueillera pas de compétition, la ville est néanmoins lauréate d'un bassin olympique en héritage et doit donc prendre toute sa place dans cette manifestation majeure.

En 2022 la municipalité continuera à soutenir le mouvement associatif. La saison 2021-2022 peut se résumer en chiffres ainsi :

- Trente associations sportives subventionnées ;
- 300 500€ de subvention aux associations sportives votées lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 ;
- 3 571 adhérents dans les associations sportives subventionnées ;
- Vingt fédérations représentées au sein des associations sportives subventionnées ;
- Quarante-huit associations sportives bénéficiaires de créneaux dans les équipements sportifs municipaux ;
- 877 heures hebdomadaires de mise à disposition des équipements sportifs aux associations ;
- Montant annuel des valorisations des mises à disposition des équipements sportifs : 2 005 634€.

De même la municipalité entend continuer à soutenir la pratique sportive sur le temps scolaire. Pour l'année scolaire 2021-2022, 260 classes bénéficient d'éducateurs sportifs municipaux pour un volume horaire annuel de 2 728h.

Par ailleurs, l'école municipale des sports continuera son développement. A ce jour, la ville propose 40h par semaine d'activité autour de 12 disciplines pour les enfants sevranaïens. Des réflexions sont en cours pour élargir le public touché, ainsi que les disciplines proposées.

L'année 2022 verra se développer de nouvelles propositions sportives municipales, avec un point d'orgue à l'été 2022 avec la reconduction du dispositif Sevrans entre en jeux, 2^{ème} édition. Parmi ces événements fédérateurs sont à noter entre autres :

- En février 2022 : une soirée de récompense des athlètes et bénévoles associatifs ;
- En mars 2022 : la nuit de l'eau à la piscine municipale (réouverture après travaux confirmée en janvier 2022) ;
- En mai 2022 : un intégrathlon repensé, en lien avec le territoire Paris Terre d'Envol ;
- En novembre 2022 la réalisation d'une foulée sevranaise ;
- En décembre 2022 l'organisation d'une manifestation sportive en lien avec le Téléthon.

Cette programmation événementielle s'appuiera sur les services municipaux, en lien avec les associations sportives du territoire.

Au-delà de ces temps forts, seront lancés des investissements structurants pour la commune. La restructuration du gymnase Victor Hugo commencera avec la désignation d'un maître d'œuvre suite à un concours de maîtrise d'œuvre à suivre dans l'hiver 2022. Le projet défini en lien avec un programmiste prévoit la construction d'une nouvelle salle de sports acrobatiques sur l'actuel parking à l'arrière et la restructuration des espaces existants pour créer une salle multisports et une salle de danse. La volonté de la municipalité est de phaser les travaux pour permettre un chantier en site occupé et limiter l'indisponibilité des espaces, très occupés tant par les associations que par les écoles. La livraison de cet équipement est envisagée en septembre 2025.

De même, le projet de réemploi du bassin olympique connaîtra des étapes décisives durant cette année 2022. La finalisation des discussions avec Paris 2024 est en cours pour consolider les contours techniques, juridiques et financiers du partenariat. Parallèlement, la ville finalise son programme pour lancer une consultation en conception réalisation au premier semestre 2022, afin de désigner un lauréat à l'automne 2022. Ce nouveau bassin répond à un besoin actuel de la ville. Les ratios préconisent une surface de bassin de 1m² pour 50 habitants, soit pour Sevrans un besoin de 1 025m². Le futur bassin aura une superficie de 1 250m², permettant des usages multiples pour le tout public, les scolaires mais aussi les clubs. Sa modularité (fonds mobile, aileron) permettra de créer différents espaces offrant des pratiques différenciées simultanées. Au-delà du bassin olympique héritage, l'objectif est également d'optimiser les travaux actuellement en cours, en s'assurant du réemploi des vestiaires et sanitaires actuels en vestiaire d'été et de la transformation du bassin de 25m en bassin estival. Cette démarche s'inscrit dans une démarche plus large de réemploi vertueux de la collectivité, à l'image de ce qui se fait au sein de la fabrique Cycle Terre, avec les terres excavées du Grand Paris.

Projet complexe, le bassin olympique participe d'une redéfinition de l'image de Sevrans en l'associant dans le temps aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Pour améliorer la pratique du sport au quotidien, la Ville lancera un programme de rénovations et d'entretien des équipements sportifs, avec notamment la réhabilitation du dojo de la cité des sports, la réfection du sol de la salle verte de la cité des sports, la remise en peinture de douze vestiaires de la cité des sports, la reprise de deux vestiaires du gymnase Lemarchand, les travaux sur les tribunes du stade Jean Guimier pour éviter l'humidité dans les vestiaires, les travaux de mise en sécurité du gymnase Bacquet, ou encore la réhabilitation des terrains de proximité Perrin et Jean Moulin.

La Ville entend aussi engager des actions de prévention et de lutte contre la violence dans le sport et contre les comportements sexistes, en mettant en place une opération d'éducation impliquant des spécialistes en mobilisant et en associant le monde sportif ainsi que par la formation des éducateurs et responsables de club aux signaux faibles concernant la violence intrafamiliale (dispositif à conduire dans le cadre de la relance du CLSPDR).

E) Faire une ville pour les associations

La ville de Sevrans a un secteur associatif local très actif, qui participe de l'animation de la vie de la cité, au plus près des besoins des populations. Ces associations interviennent dans différents champs d'action : social, culturel, sportif, soutien scolaire, ...

L'accompagnement de la vie associative par la municipalité prend aujourd'hui différentes formes :

- Subventions de fonctionnement ou au projet ;
- Mise à disposition de locaux de façon permanente ou ponctuelle ;
- Soutien logistique et technique à l'occasion de manifestations ;
- Aide à la structuration ;
- Formation des acteurs associatifs, ...

Afin de confirmer plus en avant son soutien à la vie associative, la municipalité a décidé de créer en 2022 un service dédié. Il assurera un lien quotidien avec les associations du territoire. Toutes les associations ont en partage la mise en commun par deux ou plusieurs personnes, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices, conformément à l'article 1 de la loi de 1901. Au-delà, chaque association rencontre des problématiques variées ; les réalités associatives sont plurielles et demandent donc des compétences pointues et spécifiques.

Les missions de ce nouveau service s'articuleront autour de trois axes :

- L'accompagnement à la structuration des associations sevranaises : enjeux juridiques et financiers entre autres ;
- Le suivi et le contrôle des associations soutenues par la ville, que ce soit en nature ou en numéraire ;
- La veille des dispositifs départementaux, régionaux et nationaux qui pourraient intéresser les associations sevranaises.

Un premier recrutement est envisagé en 2022 permettant de structurer ce nouveau service et ses besoins, particulièrement en termes de locaux pour assurer un accueil physique des bénévoles associatifs. Un budget spécifique, au-delà des subventions aux associations, sera dédié à ce nouveau service dans le cadre du budget prévisionnel 2022.

F) Faire une ville de culture

Alors que les équipements culturels existants vont bénéficier d'importantes rénovations, les projets d'urbanisme autour des gares et sur les 32 hectares de Montceuleux permettront la construction de nouveaux espaces dédiés à la culture. Il s'agit de veiller à ce qu'ils soient harmonieusement répartis sur le territoire. Ce renforcement d'un grand service public de la culture ne doit exclure aucun quartier.

Ainsi, le nouveau programme de rénovation urbaine sur les anciennes Beaudottes accueillera un équipement culturel polyvalent incluant médiathèque, atelier Poulbot, Micro-folie, auditorium... Son édification à côté du nouveau métro automatique le rendra très accessible à tous les sevranaises.

Parallèlement la ville étudiera la faisabilité d'un retournement de l'entrée de la bibliothèque Elsa Triolet. Une réflexion est par ailleurs lancée autour du devenir de la bibliothèque Albert Camus.

A Montceuleux, Terre d'Eaux et de Culture hébergera le Théâtre de la Poudrerie, association qui s'est vue accorder le titre de scène conventionnée d'intérêt national pour ses créations participatives.

Une réflexion est menée pour implanter des services publics dans certains quartiers plus excentrés. Les habitants des Sablons bénéficieront des investissements opérés sur Terre d'Eaux, dont ils sont les riverains. Freinville, quartier en pleine expansion, doit faire l'objet d'une attention particulière. En plus d'une école dans les bâtiments historiques de la Westinghouse, il est nécessaire d'y garantir une présence matérielle de la commune sous la forme d'un pôle de services publics.

Ce vaste redéploiement des équipements culturels doit rester supportable financièrement pour la municipalité. La gestion très rigoureuse des finances locales depuis 2018 associée à un soutien fort de l'ANRU et de l'Etat sont les conditions indispensables à la réalisation de ces projets. La baisse des recettes fiscales liée à la suppression de la taxe d'habitation, l'exonération de taxe foncière pour les nouveaux propriétaires et les bailleurs sociaux ont des conséquences très lourdes sur les recettes de la ville. L'avenir de ces équipements est en partie dépendant des mécanismes de compensation que l'Etat mettra en place dans les années qui viennent.

- La rénovation des équipements existants

L'espace François Mauriac, hébergeant le conservatoire de musique et le département arts plastiques, fera l'objet d'une rénovation conséquente pour permettre aux nombreux élèves de continuer à pratiquer dans des conditions satisfaisantes. Une première phase de rénovation précèdera une restructuration du conservatoire pour adapter sa capacité d'accueil à une ville de notre strate, avec notamment une relocalisation de la danse et de la formation musicale.

Cette première rénovation devrait comprendre :

- Le remplacement des huisseries à l'étage et dans les salles où elles sont hors d'usage
- Un travail sur l'isolation de la salle de danse
- La remise à neuf du parquet de danse
- Le rafraîchissement de l'auditorium : peinture, amélioration de l'acoustique, réparation et renouvellement des fauteuils
- L'installation d'une construction modulaire pour accueillir les cours de formation musicale.

La vétusté de notre salle des fêtes la rend parfois inadaptée aux usages d'une ville de 50 000 habitants. La situation des bâtiments qui l'entourent, leur état de délabrement, invite à une requalification du site.

Pour améliorer ses performances énergétiques, son accessibilité et sa polyvalence, la rénovation devra s'engager autour des enjeux suivants :

- Isolation phonique et thermique du bâtiment
- Raccordement au réseau de chaleur urbain
- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture
- Reconfiguration de la salle de spectacle pour accueillir un gradin rétractable de 450 places
- Réaménagement des espaces sanitaires du public
- Reconfiguration des espaces techniques pour un dimensionnement adapté
- Reconfiguration des espaces d'accueil des équipes artistiques (loges, sanitaires)

- Reconfiguration des accès pour créer un parvis et un accès public à la salle de spectacle rue Augustin Thierry
- Accueil des locaux du service culturel sur site

L'ensemble de ce projet permettra de requalifier la salle des fêtes en salle de spectacle polyvalente.

- Amélioration de la communication et billetterie en ligne

Un inventaire des différents supports de communication du service culturel doit être effectué, afin d'augmenter notre capacité à toucher de nouveaux publics. La crise du COVID a sévèrement impacté la fréquentation des lieux de culture. Au-delà d'un public fidèle dont une fraction continue à se déplacer en fonction des jauges autorisées, de nouvelles habitudes « sédentaires » se dessinent auxquelles il faut apporter une réponse. Les acteurs culturels de la ville ont montré pendant la crise une remarquable faculté d'adaptation, mettant en œuvre tout ce que le cadre légal permettait pour une continuité des pratiques en amateur, des spectacles vivants et de la lecture publique.

Force est de constater que le retour à la normale se fait laborieusement, malgré la grande disponibilité des services. Certains outils comme la billetterie en ligne sont désormais indispensables pour repartir à la conquête des publics. La crise sanitaire a également provoqué une baisse sensible de la fréquentation des bibliothèques malgré des propositions de prêt type « drive ». La reprise des animations autour de la lecture sur tous ses supports en direction des écoles comme de tous les publics facilite le retour des lecteurs. Cet effort sera amplifié d'autant que les effectifs des bibliothèques sont désormais au complet.

La ville investit massivement dans le développement culturel, il faut donc la pourvoir des moyens nécessaires pour porter à la connaissance des habitants les nombreux événements qui rythment la saison culturelle. Et ce d'autant que de nouvelles dynamiques vont émerger à compter de 2022. La municipalité est en discussion avec le département pour rédiger une convention de coopération culturelle autour de l'éducation artistique et culturelle pour l'enfance et la jeunesse. De même, elle souhaite s'inscrire dans le cadre des olympiades culturelles, volet culturelle des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Dans cette perspective, la ville s'est inscrite dans une dynamique de réseau départemental pour réfléchir à la circulation de projets artistiques qui seront labellisés Paris 2024.

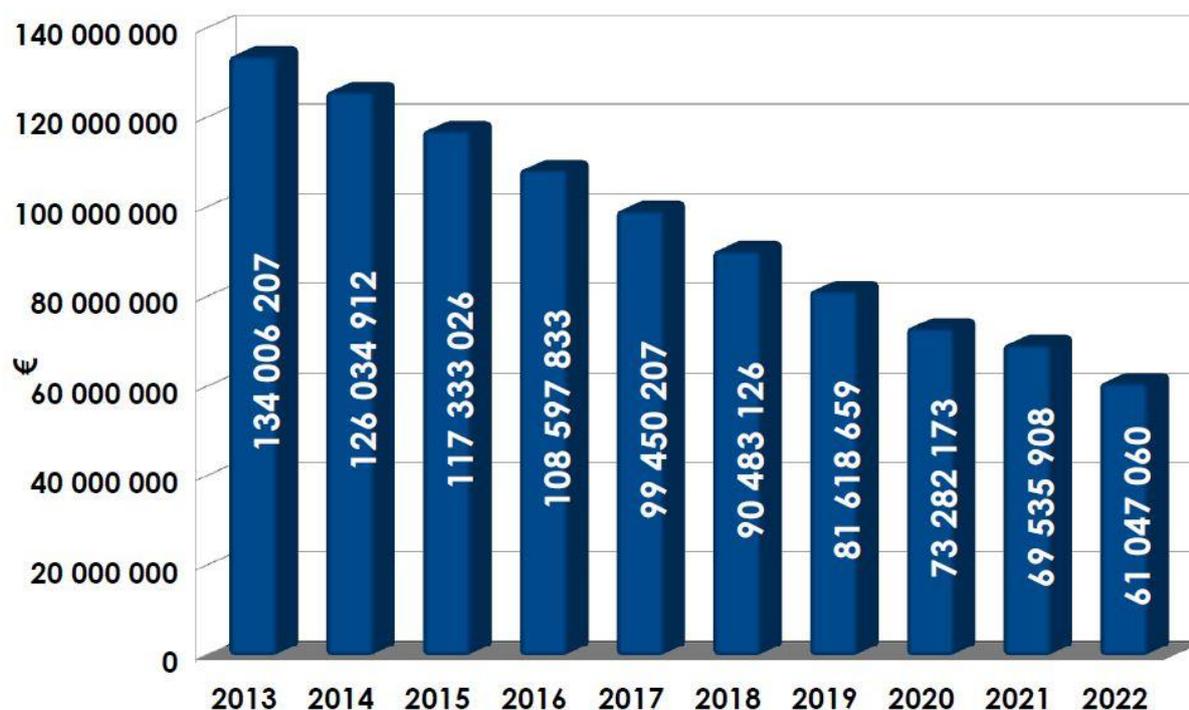
Annexe 1 : La dette

1 – Structure de la dette

- Caractéristiques générales

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2021
Notre dette est de	69 535 908 €
Son taux moyen s'élève à :	3,22 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10 ans et 2 mois
Sa durée de vie est de :	5 ans et 4 mois
Son nombre de lignes est de :	40

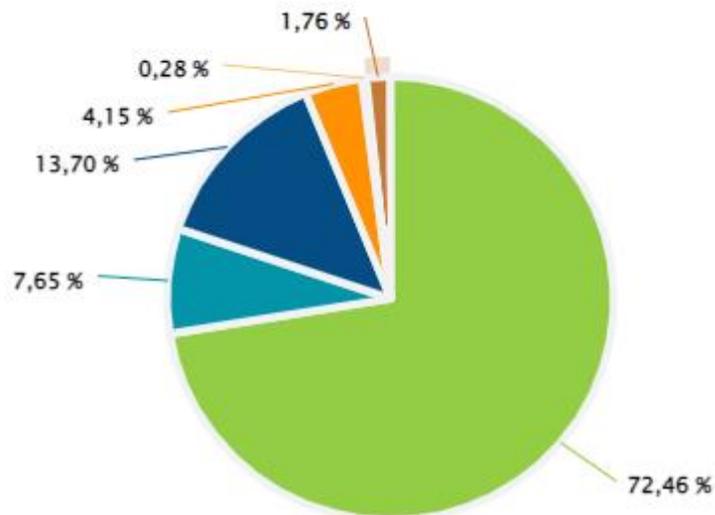
- Evolution du stock de dette 2013/2022



L'encours de la dette sera de 69 M € en 2022 pour la Ville de Sevran et devrait descendre, en fin d'année, à 61 M €, sur la base du remboursement de 8,4 M€ sur l'exercice 2022. Depuis 2014, la dette aura donc baissé de 54 %.

La capacité de désendettement de la Ville devrait se confirmer autour de 6 ans en 2022 contre 9 ans en 2019.

- Les différentes indexations de la dette au 31 décembre 2021

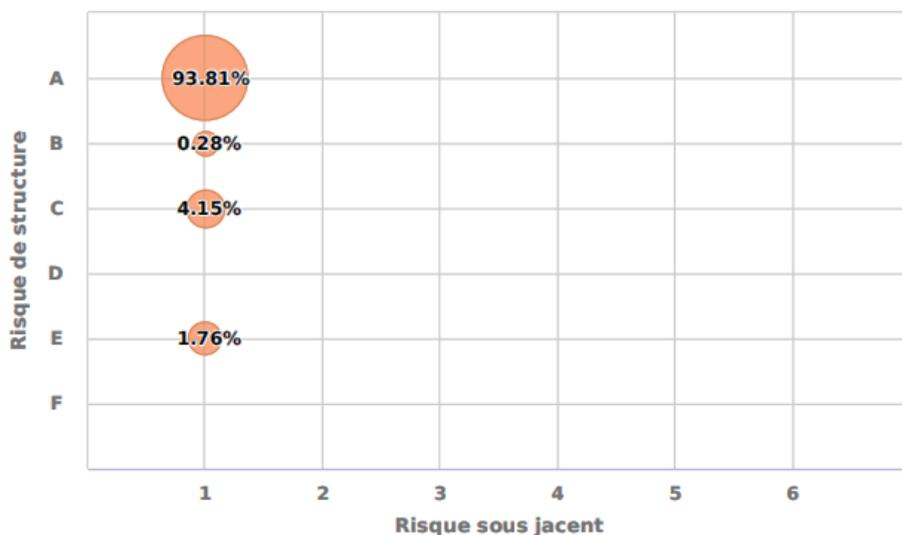


La dette à taux fixe représente 72,5 % du stock de dette en 2022 contre 69,9 % en 2021 et permet d’avoir une meilleure visibilité des frais financiers et de sécuriser partiellement l’encours.

25,8 % de l’encours est indexé à taux variable (non structuré) contre 23,4 % en 2021. Cette hausse permet de profiter des taux courts bas observés actuellement tout en dynamisant le taux moyen de la dette globale.

1,7 % de la dette est structurée contre 6,9 % en 2021. La suppression progressive de ces indexations facilitera la gestion de la dette et en diminuera ainsi les risques associés.

- La charte de bonne conduite



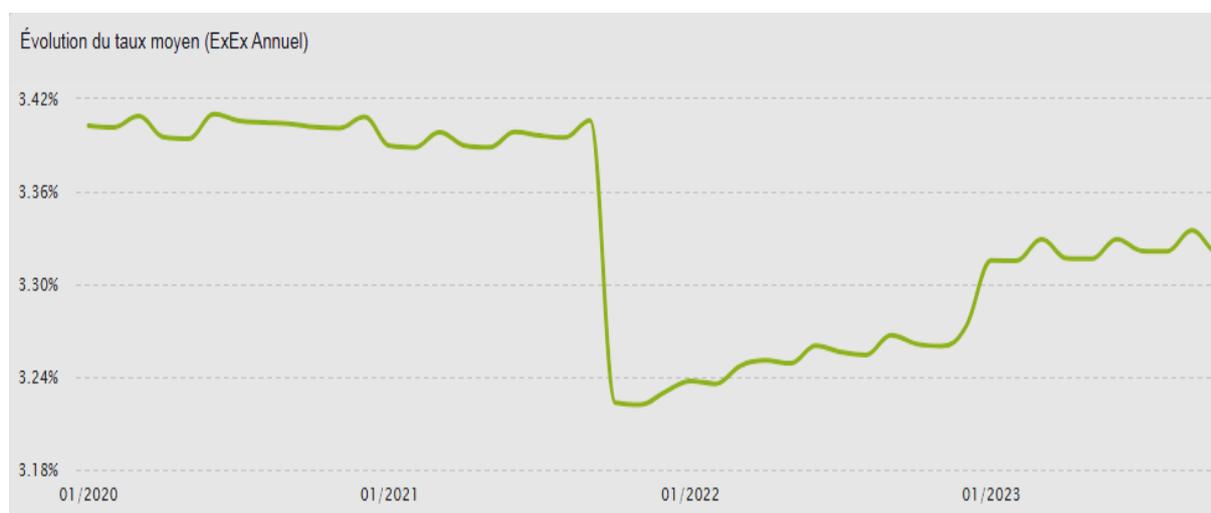
Le risque Finance Active (échelle 1 à 5) est de 1,10 soit un niveau de risque faible. Au 01/01/2021, la dette est indexée à 93,81% sur du risque 1A au sens de la Charte Gissier (Charte de Bonne Conduite) contre 93,07 % en 2020.

2 – Taux moyen et perspectives des intérêts payés

- Le taux moyen

Le taux moyen de la ville de Sevrans a diminué 0,14 % entre 2020 et 2021 pour s'établir à 3,22%, grâce au nouvel emprunt de 2021.

Sur la base des anticipations de marché à la date du 01 octobre 2021, le taux moyen devrait augmenter pour atteindre 3,25 % à horizon 2030.

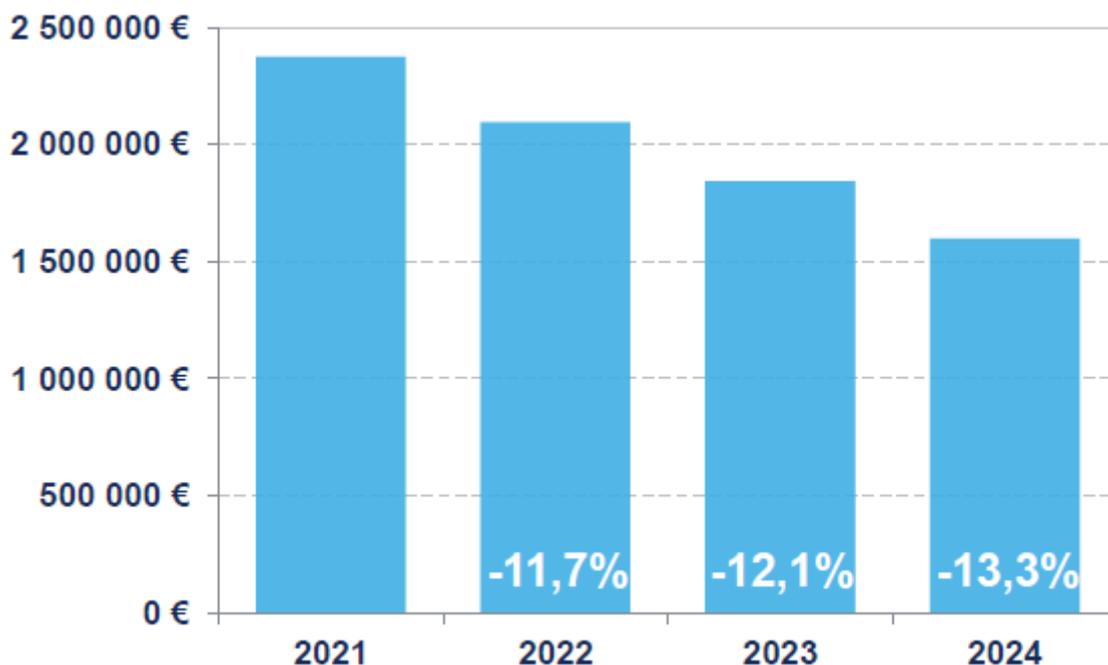


- Taux payés en fonction des indexations

Les taux payés se répartissent ainsi, en fonction du type de produit :

Tranche de taux	Total	Fixe	Variable	Structuré
< 1,50%	26,4%	3,0%	23,4%	0,0%
1,50% - 3,00%	19,0%	19,0%	0,0%	0,0%
3,00% - 4,50%	19,9%	17,9%	0,0%	2,0%
4,50% - 6,00%	34,6%	29,7%	4,4%	0,5%
6,00% - 10,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
≥ 10,00%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

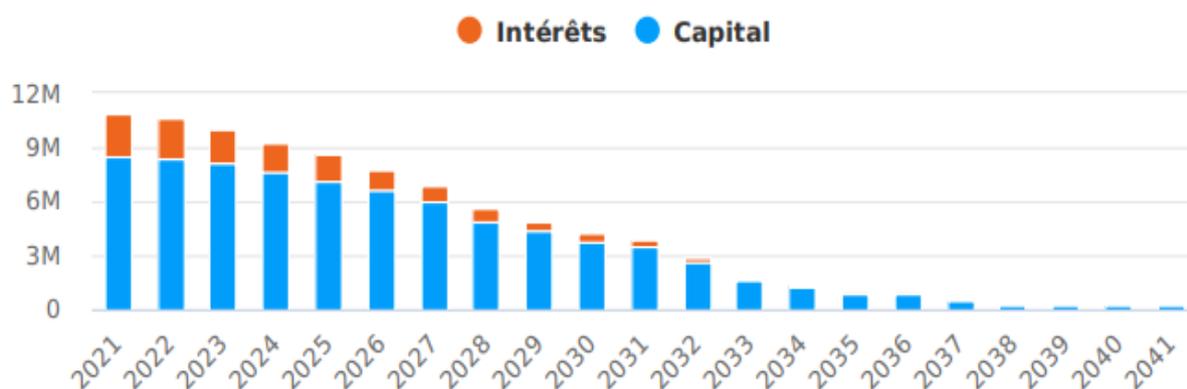
- Perspectives des intérêts pays pour les prochaines années



Les frais financiers devraient diminuer fortement jusqu'en 2024, permettant de limiter la charge sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

3 – Extinction de la dette

- Profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2021 sans emprunt nouveau

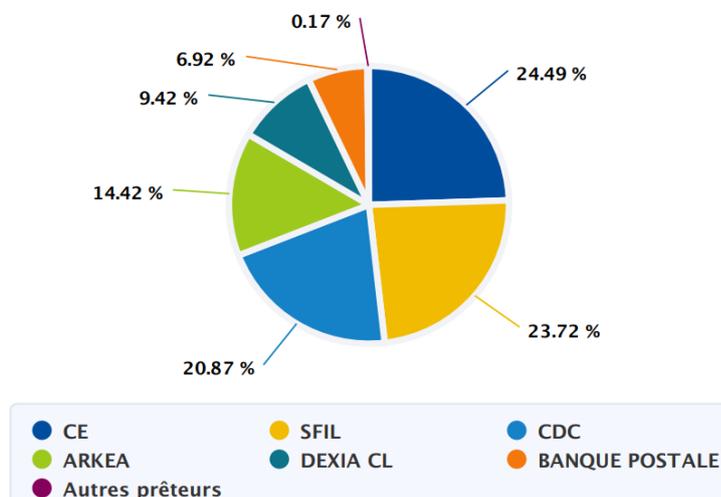


En théorie, la ville mettrait environ 10 ans (courant 2030) à rembourser la moitié de son capital restant dû. La hausse de l'annuité en 2021 est due à plusieurs emprunts dont le remboursement en capital est progressif.

Dès 2022, le capital amorti annuellement diminue au rythme des extinctions d'emprunts.

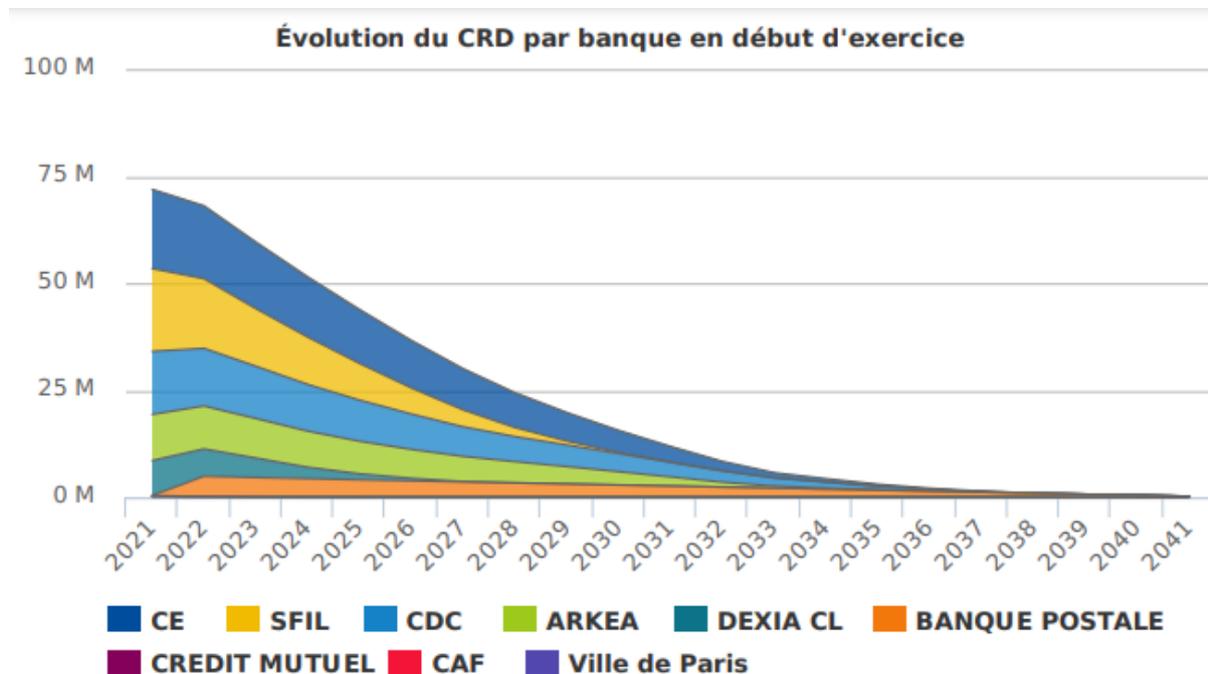
4 – Nos partenaires bancaires

- Répartition du capital restant dû par prêteur



Avec un nouvel emprunt souscrit en 2021 auprès de la Banque Postale, la dette de la Ville comptabilise au 31/12/2021, 45 emprunts contractés auprès de 7 groupes bancaires.

- Evolution du capital restant dû par banque en début d'exercice



- Perspectives

Le maintien à moyen terme de taux bas pour les emprunts à taux fixe pourrait plutôt inciter à contracter de nouveaux emprunts à taux fixe sur des périodes plus longues (20 à 25 ans), afin de limiter la charge annuelle de la dette, pour des projets structurants (groupes scolaires par exemple). Il conviendra toutefois d'interroger à chaque fois l'opportunité de choisir le taux fixe ou le taux variable et de mettre en concurrence les acteurs du marché. La meilleure santé financière de la ville permet à ce jour d'obtenir des réponses plus intéressantes et plus nombreuses qu'auparavant.

Annexe 2 : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Conformément au II de l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts, minorés des remboursements de dette. »

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Pour rappel, la Ville avait passé un contrat avec l'État sur le respect d'une prospective des dépenses de fonctionnement sur la période 2018/2020.

La prospective s'appuyait sur une progression autorisée de 1,35 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Année	BASE 2017	2018	2019	2020	2021
Contractualisation	86,3 M€	87,4 M€	88,6 M €	89,8 M€	91,0 M€
Dépenses de fonctionnement					

L'évaluation du niveau des besoins au service des sevranaïses en fonction des priorités municipales et la nécessité de maintenir les dépenses de fonctionnement à un niveau compatible avec les projets de réalisations et d'investissements conduisent à maintenir le taux d'évolution des dépenses de fonctionnement au même rythme que les années précédentes.

Année	CA2018	CA2019	CA 2020	estimation 2021	Prospective 2022 (+1,35%)
Dépenses de fonctionnement	80,9 M€	79,8 M€	78,0 M€	79,9 M€	81,0 M€

Les exercices de 2018 à 2021 ont été marqués par une modération des dépenses de fonctionnement, du fait d'une meilleure efficacité des moyens humains et financiers de la collectivité.

Cette évolution des dépenses intègre une augmentation du FCCT de 200 000€ par an, compensée pour le même montant au bénéfice des sevranaïses, par une baisse significative de la taxe d'assainissement perçue par l'EPT (environ 8 centimes par m³).

L'année 2021 a été très fortement impactée par la crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques. L'ensemble de services municipaux a été très impliqué dans la prise en charge et l'accompagnement des habitants, des usagers, des acteurs sociaux et économiques du territoire.

Les conséquences exactes de la pandémie sont encore à l'étude tant pour la fin de l'exécution du budget 2021 que pour les perspectives 2022. Même après l'expiration de la contractualisation avec l'État il est proposé de maintenir les mesures de modération budgétaire et d'une épargne mise au service de l'investissement.

2. L'évolution prévisionnelle du besoin de financement sur la période 2018-2022

Pour le budget principal, l'objectif de la commune de Sevrans est de poursuivre son désendettement, en améliorant de façon continue son épargne brute (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement).

	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	estimation 2021
<i>Epargne brute</i>	4,46 M€	13,22 M€	12,48 M€	12,28 M€	12,6 M€
<i>Capital emprunts</i>	9,15 M€	8,97 M€	9,19 M€	8,33 M€	8,56 M€
<i>Epargne nette</i>	- 4,68 M€	4,25 M€	3,29 M€	3,95 M€	4,04 M€

A partir de 2018, l'épargne brute s'est largement améliorée (13 M€) en raison d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes exceptionnelles (subvention cycle terre notamment).

En 2019, la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'est poursuivie, mais la Ville n'a pas bénéficié de recettes exceptionnelles et certaines prévisions de recettes n'ont pas pu donner lieu au recouvrement escompté.

Pour la première fois depuis 15 ans, la Ville a dégagé une épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) positive sur trois exercices consécutifs.

Les prévisions laissent apparaître la possibilité de prolonger cette dynamique positive. En 2021 le stock de dette a diminué de 73 M€ à 69,5 M€, cette baisse devrait se poursuivre en 2022 et le FCTVA sera reçu deux fois (au titre de 2021 et de 2022) cette situation

exceptionnelle va limiter le recours à l'emprunt prévisionnel pour équilibrer le budget (recette annuelle de 1,9M€ en 2021 au titre de 2020).

L'année 2022 devrait être celle de la reprise de nombreuses activités suspendues en tout ou partie en 2020 et 2021.

En 2021, la Ville de Sevran a emprunté 4,88 M€ pour financer une partie des investissements, en complément de sa bonne capacité d'autofinancement. La capacité de désendettement a fortement progressé depuis 3 ans : 6 ans en 2020 au lieu de 21 ans en 2017.

Cependant, l'ampleur des investissements, programmés sur le territoire communal dans les douze prochaines années pour un montant provisoire total de 350 M€ (voir tableau Plan Pluriannuel d'investissement), devrait impliquer la souscription de nouveaux emprunts, sans toutefois dépasser les niveaux des années antérieures. C'est sur cette base que des financements dérogatoires au droit commun viennent d'être accordés à notre projet de renouvellement urbain.

Ces projets prennent également en compte les marges de manœuvre conséquentes que la ville doit conserver en termes d'investissement récurrent pour la rénovation de son important patrimoine bâti et viaire.

Les faibles coûts actuels de recours à l'emprunt devraient permettre à la Ville de souscrire à nouveau à des emprunts sur des montants modérés, tout en poursuivant le désendettement de la ville.

Annexe 3 : Engagements budgétaires pluriannuels

Cette annexe porte sur les Autorisations de Programmes –Crédits de Paiement (AP/CP) votées par la commune de Sevrans, complétant la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2022, conformément à l'article 107 de la loi NOTRe (article L. 2312-1).

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les inscriptions budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de programme et des Crédits de paiement.

Ces engagements concernent uniquement les dépenses en investissement sur une période pluriannuelle. La commune de Sevrans n'a pas encore mis en place d'autorisation d'engagement crédits de paiement (AE-CP) sur les dépenses de fonctionnement.

L'AP/CP favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. L'AP/CP permet également de limiter la charge d'une opération pluriannuelle aux dépenses à régler au cours de l'exercice annuel. L'AP/CP favorise la planification des opérations pour les services et les charges financières afférentes pour la Ville.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement concerné. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiements correspondent aux prévisions annuelles du budget.

Le budget 2022 et l'exécution budgétaire 2021 n'étant pas finalisés, la répartition des crédits de paiement pour les APCP existantes pourra être modifiée et de nouvelles AP/CP seront créées en 2021. En effet, la particularité de l'exercice 2022 sera la prise en compte du plan pluriannuel d'investissement (PPI), présenté ci joint.

De fait, plusieurs opérations du PPI feront l'objet en 2022 d'une nouvelle opération de programme :

- la restructuration du restaurant du Groupe Scolaire PERRIN avec la création d'une salle périscolaire et une salle du conservatoire
- l'implantation d'un groupe scolaire dans le Quartier Sud
- la réalisation d'une salle multisports – Gymnase Victor Hugo
- l'implantation d'un bassin olympique
- l'aménagement de voies vertes – Plan Vélo
- l'accompagnement des risques majeurs
- les acquisitions foncières

Synthèse des AP/CP au 31 décembre 2021

		Total des AP	Crédits de paiements		
			Réalisations Antérieures	2021	2022 (*)
Réhabilitation de la salle des fêtes	DEPENSES	2 025 000,00			500 000,00
	RECETTES	1 085 500,00			
Réhabilitation de la piscine municipale	DEPENSES	770 000,00		674 268,83	65 000,00
	RECETTES	572 662,00			562 662,00
Extension de l'école Lamartine	DEPENSES	3 000 000,00		397 114,40	2 600 000,00
	RECETTES	2 015 720,00		570 060,00	1 445 660,00
TRAVAUX ESPACES PUBLICS VOIRIES ET RESEAUX PUP	DEPENSES	3 487 061,87	3 130 861,89	281 412,64	52 700,00
	RECETTES	4 659 996,26	4 185 263,26		474 735,00
Travaux espaces publics Charcot	DEPENSES	1 498 519,77	38 519,77	1 265 642,80	150 000,00
	RECETTES	1 140 074,00	447 250,64	692 823,36	
Démolition de l'ancien commissariat et requalification des abords	DEPENSES	3 105 006,12			2 340 000,00
	RECETTES	133 600,00	83 360,92		
Démolition du bâti existant (CATENA) Et construction de l'antenne de la police municipale	DEPENSES	4 180 000,00		26 637,00	2 670 000,00
	RECETTES	1 016 162,00			350 000,00
Réhabilitation du groupe scolaire Ravel Desnos	DEPENSES	1 490 724,84	1 475 933,84		
	RECETTES	780 000,00	780 000,00		
TOTAL	DEPENSES	19 556 312,60	4 645 315,50	2 645 075,67	8 377 700,00
	RECETTES	11 403 714,26	5 495 874,82	1 262 883,36	2 833 057,00
(*) votés à ce jour					

Annexe 4 : Le programme pluriannuel d'investissements

Mairie d'Orangeville

PROJETS MAIRIE D'ORANGEVILLE (PTI) document de travail

AXE	Quartier	Intitulé	Échéance Coût global Travaux Prévisionnel	Part Ville		Prév. 2022		Prév. 2023		Prév. 2024		Prév. 2025		Prév. 2026		Prév. 2027		Prév. 2028		Prév. 2029		Prév. 2030		Prév. 2031		Prév. 2032			
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes								
Éducation	QUARTIER SUD	Centre de Loisirs Denise Albert	2022	2 115 489		1 057 845	972 058																						
	QUARTIER SUD	Extension Ecole Lamartine (hors VPD)	2022-2023	4 408 000		800 000	3 808 000	2 412 800																					
	VILLE	Écoles (renouveler, isolation, toits terrasses)	2021-2032	5 400 000		600 000	432 000	336 000																					
	VILLE	Maintenance de l'infrastructure	2021-2032	2 000 000		405 000	288 000	224 000																					
	VILLE	ACCÈS À L'ÉDUCATION	2022	250 000		250 000	40 000																						
	GPV	Installation alarmes PIRMS (plans de protection mise en sécurité) dans les groupes scolaires en GPV	2022-2024	480 000		140 000	160 000	89 600																					
	Villes	Reconstruction/Restauration GS	2022-2024	5 800 000		300 000	148 000	2 200 000	1 848 000																				
	Pont-Blanc	Perim + création salle patinoire et NPIRU	2022-2025	27 400 000		500 000	280 000	1 000 000	560 000	9 000 000	5 040 000	2 100 000	8 400 000	15 000 000	10 000 000	1 000 000	560 000												
	QUARTIER SUD	GS Westinghouse	2022-2026	16 000 000		500 000	280 000	1 000 000	560 000	5 500 000	3 080 000	1 000 000	10 000 000	10 000 000	1 000 000	560 000													
	Beauport	Déplacement GS Doris + Centre de Loisirs Jules Verne	2025-2026	5 000 000		1 000 000	560 000	3 000 000	1 480 000																				
Centre ville	Équipement jeunesse transitionnelle	2025-2029	5 150 000		150 000	84 000																							
Centre ville	Mozart + Nouvel Équipement Jourdain	2025-2029	5 150 000		150 000	84 000																							
Centre ville	Opération d'aménagement Villa des Prés-Perin-Mauriac	2025-2026	7 500 000		200 000	112 000	2 500 000	4 400 000	1 500 000	840 000	2 400 000	1 344 000	900 000	504 000															
Centre ville	Extension Ecole Ravel 2 (cristallin + salle patinoire)	2022-2023	500 000		50 000	28 000	450 000	232 000																					
Centre ville	Rehabilitation chapelle (salle exposition)	2021-2022	300 000		150 000	147 106																							
Centre ville	Restauration salle des fêtes	2022-2025	4 000 000		2 257 840	400 000	294 000	348 000	1 500 000	870 000	1 500 000	840 000	1 500 000	840 000															
Centre ville	Réhabilitation du conservatoire	2025-2025	2 500 000		500 000	280 000	280 000																						
Centre ville	Implantation du théâtre de la paquette	2025-2026	5 000 000		4 179 800																								
ZAC STA	Terre d'Orléans	2025-2026	5 000 000																										
GARE	Reconstruction médiathèque	2026-2028	7 000 000																										
Senant-Lury	Reconstruction médiathèque	2026-2028	7 000 000																										
Beauport	NPIRU/Restauration GS/Théâtre culturel/Équipement socio-culturel	2022-2026	26 300 000		635 748	200 000	194 000	4 850 000	6 000 000	5 820 000	4 300 000	6 111 000	8 800 000	8 536 000															
Beauport	Pôle santé enfance, 30 bareaux, équipement PVI	2024-2029	6 200 000		99 952																								
ZAC STA	Création d'un EAIE 40 places	2025-2026	2 500 000		2 089 900																								
Beauport	Terre d'Orléans	2025-2026	2 500 000																										
Quartier Sud	Travaux gymnase Victor Hugo	2022-2024	10 100 000		7 046 341	100 000	4 000 000	2 240 000	3 000 000	1 680 000	1 680 000	3 000 000	1 680 000																
VILLE	Restauration des terrains de sport	2022-2032	1 200 000		683 152	100 000	100 000	96 000	100 000	96 000	100 000	96 000	100 000	96 000	100 000	96 000	100 000	96 000	100 000	96 000	100 000	96 000	100 000	96 000	100 000	96 000	100 000	96 000	
Sabons	Extension - Construction nouvelle piscine bassin olympique + VRD	2022-2025	19 000 000		4 733 240	500 000	280 000	2 000 000	1 120 000	7 500 000	4 200 000	9 000 000	5 040 000																
Beauport	NPIRU	2022-2027	15 400 000		1 723 784	100 000	89 000	1 350 000	4 000 000	3 565 000	4 800 000	4 272 000	5 000 000	4 450 000															
Ville	Entretien et rénovation des équipements sportifs	2022-2032	1 200 000		100 000	16 000	100 000	16 000	100 000	16 000	100 000	16 000	100 000	16 000	100 000	16 000	100 000	16 000	100 000	16 000	100 000	16 000	100 000	16 000	100 000	16 000	100 000	16 000	
Beauport	Pôle artisanal formation Cycle	2021-2022	3 000 000		2 507 880	1 500 000	1 000 000	1 500 000	1 000 000																				
Ville	Terre d'Orléans à l'emblai	2021-2022	3 000 000		1 154 846	400 000	168 000	400 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	168 000	
Ville	Installation de panneaux photovoltaïques	2022-2026	2 000 000																										
QUARTIER SUD	Pépinière Parc Kodak avec VRD agriculture urbaine	2022-2023	430 000		95 463	100 000	66 000	330 000	217 800																				
VILLE	Installation de bornes à vélo	2021-2023	206 468		69 345	68 603	56 416	68 603	45 410																				
VILLE	Renouvellement du parc	2021-2032	1 200 000		803 152	100 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	100 000	56 000	
VILLE	Plan Véo - Vélos vertes	2022-2026	2 000 000		835 596	1 000 000	1 000 000	200 000	112 000	112 000	200 000	200 000	112 000	112 000	200 000	112 000	112 000	200 000	112 000	112 000	200 000	112 000	112 000	200 000	112 000	112 000	200 000	112 000	
Centre ville	Remise en eau de la rivière du parc Louis Armand	2021-2023	200 000		167 192	80 000	13 123																						
Centre ville	Végétalisation des berges	2021-2023	200 000																										
Centre ville	Confortement et préservation du patrimoine historique de la ville - Maison du souvein et vie associative/Événementiel	2021-2023	1 000 000		835 940	300 000	225 000	700 000	525 000																				
Centre ville	Aménagement place Crélier	2022-2024	3 000 000		767 880	1 000 000	744 040	1 000 000	744 040	1 000 000	744 040	1 000 000	744 040	1 000 000	744 040	1 000 000	744 040	1 000 000	744 040	1 000 000	744 040	1 000 000	744 040	1 000 000	744 040	1 000 000	744 040	1 000 000	
Centre ville	Développement sportifs	2022-2024	3 000 000																										
Centre ville	Busiète Parc des saurs Phase 2	2022-2024	3 000 000																										

Annexe 5 : Evolution de la masse salariale et ses composantes

I - STRUCTURATION DES EFFECTIFS

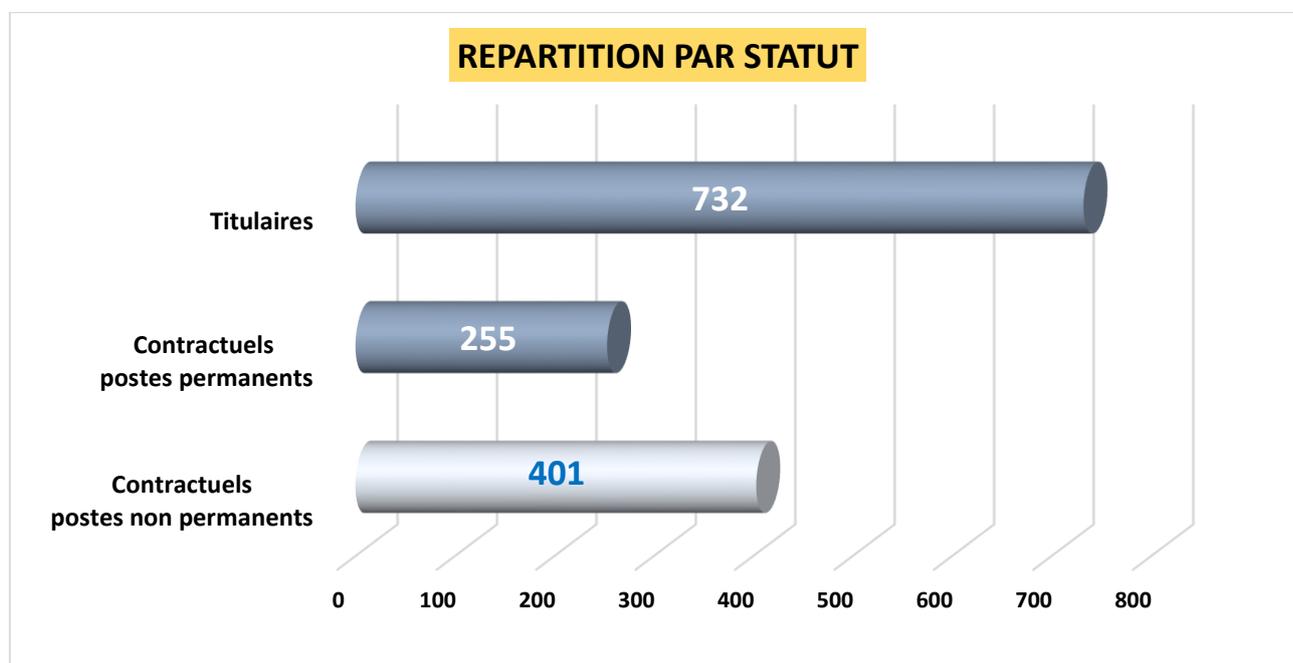
Emplois budgétaires (temps complets et non-complets) = 1 388

Emplois pourvus sur postes permanents = 987

Emplois pourvus sur postes non permanents = 401

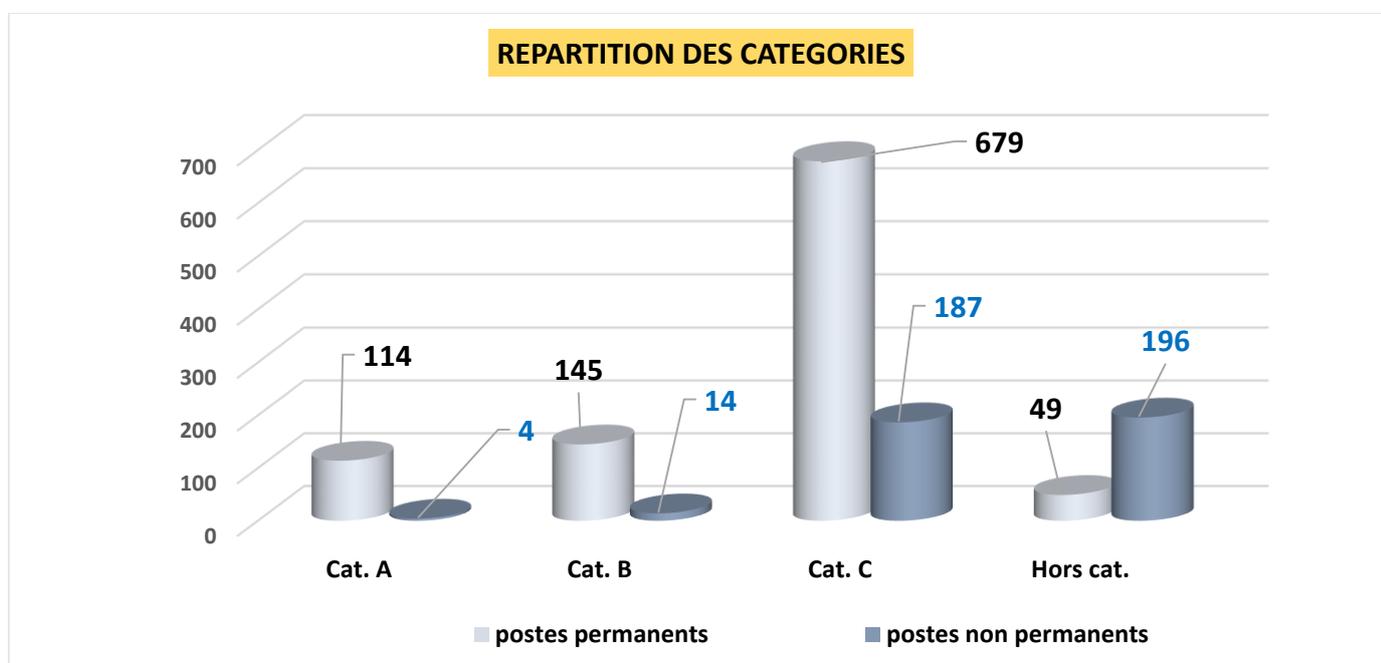
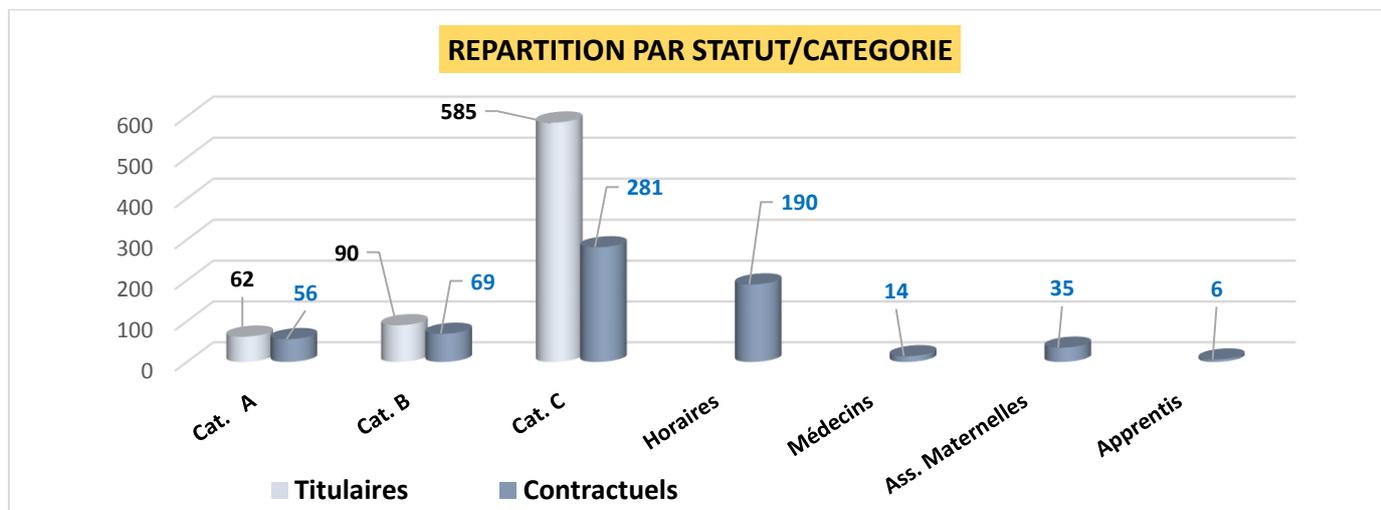
- L'effectif total au 06 décembre 2021 est de 1 388 agents, il est en légère augmentation par rapport à celui de 2020 (1 359 agents).
- La mise en place d'un tableau des effectifs au 31/12/2019 permet dorénavant une meilleure visibilité des postes par service et par statut :
 - Le tableau des effectifs autorisés totalise 1 087 postes permanents ;
 - Les titulaires représentent 74 % de ces postes permanents ;
 - Les agents contractuels sur postes non permanents regroupent notamment les contractuels occasionnels, les remplaçants et les agents horaires... Ces agents constituent 28,90 % de l'effectif total.

A. Détail de la répartition des effectifs positionnés sur les emplois permanents :



B. Détail de la répartition des effectifs

a. Par statut, catégorie et par nature des postes

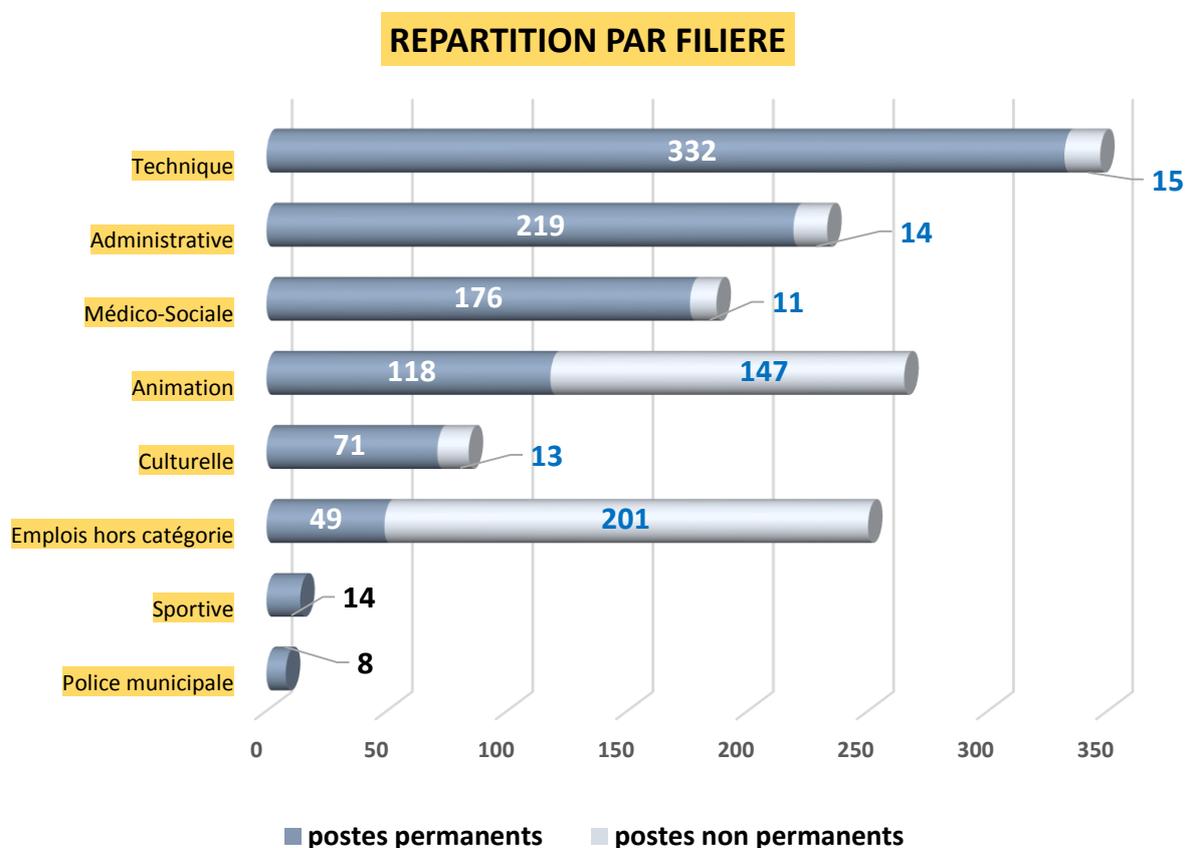


C'est au sein de la catégorie C que les agents titulaires sont les plus représentés. Cette situation s'explique par la structure du statut de la fonction publique territoriale qui permet des nominations sans concours et par la mise en place en 2016, 2017, 2018 et 2019 de plans de titularisation.

Néanmoins, cette situation est contrebalancée par le fait que c'est au sein de cette même catégorie C que la part de postes non permanents est la plus importante.

S'agissant des autres catégories, la différence entre fonctionnaire et contractuels est réduite.

b. Par filière



Les filières les plus représentées sur postes permanents :

- Technique = 33,60 %
- Administrative = 22,18 %
- Médico-sociale = 17,83 %

Les « emplois hors catégorie » (horaires), de par leur nature même, représentent la part la plus importante des emplois non permanents = 50,12 %. Ces emplois regroupent assistantes maternelles, médecins, animateurs périscolaire/restauration scolaire (horaires), agents sécurité école...

Les Assistantes maternelles et les médecins sont recrutés sur des postes permanents alors qu'une grande majorité des animateurs périscolaires, animateurs de la restauration scolaire et les agents de sécurité école sont positionnés sur des postes non permanents.

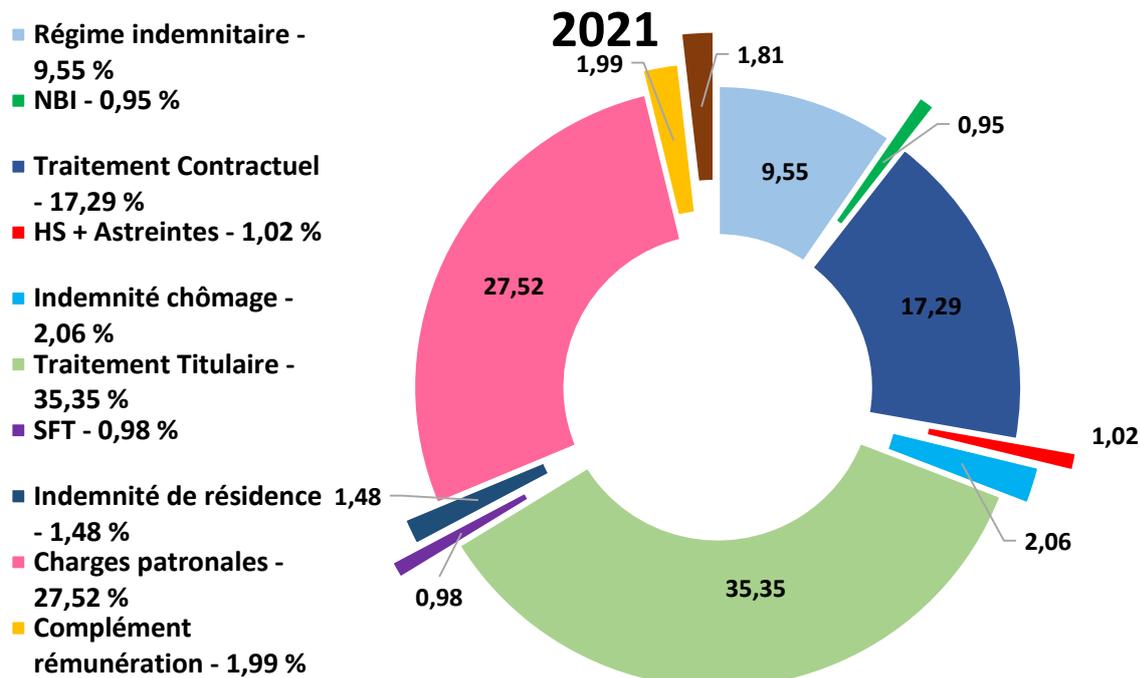
II - EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

- La masse salariale 2021 a augmenté de 0,33 % par rapport à celle de 2020 mais reste en dessous des prévisions budgétaires.
- Elle représente entre 58% et 59% des dépenses de fonctionnement de la ville.
- Depuis 2018, le suivi régulier des indicateurs et des postes de dépenses a permis de maîtriser l'augmentation de la masse salariale et même de la stabiliser ces trois dernières années et notamment par :
 - La mise en place d'un examen attentif des besoins en recrutement ;
 - La mutualisations et/ou le redéploiement de postes permanents ;
 - La mobilisation des agents à reclasser pour les remplacements temporaires et par leur affectation sur des postes vacants ;
 - La ré-interrogation des besoins et de l'organisation des services lors de départ en retraite.
- 2022 restera une année de maîtrise des dépenses celles-ci seront à reconsidérer en partie pour faire face aux besoins de la population et maintenir un service public local toujours plus fort et plus adapté.



*Estimatif 2021 au
06/12/2021*

REPARTITION DES PAIES ET CHARGES



III - CONCLUSION ET PROJECTION SUR L'ANNEE 2022

- **Une légère hausse de la masse salariale entre 2020 et 2021 s'explique par :**
 - Une réévaluation du régime indemnitaire pour l'année 2021 actée sur la paie de décembre et représentant 4,2 % d'augmentation du régime indemnitaire par rapport à 2020 ;
 - L'organisation de deux scrutins (élections départementales et régionales) ;
 - Une légère augmentation de la participation employeur à la mutuelle (2021 : 331 agents / 2020 : 290 agents) et à la prévoyance (2021 : 186 agents / 2020 : 149 agents) est de 97 000 euros

- **Il est proposé de prévoir une augmentation maîtrisée du budget de la direction des ressources humaines 2022 de 1% et de tendre vers une réalisation de 100% du budget primitif ce qui doit permettre de :**
 - Pourvoir les postes vacants, notamment sur les postes d'encadrement, d'encadrement intermédiaire et au sein de la filière Police Municipale afin à la fois d'améliorer la qualité des services à la population et de coordonner les projets de la collectivité
 - Réévaluer le régime indemnitaire de tous les agents
 - Continuer les efforts budgétaires sur les enveloppes affectées à la formation des agents et des élus et à la prévention des risques professionnels

- Organiser les élections présidentielles et législatives qui nécessitent des moyens supplémentaires pour la préparation et le déroulement des scrutins

Prévision budgétaire pour l'ensemble du budget de la direction des ressources humaines :

Prévision budgétaire 2021 : 48 772 063 €	Evolution : + 1 %	Prévision budgétaire 2022 : 49 260 000 €
--	--------------------------	--

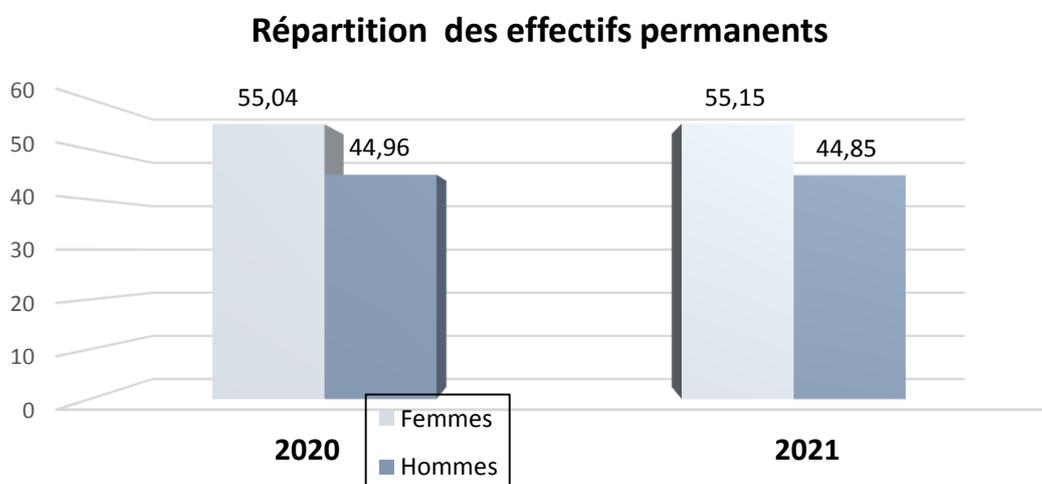
Annexe 6 : l'égalité femmes/hommes

I – Volet ressources humaines

Au sein de la FPT, les femmes représentent 61 % des effectifs contre 46 % des effectifs dans le secteur privé. Vous trouverez ci-après des données comparatives entre les femmes et les hommes intégrés aux effectifs de la Ville de Sevrans.

1 - Le profil général des agents sur postes permanents (titulaires et contractuels)

55 % des effectifs permanents de la Ville de Sevrans sont des femmes, il n'y a pas d'évolution notable entre 2020 et 2021.

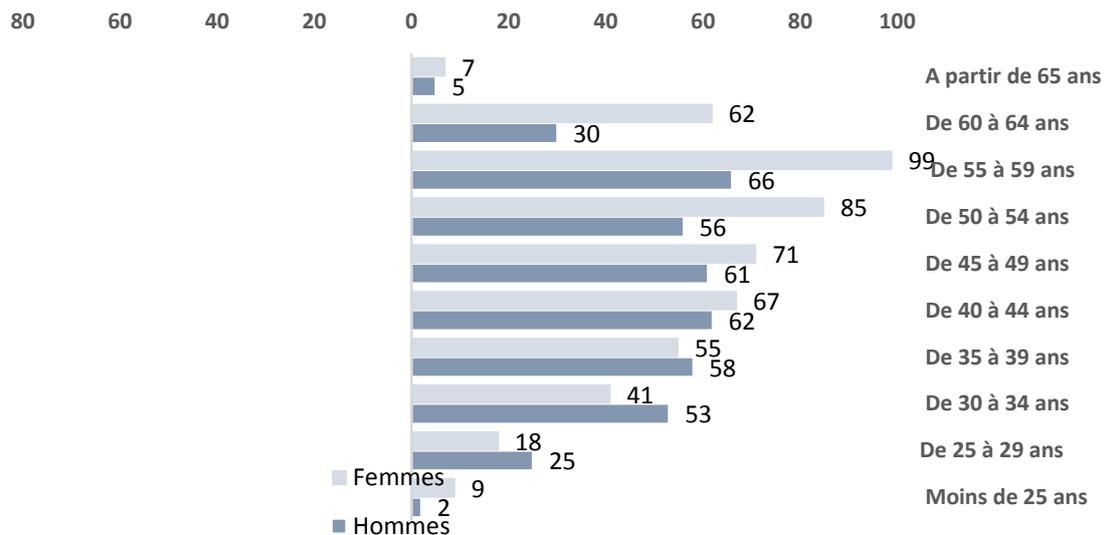


a) Une pyramide des âges proche de la moyenne nationale

Les femmes de plus de 50 ans représentent 49,20 % des agents féminins, en augmentation par rapport à 2019 : +2,40 %. Pour la même tranche d'âge, les hommes représentent 37,56 % des agents masculins (en baisse de 0,78%).

C'est une donnée importante à prendre en considération notamment dans une perspective de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

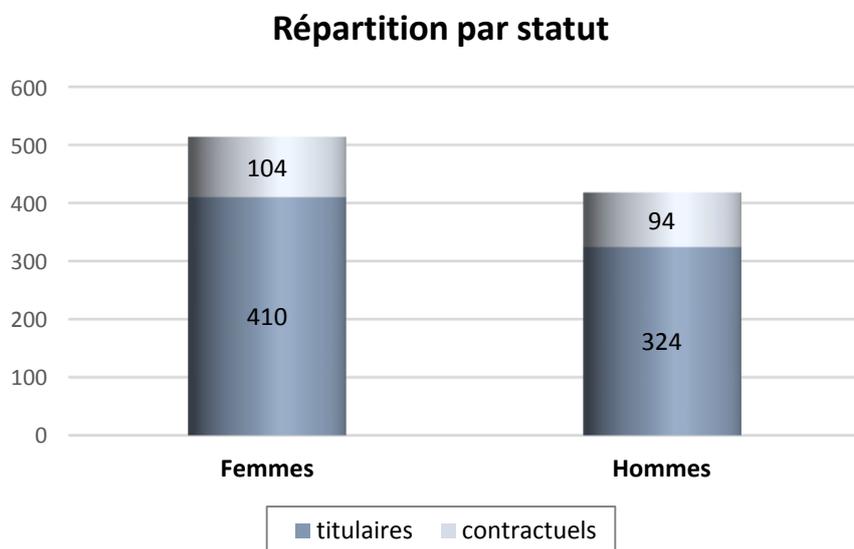
L'âge moyen de l'ensemble des agent-e-s municipaux permanents de la Collectivité est de 46,5 ans alors que l'âge moyen dans la FPT est de 45,2 ans.



b) Une répartition équilibrée au sein des effectifs contractuels

La proportion d'agents contractuels est légèrement plus élevée chez les hommes (22,50 %) que chez les femmes (20,23 %).

Pour les titulaires, le constat est inversé : pour les hommes (77,51 %), les femmes (79,76 %).



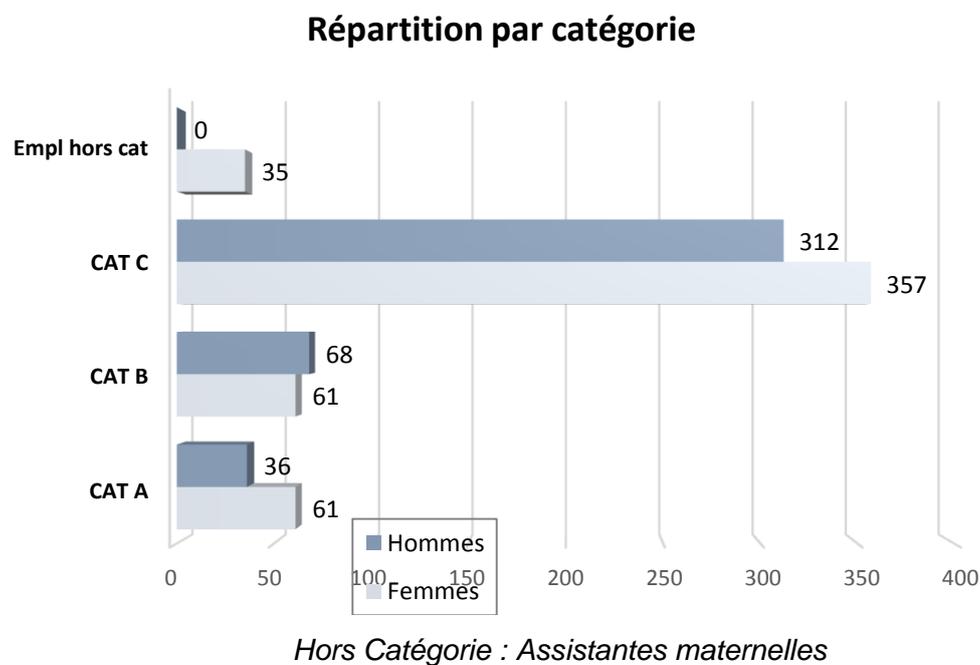
c) Une répartition équilibrée des femmes et des hommes au sein des différentes catégories

Proportionnellement, les femmes, à la Ville de Sevrans, sont plus nombreuses que les hommes au sein de la catégorie A.

A l'inverse dans la catégorie B ce sont les hommes qui sont légèrement plus nombreux mais sans aucune surreprésentation marquée, à la différence de la moyenne nationale.

Au niveau de la catégorie C, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes : +5 %.

Au vu de la répartition par catégorie hiérarchique et par sexe, les femmes ne sont pas, à la Ville de Sevrans, confrontées aux limites d'accès aux postes d'encadrement.



d) Une répartition par filière encore très genrée

Les filières globalement mixtes :

- Animation et Culture

Les filières dépourvues de mixité :

- Effectif majoritairement féminin :
 - Médico-sociale : 97 % des effectifs
 - Administrative : 84,23 % des effectifs (les hommes : 15,76 %)

- Emplois communaux « hors catégorie » : 100 % des effectifs

Pour rappel : le métier assistante maternelle est le 1^{er} métier féminin. Or c'est un métier pour lequel il n'existe pas à ce jour de cursus diplômant.

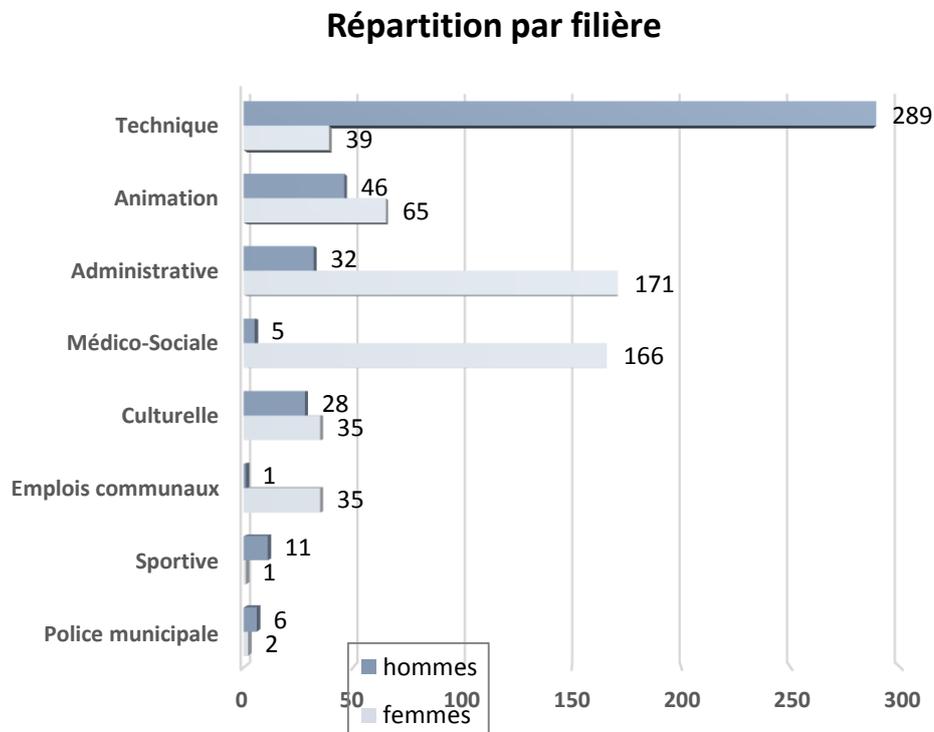
➤ Effectif majoritairement masculin :

- Sportive : 91,66 % des effectifs
- Technique : 88.10 % des effectifs (les femmes : 11.89 %)
- Police Municipale : 2 agents féminins au sein de la PM (6 agents)

Globalement, le nombre de grades au sein des filières féminisées est souvent moins élevé que dans les filières masculinisées, les perspectives de progression de carrière sont donc plus faibles.

Exemple de la filière technique : la catégorie C dispose de 5 grades (adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe, adjoint technique 1^{ère} classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal).

Exemple de la filière administrative : la catégorie C dispose de 3 grades (adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, adjoint administratif principal 1^{ère} classe).

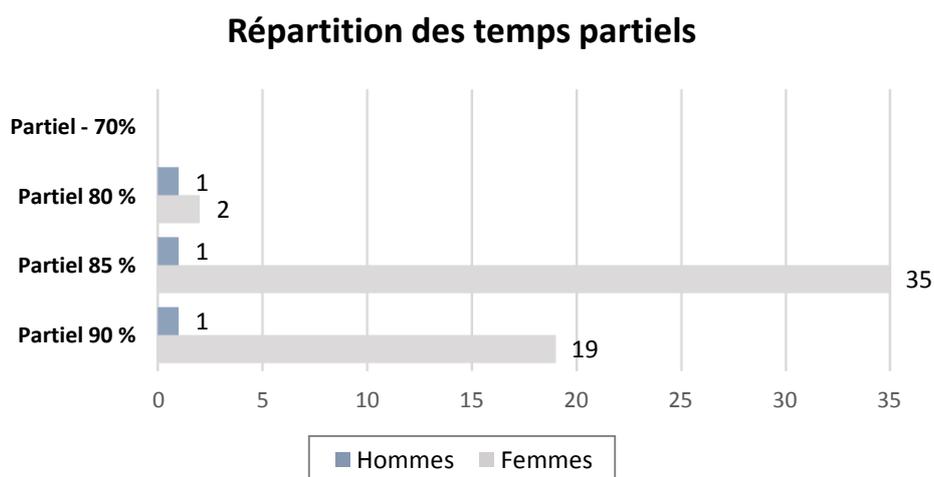


Emplois communaux (52 postes) : assistante maternelle, les médecins...

2 - L'organisation du temps de travail

A la Ville de Sevran, les femmes sont moins à temps partiel qu'à l'échelle nationale, à contrario des hommes qui le sont plus. Cette particularité peut s'expliquer par le fait qu'il est possible à Sevran de réaliser les 35 heures légales sur 4,5 jours, libérant ainsi une demi-journée (mercredi ou vendredi après-midi par exemple).

Les temps partiels sont majoritairement sollicités par des femmes exerçant des fonctions de catégorie C : 56 femmes pour 3 hommes.



3 - Les rémunérations des fonctionnaires en ETP

Si l'égalité salariale existe dans la loi depuis 1983, les différences de salaire entre les femmes et les hommes sont toujours effectives et sont renforcées par le fait que les femmes occupent plus d'emplois à temps partiel et que les filières « féminisées », telles que celles de la petite enfance ou du médico-social, ne bénéficient pas encore de grilles de rémunérations avantageuses, notamment en matière de régime indemnitaire.

Par ailleurs, les agents intégrant ces filières rencontrent certains freins au déroulement de leur carrière puisque très souvent leurs cadres d'emploi correspondent à un métier et à un diplôme (ATSEM, auxiliaire de puériculture, puéricultrice, infirmière, agent social). Aussi, en cas d'usure professionnelle, la mobilité vers un nouveau parcours professionnel est plus difficile pour les agents et doit continuer à s'anticiper par la collectivité.

Selon l'INSEE le **salaire brut moyen mensuel** s'élève à **2 456 euros** dans la fonction publique en 2019.

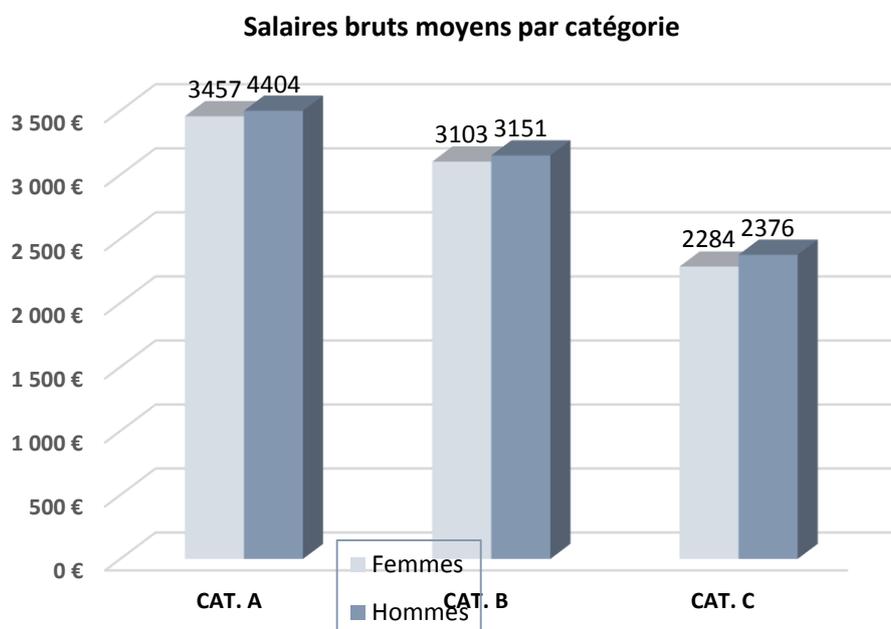
A Sevran, avec les mêmes éléments de comparaison :

- Salaire moyen brut global : 2 562 €
- Salaire moyen brut des agents féminins : 2 502 €
- Salaire moyen brut des agents masculins : 2 622 €

Par l'adoption du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), les écarts de rémunérations tendraient à diminuer :

- Parce que le régime indemnitaire de la filière administrative, jusqu'ici peu favorable et majoritairement occupée par des femmes, a été supprimé au profit du RIFSEEP ;
- Parce que de nombreuses femmes sont positionnées sur des postes à fort taux d'encadrement et de technicité ;
- Parce que la quasi-totalité des cadres d'emplois présents au sein des effectifs de la Ville sont éligibles au RIFSEEP (exception faite de la filière Police Municipale et des cadres d'emploi des Professeurs et Assistants d'enseignement artistiques).

Il est à préciser qu'à Sevran, le droit à l'avancement se fait sans distinction de genre.



4 - Les congés parentaux

97 % des congés parentaux sont pris par des femmes dans la FPT.

Au 18 novembre 2021, 6 congés parentaux sont comptabilisés sur 2021 et 100 % d'entre eux ont été attribués à des femmes.

Pour information, la collectivité a ouvert l'application du décret 2021-846 du 29 juin 2021 dès le mois de juillet, à ce jour 3 agents ont fait valoir leur droit à un congé de paternité.

En conclusion :

Le panorama de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Ville de Sevrans laisse apparaître une situation nuancée :

- Les femmes sont plus représentées que les hommes au sein de l'effectif de la ville
- Une surreprésentation marquée dans la répartition des effectifs en fonction des filières d'emplois
- Une relative homogénéité dans les différents statuts
- La même reconnaissance, par les agents, de la nouvelle parentalité, mais une surreprésentation des femmes dans la prise de congé parental
- Une réponse favorable de la ville aux demandes de temps partiel pour concilier au mieux vie professionnelle et vie privée

II – Volet actions

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : un enjeu majeur pour la ville de Sevrans

I/ La semaine des droits des femmes du 8 au 12 mars 2021.

Le 8 mars est célébré à Sevrans depuis de nombreuses années avec une programmation associative que la ville coordonne. Cette journée emblématique, issue de l'histoire des luttes féministes, est l'occasion de revendiquer l'égalité et de faire un bilan sur la situation des femmes dans la société et dans le monde.

Malgré des conditions très particulières d'organisation liées à la crise sanitaire, cette 5ème édition de la semaine des droits des femmes a pu avoir une programmation extrêmement riche

et diversifiée. La ville de Sevran et les différents partenaires associatifs ont en effet eu à cœur de proposer des initiatives de qualité mettant à l'honneur des Sevranaïses et Sevranaïses de tous âges.

Aussi, cette programmation riche a commencé le 8 mars par :

- **Trois conférences dans le cadre des conférences de l'UPI, du 8 au 10 mars :**

- Napoléon et les femmes ;
- Femmes et poètes ;
- Débat sur les droits des femmes, les violences faites aux femmes et les conséquences sur les femmes victimes et leurs enfants, (proposée par l'association Centre culturel franco-turc Aulnay/Sevran/Villepinte) ;

- **Une permanence du 8 au 12 mars**

La maison de quartier Rougemont a mise en place des rencontres individuelles et gratuites pour les sevranaïses avec des professionnel.le.s de la CAF, de Compétences Emploi, des PMI, du planning familial, du CIDFF ou du Point d'Accès au Droit sur les questions sociales, juridiques ou familiales dans la maison de quartier Rougemont

- **Des expositions :**

- Écologie au féminin : le Théâtre de la Poudrerie et l'Ishyo Arts Centre au Rwanda ont fait découvrir aux habitants, 6 femmes de Kigali et Sevran à travers une série de vidéos mettant à l'honneur leurs pratiques et initiatives écologiques. Marquant le début du projet « Kesho » (« demain » mais aussi « hier » en swahili) et qui interroge sur la manière de travailler ensemble pour inventer le monde de demain avec l'héritage du monde d'hier.
- « Citations de femmes » à la maison de quartier Marcel-Paul
- Les enseignants des cours de Français Langues Etrangères (FLE) ainsi que l'ensemble des bénévoles de l'association D2C, ont fait un travail de traduction de textes portant sur la femme, réalisé par les élèves dans leur langue d'origine. Une fois les textes traduits et regroupés, l'ensemble a fait l'objet d'un travail calligraphique et de mise en page restitué sous forme d'affiches.
- « Les stéréotypes au cœur des métiers » au CCAS
- Une exposition pour déconstruire les idées reçues sur les métiers, les compétences et les qualités dites féminines ou masculines.

- **L'inauguration d'une fresque Mardi 2 mars :**

La fresque murale de l'école Marie-Curie a été inaugurée en présence de Monsieur Le Maire, Stéphane Blanchet, dans le cadre de la semaine des droits des femmes. Six femmes en voie d'insertion professionnelle ainsi que trois femmes de l'association Réseaux d'échanges réciproques de savoirs de Sevrans ont participé à ce projet, débuté le 8 février et porté par Compétence emploi.

- **Les bibliothèques engagées pour la journée des droits des femmes :**

Les bibliothèques contribuent à l'autonomisation des femmes à travers l'accès à l'information. A cette occasion, elles ont proposé à leurs usagers des ressources numériques et les nouveautés parues sur les questions d'égalité femme/homme.

- **Soutenir les actions en faveur de l'égalité :**

L'année 2021 a également été l'occasion pour la Ville de Sevrans de renouveler son soutien à des initiatives proposées par les associations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes et les violences faites aux femmes (à titre d'exemple : la permanence Violence Faites aux Femmes, le CIDFF etc.). Ce soutien peut être d'ordre logistique, organisationnel et/ou financier.

II. Agir contre les violences faites aux femmes

Une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son compagnon. Selon une enquête effectuée en 2017 par le ministère du droit des femmes. 225 000 femmes de 18 à 75 ans se déclarent victimes de violence conjugale. Seulement 19 % de ces femmes déposent une plainte. Les violences faites aux femmes peuvent être exercées dans tous les domaines de la vie : travail, couple, famille, école, rue, transports etc.

Les récents mouvements ont permis de libérer la parole et de porter au grand jour l'ampleur et la gravité de ce phénomène.

Par son plan d'actions, la ville de Sevrans a réaffirmé sa volonté de lutter contre ces violences et continue son combat, mené avec les services municipaux, des partenaires associatifs et la Police nationale.

La Ville agit toute l'année contre les violences faites aux femmes, à travers des dispositifs et actions spécifiques qui ont été développées afin de lutter contre les violences faites aux femmes dont notamment :

- le renforcement de la ville dans le dispositif « Un toit pour elle » ;

- la signature d'une convention avec « La main tendue » pour la création de cinq logements d'urgence pour les femmes victimes de violences
- la signature du contrat de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles ;
- la mise en place d'un partenariat solide et efficace entre la ville et la Police Nationale aboutissant à la création d'un poste d'intervenante sociale auprès du commissariat de Sevrans ;
- La mise en place de formation à destination des agents et agentes en situation d'accueil ou de contact avec le public avec le soutien de différentes institutions partenaires.

Depuis 2018, la création d'un Collectif Violences visant à rassembler des professionnel.le.s d'horizon divers afin de réfléchir ensemble et de proposer des projets pertinents en direction de ces femmes victimes et leurs enfants.

En 2019, un long travail d'élaboration d'un guide en direction des professionnel.le.s et une carte stipulant leurs coordonnées en direction des femmes victimes de violences.

- **Un espace d'accueil, d'information et d'écoute au centre commercial Beausevrans**

Tendre la main aux femmes victimes de violences conjugales, ne pas les laisser isolées, c'est l'objectif de la permanence violences faites aux femmes mise en place depuis avril 2020, au sein de du centre commerciale BeauSevrans. En effet, l'objectif majeur de cette permanence est : d'écouter et assister en toute discrétion les victimes ou femmes en situation de vulnérabilité, afin de les orienter vers le service ou l'interlocuteur compétent. Une manière aussi de libérer la parole, dans un contexte de forte hausse des signalements de violences au moment du confinement. C'est pourquoi la convivialité de l'accueil a été recherchée à BeauSevrans afin de créer un climat de confiance. Les mamans peuvent être reçues avec leurs enfants puisqu'une salle avec des jeux a été aménagée par le service relais petite enfance de la Ville afin de soulager aussi les plus jeunes. Aussi, des associations bénévoles (Potenti'elles Cité, Rougemont Solidarité, Sunshine, l'amicale Jan-Masaryk), une psychologue et une juriste du CIDFF9, reçoivent, de façon anonyme et gratuite, les femmes qui ont besoin d'être soutenues. Ce lieu a également vocation à faciliter la signalisation de situation de violences conjugales par des témoins (voisins, amis...). Le dispositif a fait la preuve d'une efficacité et est aujourd'hui bien identifié par tous les acteurs aux niveaux national et local. La communication a donné une visibilité inédite aux violences faites aux femmes et a entraîné un élan de solidarité qui perdure encore aujourd'hui. Depuis l'ouverture de la structure, plus de 200 personnes, ont été reçues en entretien pour exposer leur situation de violences ou celle

d'une autre personne. Le dispositif a fait la preuve d'une efficacité et est aujourd'hui bien identifié par tous les acteurs aux niveaux national et local.

- **Une formation primo-accueil pour sensibiliser les acteurs aux « Violences conjugales »**

Une formation d'une journée a été proposée à l'ensemble des agents du service logement et les associations de la permanence qui sont dans le cadre de leurs missions en contact avec des femmes victimes de violences conjugales. La formation fait suite au bilan de l'année précédente, pointant du doigt la difficulté du service logement à répondre à la nécessité de mise en lien, d'écoute spécifique, d'information et orientation des victimes de violences vers les services compétents. Cette formation avait pour objectif de donner les outils nécessaires pour assurer un primo-accueil efficient : aide au repérage, connaissance des comportements possibles, informations sur les orientations possibles. La formation a été animée par le CIDFF93, une deuxième séance aura lieu au mois de décembre.

- **Une journée d'actions internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : Journée du 25 novembre ;**

La Ville organise en partenariat avec les associations, les agents municipaux et les structures partenaires, des événements destinés d'une part à sensibiliser le grand public aux violences faites aux femmes, d'autre part à communiquer sur les dispositifs existants, Pour l'année 2021, une programmation aura lieu du 25 novembre au 3 décembre. Sous l'intitulé « Brisons le silence, en parler peut tout changer ». Au programme : projection-débat, théâtre, conférence, sensibilisations etc. Sur l'initiative du pôle citoyenneté et en partenariat avec le service économique, plusieurs boulangeries remettront à leurs clients des sacs à pains avec des messages de prévention imprimés dessus et le violentomètre inscrit au dos. Un outil simple et utile pour sensibiliser aux violences conjugales en « mesurant » si la relation amoureuse est basée sur le consentement et comporte ou pas des violences physiques ou psychologiques.

- **Signature d'une convention avec l'association la main tendue (groupe ABRI).**

La pression psychologique, le harcèlement moral ou les violences physiques peuvent venir de la cellule familiale. Certaines femmes qui en sont victimes, souhaiteraient s'en extirper, d'autres choisissent de fuir au risque de se retrouver à la rue. Confrontée régulièrement à ce type de situation via les demandeurs de logement sociaux, la ville de Sevrans va apporter une solution de replis temporaire pour ces femmes et leurs enfants, en nouant un partenariat avec

l'association la main tendue (groupe ABRI) dans l'optique de mettre à disposition plusieurs logements communaux.

Le service « Le Relais » de l'association la main tendue aura pour mission principale l'accueil de femmes, avec ou sans enfant, victimes de violences conjugales et/ou familiales. La ville de Sevrans va mettre à disposition de l'association 4 logements et un pavillon pour y accueillir les victimes.

III/ Journée de sensibilisation à l'intervention précoce et à la prévention auprès des mineures exposées au risque prostitution.

Des responsables d'établissements scolaires, des travailleurs sociaux, des animateurs de Maisons de quartier, des professionnels en lien avec les services de police ont fait part de leurs inquiétudes par rapport aux comportements de michetonnage et de prostitution de certains jeunes, garçons et filles, pour certains encore mineurs. Lors des deux derniers Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation ont été abordés avec une volonté affirmée de mener des actions concrètes pour mieux cerner la problématique et se donner les moyens de pouvoir la traiter.

La perception, la compréhension et la mise en place d'un accompagnement autour de cette problématique est sans doute des plus complexe. Cette question doit être pensée au plus vite afin que ce phénomène puisse trouver des réponses d'organisations et d'accompagnements des jeunes victimes de ces faits avant qu'il ne soit trop tard.

Pour répondre à tous ces questionnements, une formation sera organisée autour de cette problématique en décembre.

L'enjeu de cette journée sera de sensibiliser les professionnels afin qu'ils/elles développent des stratégies locales et partenariales d'interventions précoces, notamment par la création d'espaces de parole non jugeant, où les jeunes filles concernées pourront prendre conscience qu'elles se prostituent. Cette journée sera l'occasion de présenter la permanence Ado Sexo de Sevrans (1er mardi de chaque mois de 14h00 à 17h30).

IV/ bilan des activités de l'intervenante sociale au commissariat.

L'intervenante sociale a reçu en 2020 400 personnes lors de ses consultations. Ce résultat prouve s'il en est que la municipalité a choisi une orientation plus que judicieuse dans ce partenariat étroit avec la Police Nationale. Les situations se répartissent comme suit : 100 violences physiques, 25 violences psychologiques, 8 violences sexuelles, 17 harcèlements,

140 conflits, 12 difficultés éducatives, 3 abus de confiance, 1 dérive sectaire, 2 conduites à risques, 92 autres.

En 2021, hors mois de décembre, 326 personnes accompagnées, 105 violences physiques, 32 violences psychologiques, 4 violences sexuelles, 22 harcèlements, 103 conflits, 4 difficultés éducatives, 3 abus de confiances, 1 dérive sectaire, 3 conduites à risques, 1 traite des êtres humains, 48 autres

V/ Les pistes d'action envisagées pour 2022 :

a) La prévention des comportements sexistes et des violences sexuelles au travail.

La diffusion d'un document de sensibilisation et/ou questionnaire à destination des agent.e.s (présentation de ce document à l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes et l'égalité, le 8 mars 2022, puis diffusion sur l'intranet et en version papier).

- Organisation d'un séminaire d'une journée sur le sexisme et le harcèlement, à destination des manager.

b) Le Plan d'action pour l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une priorité pour la Ville de Sevran. À cet effet, la Ville mettra en place un Plan 'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période allant **de 2021 à 2023**, structuré autour de cinq axes thématiques définis dans la loi de transformation de la fonction publique.

c) La Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars 2022 :

En 2022, la Ville poursuivra l'organisation de la semaine du 8 mars et soutiendra les projets visant à promouvoir l'égalité femmes hommes